

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2021- 2026

PLAN D' ACTIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN



VERSION SEPTEMBRE 2021



Siège Social : 2 Bis Boulevard de la Paix
13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SOMMAIRE

1	Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien	3
2	Cadre d'élaboration du PCAET de l'Agglo	4
2.1	Cadre méthodologique réglementaire	4
2.2	Articulation avec d'autres documents, plans et documents	5
3	Processus de construction du PCAET.....	6
3.1	La gouvernance mise en place	6
3.2	Le calendrier de mise en œuvre du PCAET	10
3.3	La communication tout au long de la démarche	13
3.4	La concertation des acteurs	14
4	Le Plan d'action du PCAET	17
4.1	Construction concerté du plan d'actions	17
4.2	Articulation du plan d'action	17
4.3	Déclinaison des fiches actions	27
5	Un dispositif de suivi et d'évaluation.....	28
5.1	Le suivi : garder le cap sur les ambitions du PCAET	28
5.2	Les apports de l'évaluation	29
6	Table des figures	30
7	Annexes	31

1 LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN

D'une superficie de 633 km², le territoire de Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien se situe au Nord Est du département du Gard (30).

Issue de la fusion en 2013 de cinq Communautés de Communes (Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud, Valcèzard, Val de Tave et Garrigues Actives), de l'extension à trois communes (Lirac, Tavel et Issirac), elle a intégré, en 2017, la commune de St-Laurent des Arbres puis de celle de Montfaucon en 2018. Elle regroupe aujourd'hui 44 communes pour 73 922 habitants (Insee RP 2017).

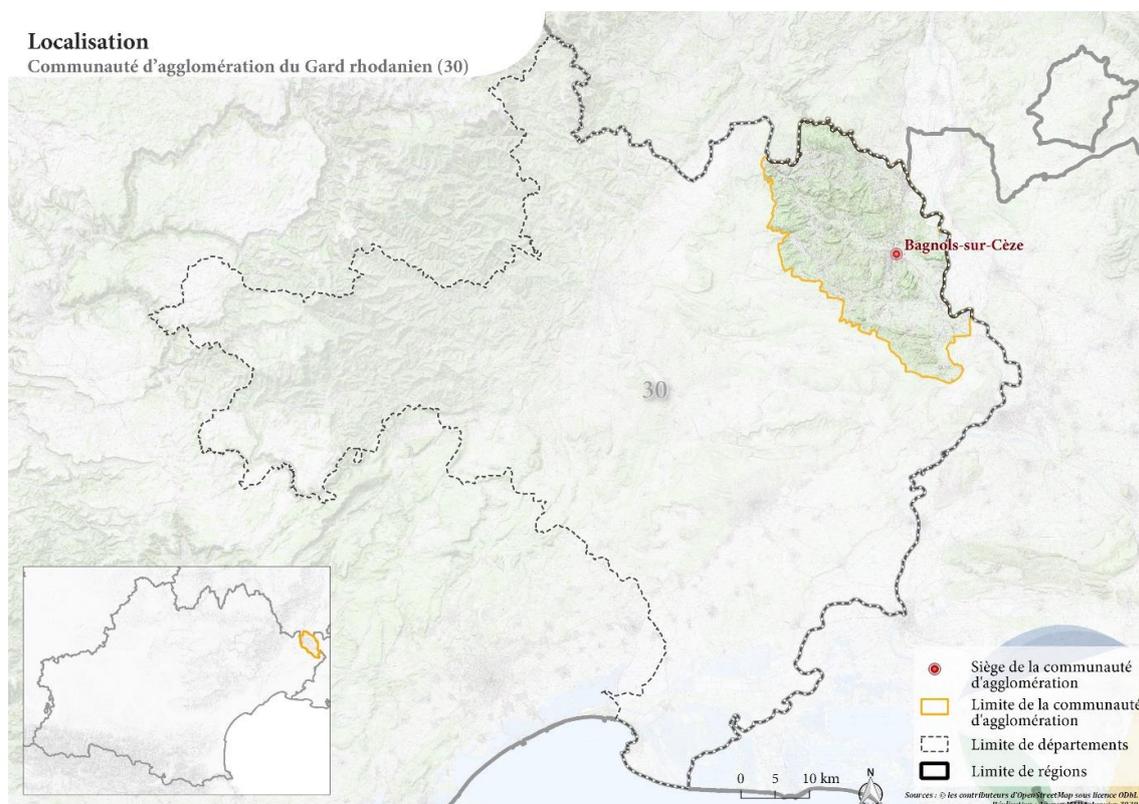


Figure 1 : Localisation de la Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien, source EIE MTDA, 2020

Le territoire de l'Agglomération est marqué par la présence importante de milieux naturels (52 % de l'occupation des sols). Alternant plaines viticoles, massifs collinaires boisés, plateaux et gorges profondes, il présente une grande diversité paysagère, fortement structurée par les espaces naturels. L'Agglomération offre ainsi une qualité de cadre de vie attractive tant d'un point de vue démographique que touristique.

La Communauté d'agglomération couvre ainsi un territoire à la fois **urbain et rural**, organisé autour de 5 secteurs géographiques : trois secteurs à l'Est structurés autour des trois principaux pôles urbains du territoire et de la zone industrielle de l'Ardoise et deux secteurs à caractère rural à l'Ouest et au Nord du territoire.

2 CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET DE L'AGGLO

2.1 CADRE MÉTHODOLOGIQUE RÉGLEMENTAIRE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET dans la suite du texte) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » d'une collectivité sur son territoire.

Conformément aux attentes du législateur, la démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- ❖ Un état des lieux réalisé sur le territoire et portant sur :
 - ✓ Les émissions territoriales de gaz à effet de serre
 - ✓ Une analyse des **consommations énergétiques** du territoire
 - ✓ La présentation des **réseaux de transport et de distribution d'énergie**
 - ✓ Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
 - ✓ Une **évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone** et de ses possibilités de développement
 - ✓ Un état de la **production des énergies renouvelables** et une estimation du potentiel de développement de celles-ci ;
 - ✓ Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du **changement climatique** (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme...)

- ❖ La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des **objectifs sectoriels chiffrés** portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique

- ❖ Un **programme d'actions** qui définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.

- ❖ Un **dispositif de suivi et d'évaluation**

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'Air au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Le territoire de l'Agglomération du Gard Rhodanien n'est, à ce jour pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Cette thématique a donc été associée de manière transversale.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité **tous les 6 ans**. La révision tous les 3 ans du bilan de gaz à effet de serre tel que prévu par la loi constitue une étape intermédiaire d'actualisation du Plan Climat.

Conformément aux articles L.122-4 à 5 et R.122-17 du code de l'environnement (modifié par le **décret n° 2016-1110 du 11 août 2016**), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) sont désormais soumis à **évaluation environnementale stratégique**. La réalisation de cette évaluation fait partie intégrante de la démarche d'élaboration du PCAET.

2.2 ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET DOCUMENTS

Tel que prévu à l'article L. 229-26, le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique réglementairement positionné à l'échelle des EPCI.

Cette démarche est un maillon indispensable dans la déclinaison de la stratégie nationale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Elle doit donc s'articuler avec l'ensemble des dispositifs stratégiques et opérationnels qui traite de près comme de long des thématiques énergies, air et climat.

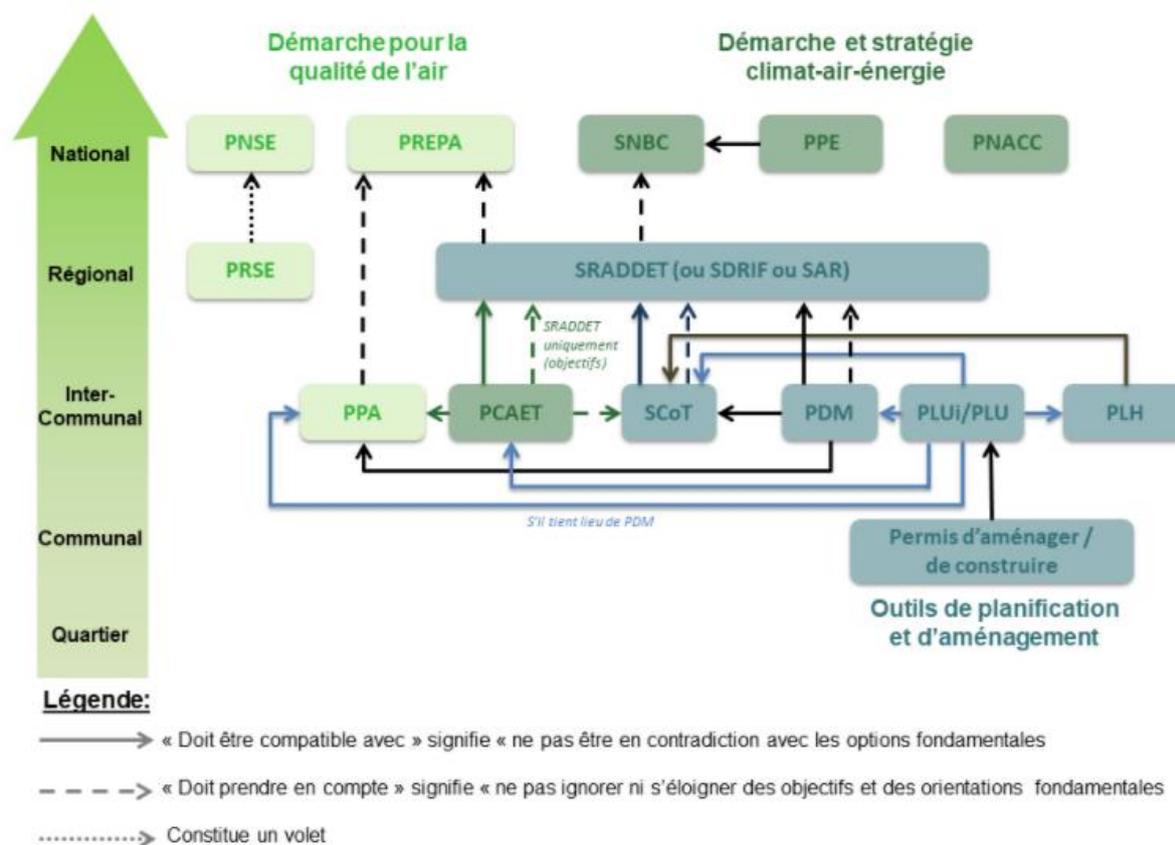


Figure 2 : Schéma d'articulation des outils de planification et documents d'urbanisme réglementaire, source ADEME 2021

Ainsi :

- Le PCAET doit être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie (approuvé en décembre 2019).
- Le PCAET doit prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale Gard Rhodanien (SCoT), les objectifs du SRADDET et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- Les PLU / PLUi **doivent être compatibles** avec le PCAET (ordonnance n° 2020- 745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, Plu et cartes communales)

- Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PAA). **À noter que le territoire n'est pas concerné par un PPA.** La thématique de la qualité de l'air a été traitée de manière transverse dans le plan d'actions

Le rapport environnemental apporte des éléments sur la prise en compte de ces différents schémas et le lien avec le PCAET de l'Agglomération du Gard Rhodanien

Il est également à souligner que l'Agglomération a élaboré en parallèle son Projet de territoire. La cohérence entre les deux documents a été respectée.

3 PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCAET

L'objectif de la mise en œuvre du premier PCAET de la collectivité s'inscrit dans la continuité des actions entreprises à différentes échelles par le territoire et ses collectivités.

Ainsi dès 2018, le territoire s'est engagé, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pont du Gard, dans un Contrat de Transition Écologique (CTE). Il est piloté par l'association Cleantech Vallée, et regroupe de nombreux acteurs du territoire.

Le CTE est organisé autour de **3 orientations stratégiques**, déclinées en 26 fiches-actions :

1. Faire du territoire du CTE une référence nationale dans le domaine des cleantech
2. Valoriser et maîtriser les ressources : dans la Cleantech Vallée, rien ne se perd, tout se transforme
3. Conforter la Cleantech Vallée comme démonstrateur d'écologie industrielle territoriale

3.1 LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

En 2019, l'Agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de communes Pont du Gard ont choisi de porter leur démarche autour d'une gouvernance commune. L'objectif étant de mettre en commun les différentes phases d'élaboration afin de pouvoir échanger sur leurs visions méthodologiques, techniques mais aussi politiques et enrichir les réflexions.

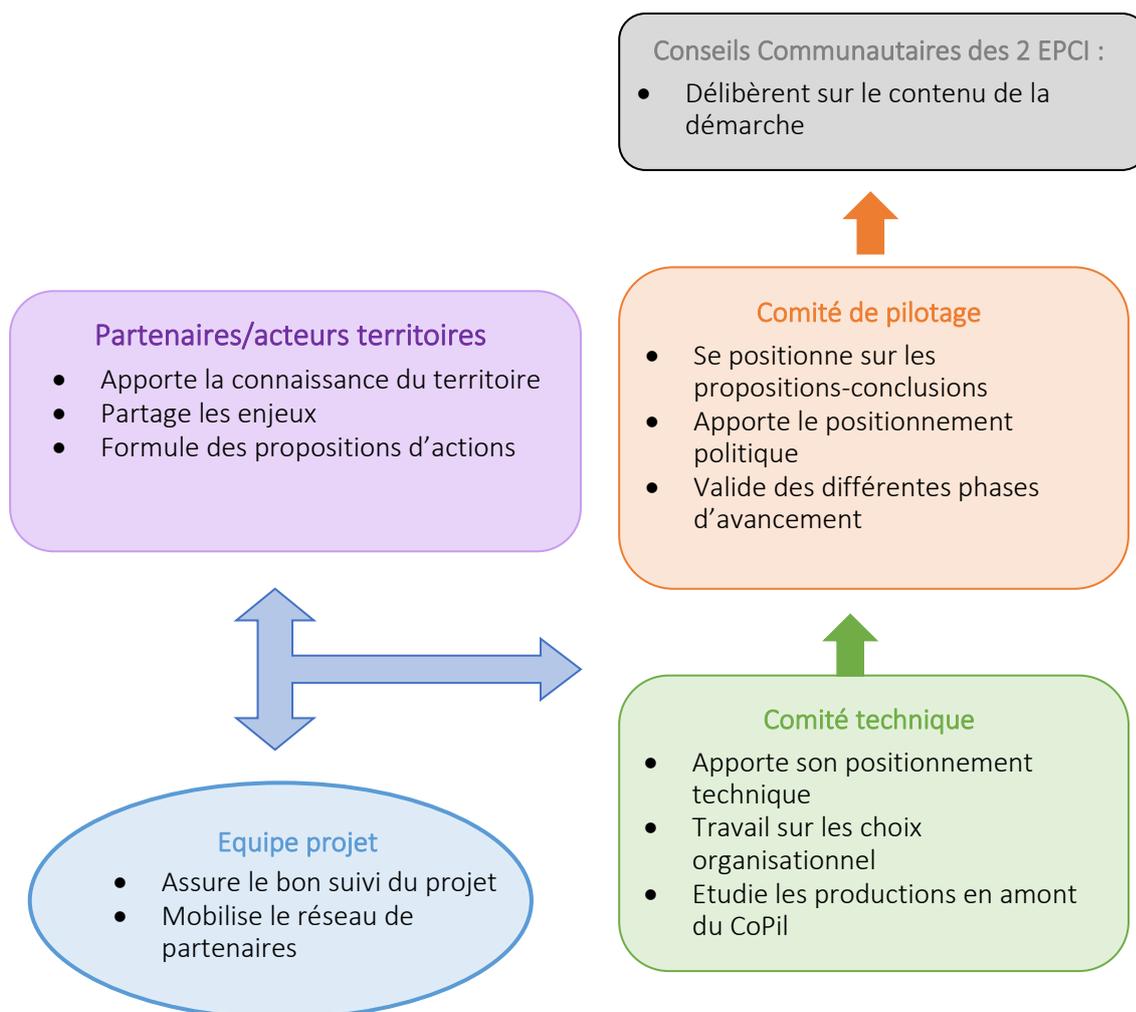
Ce choix fait écho à leur engagement mutuel dans le Contrat de Transition Écologique.

Répondant aux exigences réglementaires en matière de planification des politiques énergie Climat, l'Agglomération du Gard Rhodanien a souhaité construire une gouvernance commune et ainsi partager une culture en cohésion avec les spécificités de son territoire et les acteurs qui s'y investissent.

Elle doit permettre une montée, à la fois en connaissance et en compétences des principaux acteurs concernés, mais aussi doit rendre efficace la prise de décision en vue d'une validation finale de la démarche.

Son Plan climat a été élaboré comme un outil transversal permettant de faire le lien avec les démarches, politiques, projets en cours, tout en ouvrant les perspectives d'amélioration du territoire autour des enjeux énergétiques, climatiques et environnementaux.

SCHÉMA DES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE :



↳ Comité technique (CoTech) - 6 réunions

Le Comité technique mutualisé a travaillé à l'élaboration du projet ainsi qu'à sa coordination. Cette instance apporte la connaissance technique nécessaire à la cohérence du projet. Elle assure le suivi et la validation méthodologique et technique du projet et exprime les besoins spécifiques du territoire et des collectivités. Ce comité était le garant de l'orientation et de la validation opérationnelle des étapes successives du projet. Il a préparé l'ensemble des éléments portés à validation du Comité de pilotage.

Il est composé comme suit :

CCPG

- La Directrice des Services Techniques, Carole TARQUIS
- Le chargé de mission Travaux et transition, Sacha CABANIS puis La chargée de mission Mobilité et aménagement du territoire, Emilie ANDORNO

Agglo Gard Rhodanien

- Le directeur du Pôle Aménagement, Daniel MICHEL
- La responsable service environnement, Marie JOLY

Partenaires

- Un représentant de la DDTM 30, Stéphanie CARCENAC
- Un représentant de l'ADEME, Christelle BEDES
- La directrice de la Clean Tech Vallée, Sophie ROCHAS

↳ Comité de pilotage - 5 réunions

Le Comité de pilotage a assuré le suivi et la validation stratégique de la mission d'étude ainsi que la cohérence politique avec le projet de développement du territoire.

Cette instance et ses représentants ont porté le projet auprès des instances décisionnaires : conseil communautaire/ conférence des maires.

Il se compose :

➔ Des élus (es)

CCPG

- Didier GILLES, VP Environnement Collecte et Valorisation de Déchets en charge du PCAET
- Philippe MARCHESI, VP Aménagement du Territoire et Ruralité
- Elisabeth VIOLA, VP Économie et Tourisme

Agglo Gard Rhodanien

- Michel COULLOMB, VP délégué à la collecte des déchets en charge du PCAET
- Claire LAPEYRONIE, VP déléguée aux mobilités et déplacements.
- Laurent NADAL, VP délégué au traitement des déchets.

- Béatrice LOISON, Conseillère déléguée développement durable.
- Raymond CHAPUY, Conseiller délégué risques majeurs
- Patrick PALISSE Conseiller délégué transition énergétique
- Nathalie FORGERON, Maire de Saint-Christol-de-Rodières
- Jennifer OBID, Conseillère municipale Bagnols-sur-Cèze

➔ Les techniciens du comité technique

➔ Des institutionnels associés :

- Un représentant de la DREAL, FARAUT Renée
- Un représentant de la Région, Bertrand PAGEAUT
- Un représentant du Département, Alexandra GUEZ

3.2 LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Le lancement du Plan Climat de l'Agglomération du Gard Rhodanien a été approuvé par délibération le 26 mars 2018 (délibération en pièce jointe).

Le PCAET s'est construit en six étapes :

1. La mission du bureau d'étude a démarré en juillet 2019 par le **cadrage** de la mission, étape préliminaire qui a permis d'organiser le déroulement de la démarche, de structurer la gouvernance et de se fixer un calendrier. La collectivité a fait le choix de se faire assister par les bureaux d'étude AD3E Conseil et MTDA (pour le volet Évaluation Stratégique Environnementale) tout au long de la mise en place du projet.
2. La seconde phase visait à construire une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du **Profil Climat Air Energie**. Ce périmètre de ce profil est le territoire. Il s'agit d'analyser les caractéristiques du territoire en matière de consommation d'énergies, de production d'énergies renouvelables et d'émissions de gaz à effet de serre. Les constats permettent d'identifier les enjeux climatiques et énergétiques spécifiques auxquels le territoire doit répondre.

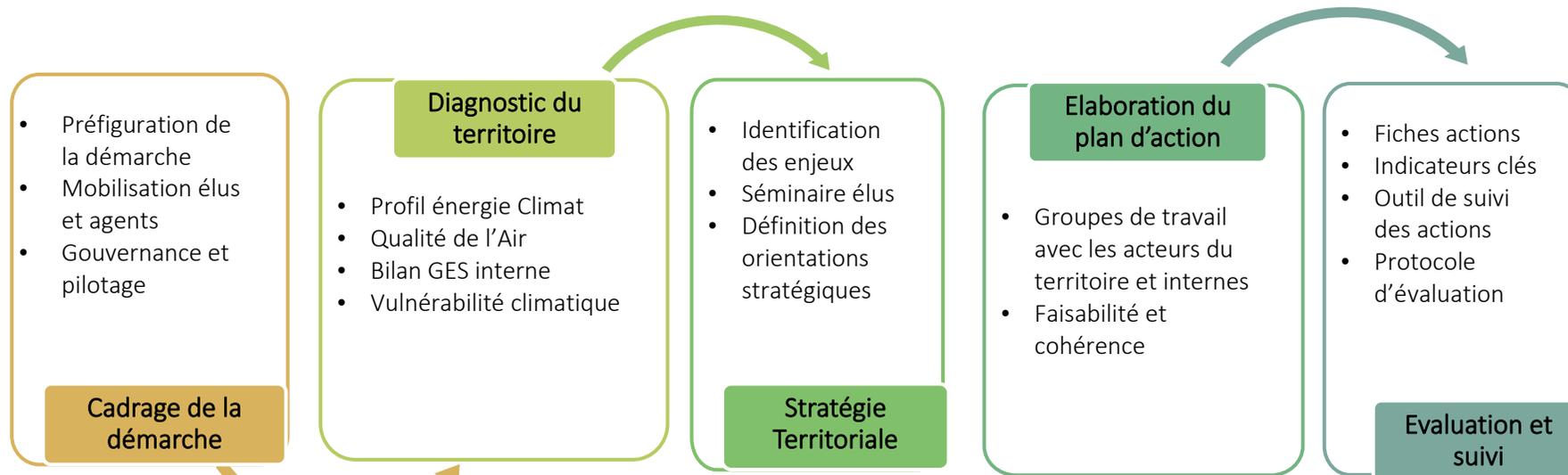
À noter qu'une 1^{ère} version provisoire a été élaborée début 2020. Cependant l'impact de la crise sanitaire n'a permis de finaliser et de présenter les éléments de diagnostic que fin 2020.

Les diagnostics ont finalement été validés en Copil le 16 novembre 2020.

3. Le partage des constats issus du diagnostic ainsi que l'identification des enjeux jugés prioritaires a permis de préparer l'ossature du plan et de travailler à **une stratégie** à moyen et long terme. Deux séminaires élus ont été organisés en janvier 2021 et la stratégie a été validée le 25 février 2021.
4. Les propositions opérationnelles ont émané de l'ensemble des parties prenantes (agents, élus, partenaires, associations) au cours **d'ateliers de travail thématiques** (11 et 12 mai 2021). Elles ont permis d'élaborer le **programme d'actions pluriannuel**.
5. Enfin, la collectivité se dote d'outils qui doivent lui permettre de suivre les actions retenues mais aussi leurs impacts sur le territoire pour pouvoir les ajuster tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions. Elle devra également élaborer un rapport d'évaluation à mi-parcours et à la fin du programme et le mettre à disposition du public.

En parallèle, une **évaluation environnementale stratégique du PCAET a été menée**.

L'objectif de ce document est de questionner au fur et à mesure de son élaboration l'impact du programme sur les composantes environnementales du territoire afin d'aboutir à un programme le moins dommageable possible. Il s'agit d'une démarche itérative qui suit les différentes étapes d'élaboration du Plan Climat.



Réunion de pilotage



Sept. 2019

Fev-2020. nov.- 2020

Janv. 2021

Mars 2021

Juin 2021

Oct. 2021

Rencontres/ateliers



Echanges mails/données



2 séminaires



4 ateliers



Agents



Partenaires/ citoyens



Elus

3.3 LA COMMUNICATION TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

L'Agglomération s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche auprès du grand public. Ainsi dès le début de la démarche, une page dédiée au Plan Climat a été créée sur le site internet de la collectivité.

<https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/plan-climat/>

Cette page décrit au fur et à mesure l'avancement de la démarche, les étapes d'élaboration et permet de diffuser les documents associés.

D'autre part, il a été possible de laisser une contribution tout à long de la démarche. Elle était réceptionnée et traitée en interne.

La communication sur la tenue des ateliers a été opérée via différents canaux.

- Le site internet de l'Agglomération a été enrichi d'un formulaire d'inscription ouvert à tous.
- Une page dans le journal mensuel de l'Agglomération "Direct Agglo" du mois de mai. Ce journal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.
- Une information a été diffusée au sein du magazine TV Sud du 24/04 au 7/05



Pour la participation interne, un article a été rédigé dans l'Info' Agglo, journal interne de l'Agglomération, distribué à tous les agents via leur feuille de paie.

Enfin, une invitation personnalisée a été envoyée par mail à l'ensemble des acteurs institutionnels et socioéconomiques, et aux acteurs locaux ayant notamment participé à l'élaboration du projet de territoire de l'Agglomération mené en parallèle.

3.4 LA CONCERTATION DES ACTEURS

La concertation est une composante essentielle de la démarche de Plan Climat.

Les différentes fonctions de la concertation sont les suivantes :

- > Faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique (**sensibilisation-information**) ;
- > Optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés (**aide à la décision**) ;
- > Faire adhérer au projet (**mobilisation collective**) ;
- > Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment (**intégration sociale**) ;
- > S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associés, facilitant ainsi leur mise en œuvre (**appropriation collective**).

Pour mobiliser et sensibiliser les acteurs aux enjeux énergie air climat, différents leviers ont été mobilisés au travers notamment :

- D'une remontée d'information régulière sur l'avancée du projet
- Une communication régulière sur les résultats des différentes phases d'élaboration du PCAET
- De différents temps d'échange et de partage « physique »

Si le programme est porté à l'échelle de l'Agglomération, cette dernière ne dispose pas de toutes les compétences ni moyens illimités pour le mettre en œuvre et répondre correctement à l'ensemble des enjeux du territoire.

C'est pour cela que la collectivité a souhaité aménager des temps d'échange et de travail avec tous ceux qui se sentent concernés par le sujet.

Ainsi dès le cadrage du projet, un profil des acteurs du territoire a été dressé. Complété tout au long de l'élaboration, il permet notamment d'identifier les personnes sollicitées pour les connaissances techniques, des personnes agissant sur le territoire sur les sujets en lien avec le PCAET ainsi que les partenaires techniques et financiers de l'Agglomération.

Positionnement des élus

Le séminaire des élus est un moment privilégié, d'échanges et de débats multi thématiques ayant pour but de questionner la **visée politique afin d'inscrire le territoire dans la transition énergétique et écologique**. Deux séminaires communs aux 2 EPCI se sont déroulés les 13 et 14 janvier 2021 en visioconférence sur une durée de 2 h 30.

Les séminaires sont des temps de prospection qui doivent permettre aux élus d'appréhender les constats issus du diagnostic (AFOM) et, si besoin, de compléter et d'affiner la formulation des enjeux air énergie climat du territoire.

L'objectif est de pouvoir échanger sur leur vision à moyen /long termes et de rechercher un consensus sur la hiérarchisation des enjeux et les objectifs à viser. Ces échanges donnent lieu à la formalisation de leur ambition pour le territoire permettant de répondre aux enjeux prioritaires identifiés.

Six thématiques ont ainsi été travaillées :

- ▶ Quelle transition énergétique pour l'**habitat** ?
- ▶ Comment engager l'**économie** dans la transition ?
- ▶ Comment anticiper et **adapter le changement climatique** ?
- ▶ Quel développement des **énergies renouvelables** sur les territoires ?
- ▶ Quelles **mobilités et déplacements** ?
- ▶ **Quelle exemplarité pour les collectivités** ?

La majorité des thématiques a été travaillée par 2 groupes. Chaque groupe de travail était composé de 6 à 9 élus.

Au total, 79 participants ont participé à l'élaboration du positionnement stratégie, soit 50 élus des 2 territoires confondus.

Ateliers de co-construction du plan d'actions

Afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, la concertation avec les partenaires et acteurs socioéconomiques a été menée sur deux temps différents.

Pour l'Agglomération du Gard Rhodanien, trois ateliers ont été organisés, en visio, les 11 et 12 mai 2021 autour des thématiques suivantes :

▶ **Atelier n°1 – Mardi 11 mai de 9h à 11h 30**

3 thématiques : Économie / Agriculture et Circuits courts/ Gestion des déchets et Économie circulaire

▶ **Atelier n°2 - Mardi 11 mai de 14h à 16h 30 :**

3 thématiques : Habitat et Bâtiment / Énergies renouvelables/ Aménagement durable et Eco-exemplarité

▶ **Atelier n°3 - Mercredi 12 mai de 9h à 11h 30 :**

3 thématiques : Biodiversité et Forêt / Ressource en eau / Mobilité Transport et Déplacements

Après le rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage, et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à contribuer à la construction d'un plan d'actions réaliste sur le territoire.

Pour chaque problématique, les participants ont ainsi cherché à identifier individuellement :

- > Des propositions d'actions pour engager la transition énergétique, écologique et climatique sur le territoire
- > Les points forts, actions engagées par les uns et les autres pouvant présenter un point d'appui pour aller plus loin sur la thématique
- > Les problématiques / freins propres à la thématique sur le territoire

Puis l'objectif était de travailler 2-3 propositions d'actions et parvenir à les décrire opérationnellement (Quelle mise en œuvre ? pour qui ? par qui ? Avec qui ? ...).

Ces ateliers ont mobilisé 88 participants soit environ 55 personnes représentées. Au total, 36 propositions d'actions ont été formulées.

Toutes les personnes n'ayant pas pu participer à ces ateliers ou ayant des compléments à apporter ont été invitées à faire remonter leurs impressions, remarques et propositions d'actions auprès de la responsable du service Environnement Marie JOLY.

Au final, 4 contributions ont été collectées avec une vingtaine de propositions, prises en compte lors de la structuration du projet de plan d'actions.

L'ensemble des éléments de la concertation et des propositions formulées durant cette phase est compilé dans le **Livre Blanc de la Concertation** (en annexe)

4 LE PLAN D'ACTION DU PCAET

4.1 CONSTRUCTION CONCERTÉ DU PLAN D' ACTIONS

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2021-2026) pour engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique.

Les enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que les échanges techniques avec les partenaires tout au long de l'élaboration du projet et lors de temps de concertation ont permis de faire émerger l'ossature du plan d'actions.

Un préprogramme a été établi sur la base du socle stratégique proposé par les élus lors du séminaire de travail de janvier 2021 que les propositions formulées lors de la concertation du mois de mai sont venues alimentées.

Un travail de reformulation et de mise en cohérence de différentes actions a été réalisé au cours d'un comité technique avant présentation en comité de pilotage.

4.2 ARTICULATION DU PLAN D' ACTION

Le PCAET est une démarche que les élus ont souhaité mener en **transversalité** avec l'ensemble des politiques et des actions déjà engagées.

Ce premier plan d'actions s'inscrit dans la continuité des engagements et les opérations en cours ou à venir : Plan de Mobilité, guichet unique, PLPDMA, ...

Les choix des orientations se sont tout d'abord clairement orientés sur les secteurs prioritaires identifiés dans le diagnostic et des projets en cours et à venir.

In fine, le programme a été structuré autour des 4 ambitions et les 15 objectifs stratégiques sur lesquelles s'orientent les engagements du territoire. Au total, il se compose de 28 objectifs opérationnels déclinés en 50 actions.

AMBITION N°1 : POUR UN TERRITOIRE SOBRE EN ÉNERGIE**1.1 Se déplacer mieux et moins**

L'Agglomération est l'autorité Organisatrice de la Mobilité de son territoire. Ce dernier, entre urbanisme et ruralité est très vaste. La stratégie de mobilité sur laquelle l'Agglomération est en train de travailler via son **Plan Mobilité** devra prendre en compte les solutions de déplacements très hétérogènes du territoire.

Cet objectif stratégique se caractérise par la pluralité des actions à engager pour être en capacité d'apporter des réponses aux enjeux multiples et parfois opposés du territoire (besoin de limiter les déplacements sur les principaux axes pendulaires mais aussi de développer les solutions pour les touristes).

Les aménagements à prévoir autour des gares de Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint Esprit (réouverture de la ligne ferroviaire entre Nîmes et Pont Saint-Esprit en passant par Avignon), et à plus long terme de Laudun l'Ardoise, seront l'occasion de créer des **pôles d'échange multimodaux** (Transports en commun, covoiture, vélo).

Elle entend inciter davantage à l'usage des modes de mobilités doux (marche à pied, vélo) en améliorant notamment les infrastructures et en développant les **pistes cyclables**.

Enfin, le territoire ouvre une réflexion avec les acteurs économiques pour concilier les besoins de **transports de marchandises** nécessaire aux différentes activités du territoire et réduction des émissions liés au fret.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire Encourager les mobilités douces Développer l'offre les transports en communs	1	Élaborer plan de mobilité
	2	Adapter les infrastructures en faveur des mobilités douces
	3	Réaliser les aménagements des pôles d'échanges multimodaux (PEM Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit)
	4	Pérenniser le transport à la demande
Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises Renforcer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises	5	Valoriser et diffuser les pratiques des entreprises
	6	Étudier la pertinence du développement des voies fluviales

1.2 Vivre et travailler dans des bâtiments performants

Pour réussir le pari de réduction engagé dans le secteur du bâtiment, les particuliers ont besoin de conseils sur l'ensemble des solutions techniques et des dispositifs financiers ainsi que d'accompagnement pour mener à bien leur projet de rénovation. Pour répondre à cet enjeu, l'Agglomération œuvre à la mise en place d'un **guichet unique**, en partenariat avec le CAUE, l'ADIL et l'Association Clean tech Vallée.

Le secteur économique a également un rôle à jouer. Il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs dont les entreprises peuvent bénéficier. L'objectif est de poursuivre le déploiement de l'information et du conseil pour que chacun puisse s'engager dans les objectifs fixés.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Massifier la rénovation énergétique des logements	7	Sensibiliser les particuliers à réduire leur consommation
	8	Structurer la mise en place d'un guichet unique
Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire	9	Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels

1.3 Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie

L'Agglomération du Gard Rhodanien, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pont du Gard, fait partie des 136 territoires en France, retenus dans le programme national « Territoire d'industrie » qui vise à relancer l'activité industrielle. La poursuite et la dynamique du programme sont portées avec l'appui de l'association Clean Tech Vallée.

Objectifs opérationnels	N°	Actions - opérations
Inciter les entreprises vers la transition écologique	10	Poursuivre le Contrat de Transition Écologique et identifier de nouvelles actions à engager

AMBITION N°2 : POUR UN TERRITOIRE PLUS VERTUEUX**2.1 Consommer et produire localement**

Dès 2014, l'Agglomération a travaillé sur la problématique alimentaire en participant au projet lauréat de l'appel à projet national « Plan National de l'Alimentation » initié par le Département du Gard.

Une enquête est en cours pour recenser les productions locales. Elle pourra alors définir les leviers dont elle dispose pour recentrer une consommation plus locale de ces produits. La réflexion portera d'une part sur les débouchés en restauration scolaire mais aussi sur la structuration des réseaux en circuit court (point de ventes, ...)

Les actions engagées avec l'Association GRISBI pour la valorisation des commerçants locaux seront également poursuivies

Enfin, une réflexion sera ouverte autour des filières biosourcées non alimentaire pour étudier les potentiels de structuration et de développement locaux.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Structurer une politique alimentaire sur le territoire	11	Participer activement dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Promouvoir l'économie de proximité	12	Poursuivre les actions engagées par le service Développement économique/ office des entreprises
	13	Accompagner l'implantation de filières biosourcées

2.2 Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère

Le territoire dispose d'une situation géographique favorable au développement de production d'énergie renouvelable. L'objectif de l'Agglomération est de participer à l'atteinte des objectifs que s'est fixée la Région Occitanie pour devenir Région à énergie Positive d'ici 2050. Elle entend cependant assurer une certaine maîtrise de ce développement notamment au regard des enjeux paysagers et environnementaux.

Le SCOT Gard Rhodanien intègre la prise en compte de ces préoccupations (Défi 3-4 « Tendre vers plus d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables). Ce dernier oriente principalement la production d'énergie renouvelable sur la filière solaire en fléchant l'intégration de photovoltaïque vers les sites dégradés/ déjà imperméabilisés et l'intégration en toiture (notamment grandes surfaces commerciales, nouvelles constructions).

Il incite également à une « conversion des modes de chauffages vers des énergies plus durables (bois, géothermie, solaire thermique) ».

La dynamique industrielle engagée au profit des Cleantech est un atout pour l'étude d'opportunités de développement de l'hydrogène sur le territoire.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Appuyer le développement du solaire thermique et/ou photovoltaïque en accord avec les spécificités du territoire	14	Déployer les outils d'informations nécessaires autour du solaire
Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire	15	Effectuer un bilan détaillé par filière de production
	16	Mener une réflexion sur le développement d'une filière méthanisation
	17	Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire
	18	Favoriser l'usage du bois énergie sur le territoire

2.3 Tendre vers un territoire zéro déchet

Par sa compétence collecte et gestion des déchets, l'Agglomération s'est engagée en 2018 dans une démarche Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage. Pour poursuivre les actions menées, elle souhaite structurer son **Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. L'objectif est de parvenir à réduire de 17% les déchets ménagers et assimilés en travaillant à la réduction de la production des déchets mais aussi à une meilleure valorisation (bio déchets notamment) et par l'identification de filières de réemploi (création d'une matériauthèque).

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Réduire la production de déchets du territoire de 17%	19	Élaborer et mener le Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
	20	Mettre en place la tarification incitative
	21	Organiser la gestion des biodéchets
	22	Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de solutions zéro déchets
Améliorer la réutilisation et le réemploi	23	Créer une structure pour le réemploi des matériaux / produits
	24	Déployer les actions Eco Défi (CMA) auprès des commerçants/ artisans

2.4 Développer l'économie circulaire

L'économie circulaire est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières...

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Animer le déploiement de l'économie circulaire	25	Mener des actions pédagogiques autour de l'économie circulaire auprès des moyennes et petites entreprises
	26	Assurer la montée en compétences des acteurs sur l'économie circulaire (EIT)

AMBITION N°3 : POUR UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ET RÉSILIENT

3.1 Gérer durablement les espaces naturels

Les **ressources naturelles** sont une véritable richesse pour le territoire. L'Agglomération a un rôle à jouer dans la sensibilisation et dans l'approfondissement des connaissances autour de la biodiversité.

Si de nombreuses études existent en la matière, leur mise en commun est nécessaire pour approfondir les connaissances de chacun. « On protège mieux ce qu'on connaît ».

Le Scot a identifié les zones des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à préserver, renforcer ou restaurer. L'objectif est de pouvoir intégrer ses orientations dans les documents d'aménagement et d'urbanisme.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs	27	Mettre en place un programme de sensibilisation à destination des particuliers
	28	Réaliser un atlas de la biodiversité (ABC)
	29	Accompagner la réalisation des action de gestion de la forêt domaniale de Valbonne
	29 bis	Réviser le document d'objectifs du Natura 2000 Forêt de Valbonne
	30	Intégrer la biodiversité et la forêt dans les documents d'urbanisme, planification territoriale

3.2 Maîtriser la ressource en eau

En matière d'adaptation au changement climatique, l'orientation prioritaire porte sur la préservation de la ressource en eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Cela passera par la sensibilisation de l'ensemble des acteurs et par une meilleure coordination des acteurs du secteur.

L'Agglomération du Gard rhodanien a pris les compétences Eau Potable, Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines au 1er janvier 2020.

Elle souhaite ainsi se doter de schémas directeurs qui lui permettront de détailler sa stratégie à moyen et long termes et d'intégrer la protection qualitative et quantitative de la ressource.

Le bassin versant de la Cèze étant classé comme déficitaire, les efforts à engager notamment sur le niveau de prélèvements sont donc importants. Le Syndicat Mixte AB Cèze s'est doté en 2018 d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Il définit à la fois la stratégie de gestion équilibrée de la ressource et le plan d'actions concrètes (travaux, gouvernance locale de l'eau...). Sa mise en œuvre s'inscrit donc dans les objectifs du PCAET pour la protection de la ressource en eau.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Maîtriser les besoins en eau potable	31	Élaborer un schéma directeur de la gestion en eau potable
	32	Déployer des actions de sensibilisation à une meilleure gestion de l'eau
	33	Suivre la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en d'eau

Maintenir de la qualité de l'eau sur le territoire	34	Élaborer un schéma directeur de l'assainissement
--	----	--

3.3 Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers

Le territoire du Gard rhodanien concentre environ 25 000 ha de surfaces agricoles, soit l'équivalent de 46 % de sa superficie totale. La majorité des cultures sont orientées vers la vigne et l'olivier. Les cultures à haut rendement sont concentrées à l'Est du territoire, sur la vallée du Rhône et de la Cèze (de Saint-Julien de Peyrolas à Vénéjan).

Bien que ce territoire agricole soit très peu irrigué, il commence à subir les pressions des changements climatiques qui se font de plus en plus sentir. Le PCAET a vocation à accompagner le secteur agricole dans la prise en compte de ces évolutions et des adaptations des pratiques de chacun (limitation de l'usage de l'eau, réduction de l'usage des pesticides, ...).

Un autre pan très important de cet objectif est de pouvoir renforcer les actions en faveur de la séquestration carbone dans les secteurs agricoles et forestiers.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques agricoles	35	Former les agriculteurs et essayer les bonnes pratiques
	36	Développer des potagers collectifs et sensibiliser aux pratiques alternatives : agroforesterie, permaculture...
Essaimer les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone	37	Informer/ sensibiliser à l'évolution des cultures en lien avec le changement climatique
	38	Faire connaître le label bas Carbone et valoriser les projets menés

3.4 Développer le tourisme durable

Par la beauté de ses grands paysages (grands massifs boisés et terres viticoles), le territoire du Gard rhodanien jouit d'un cadre de vie qualitatif qui fonde le socle de l'attractivité touristique.

Cette activité importante pour l'équilibre économique de territoire est cependant source de pression (ressource en eau, biodiversité, déchets, ...).

L'Agglomération souhaite pouvoir structurer une offre de tourisme vertueuse ciblée sur le tourisme de pleine nature et d'eau. Via sa compétence Développement économique, l'Agglomération accompagne les professionnels du territoire.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Définir le Tourisme durable sur le territoire	39	Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité

3.5 Renforcer la culture du risque

Le territoire est très exposé à des événements météorologiques automnaux extrêmes et répétés. La prise en compte de l'évolution potentielle des risques naturels (inondations et feux de forêt en premier lieu) en lien avec le changement climatique est primordiale.

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agglomération a pris la compétence Pluvial urbain. L'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales prendra en compte l'impact du changement climatique sur les risques liés aux inondations dues aux phénomènes de ruissellement.

D'autre part, c'est l'ensemble des acteurs du territoire (particuliers compris) qui doit être sensibilisé à l'impact de l'imperméabilisation des sols et aux solutions d'écoulement des eaux, ainsi qu'au bon entretien des parcelles forestières afin de prévenir efficacement la propagation des incendies.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Maîtriser le ruissellement pluvial dans les zones aménagées	40	Élaborer un schéma de la gestion des eaux pluviales
	41	Sensibiliser les acteurs de l'aménagement la prise en compte du risque inondation (et de l'évolution de ces aléas en lien avec le changement climatique)
Prévenir autant que possible le risque feux de forêt	42	Mettre les outils à disposition des particuliers pour l'entretien de leur parcelle forestière

AMBITION N°4 : POUR DES COLLECTIVITÉS ÉCO EXEMPLAIRES**4.1 Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable**

La thématique de l'aménagement du territoire est primordiale pour réussir la transition énergétique et écologique du territoire. Elle est transverse à l'ensemble des thématiques traitées dans le PCAET et se retrouve dans plusieurs actions présentées dans les autres objectifs.

L'Agglomération a donc souhaité en faire un axe de travail à part entière.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents de planification territoriale	43	Rédiger un cahier de préconisations environnementales
	44	Accompagner les communes membres à mettre en adéquation leur PLU avec les objectifs PCAET

4.2 Faire vivre le plan Climat

Pour mettre en œuvre toutes ces actions, l'Agglomération devra être en mesure de poursuivre la dynamique mise en place en interne et avec ces partenaires. Cela passe à la fois par une communication régulière de l'avancement du PCAET mais aussi par la consolidation de la gouvernance pour être capable de l'évaluer.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires	45	Mener des actions de communication sur les actions Plan Climat
Construire un réseau de partenaires investis dans le Plan Climat	46	Associer le conseil de développement dans le processus de suivi et d'évaluation du PCAET
	47	Mettre en place un groupe de travail interne pour poursuivre les réflexions sur l'intégration des enjeux/objectifs PCAET au sein des compétences Agglo

4.3 Construire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités

Les collectivités, l'Agglomération en tête de file, souhaite structurer les leviers dont elles disposent en interne pour s'inscrire dans la transition énergétique et écologique. Leur exemplarité est essentielle pour embarquer un maximum d'acteurs dans cette voie.

La performance énergétique est un enjeu clé pour cette collectivité. Cela passera notamment par la rénovation de son patrimoine bâti grâce à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement pour ces bâtiments.

Le levier de la commande publique responsable est également exploré grâce à la mise en place de marchés mutualisés notamment.

Objectifs opérationnels	n°	Actions - opérations
Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public	48	Élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le patrimoine Agglo
Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités	49	Mettre en place des actions de commande publique groupée

4.3 DÉCLINAISON DES FICHES ACTIONS

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET a fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif et qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Présentation du contexte de l'action et lien avec les thématiques PCAET

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Etapes de mise en œuvre de l'action, calendrier

Pilotage politique et technique

Détails des coûts prévisionnels

Indicateurs de suivi et de réalisation

Incidences potentielles sur l'environnement et mesures correctives préconisées

Gains énergétiques et GES attendus

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

FA n°19	Élaborer et mener le Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)			
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet			
Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	Labellisée Territoire zéro déchet zéro gaspillage, l'Agglo du Gard rhodanien a souhaité lancer son programme local de prévention des déchets d'une durée de 6 ans. Il s'applique aux déchets ménagers assimilés et concerne les Ordures Ménagères Résiduelles, les collectes sélectives, les encombrants, les déchets verts, les déchetteries mais également les Déchets d'Activités Économiques, les déchets du BTP.	Effets sur : <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation		
Objectifs visés/ Résultats attendus	Réduction de 17 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2019 et 2027			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Étapes opérationnelles		Calendrier		
Réalisation un diagnostic du secteur des déchets et identification des enjeux du territoire		Novembre 2020 – mars 2021		
Création de la CCEs (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi)				
Organisation d'ateliers collaboratifs avec les acteurs du territoire		Mai 2021		
Réalisation et validation des fiches actions (objectif, calendrier, budget prévisionnel)		Juillet – octobre 2021		
Validation du PLPDMA pour une durée de 6 ans avec évaluation annuelle		Décembre 2021		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique : chef de service gestion et prévention des déchets		ADEME, Région Occitanie, Associations locales, chambres consulaires, établissements scolaires, bailleurs sociaux		
COÛTS PREVISIONNELS				
- Coût Prévisionnel (HT) Bureau d'étude : 19 212,50 € HT (fonctionnement) Actions sur 6 ans : en cours d'établissement avec les fiches actions - Source de financement (budget impacté, subventions, ...): ADEME, Région Occitanie, autofinancement				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	En cours d'établissement avec les fiches actions (suivi des tonnages, ratios, taux d'évitement...)			
Indicateurs de résultats	Ratio DMA (objectif : 644 kg / hab.an en 2027)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
	550 tCO2e	98 tCO2e	-	-

5 UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les articles R.229-51 à R.229-56 du code de l'Environnement intègre le suivi et l'évaluation d'un démarche PCAET au cours de sa mise en œuvre :

« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire, et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. **Après trois ans d'application**, la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'un suivi de la démarche et des actions, et d'une évaluation régulière pour permettre d'identifier les points d'amélioration et d'ajustements.

Objectifs du suivi et de l'évaluation :

- ✓ Le suivi de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial ;
- ✓ Le suivi de la consommation des budgets ;
- ✓ Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions (indicateurs quantitatifs et qualitatifs) ;
- ✓ L'amélioration de la démarche de Plan Climat (pertinence des objectifs, cohérence des moyens mis en œuvre, réajustement des actions, etc.).
- ✓ L'Évaluation de l'impact du programme sur le territoire et ses acteurs

5.1 LE SUIVI : GARDER LE CAP SUR LES AMBITIONS DU PCAET

On peut mettre en avant 5 points essentiels à la mise en œuvre du suivi du PCAET :

1. Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
2. S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
3. Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
4. Partager les expériences et les résultats ;
5. Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation « sur mesure », par la définition d'indicateurs de suivis adaptés au territoire. Les indicateurs sont constitués de données, voire d'unités, claires et précises qui correspondent aux résultats d'une opération.

La remontée d’informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont donc nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre du suivi. Notons que des temps de bilan et d’ajustement seront indispensables pour connaître l’avancée des objectifs et prendre les décisions techniques et politiques afférentes.

Cela nécessite une **organisation au sein de la collectivité** (chef de projet dédié, équipe projet ou comité de pilotage, etc.) pouvant se formaliser dans la construction d’une feuille de route pour la mise en œuvre du PCAET.

Pour réaliser ce suivi, l’Agglo Gard Rhodanien a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet (référénts techniques et référénts politiques) ;
- La centralisation des informations auprès du chargé de mission Plan Climat ;
- Le renseignement d’un outil Excel associé à un guide de suivi et d’évaluation :

Orientations stratégiques	n°	Axes opérationnels	Propositions d'actions	PILOTE	CALENDRIER						AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
					2021	2022	2023	2024	2025	2026			Budget prévisionnel	Part subventionnable	Budget consommé
AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie															
Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire	1	Élaborer plan de mobilité	Réaliser un diagnostic	Agglo Gard Rhodanien	X						En cours				
			Proposition de deux ou trois scénarios	Agglo Gard Rhodanien		X							50 000,00 €	25 000,00 €	
			Faire des choix stratégiques pour le	Agglo Gard Rhodanien		X									
Encourager les mobilités douces	2	Adapter les infrastructures en faveur des mobilités douces	Généraliser des jalonnements cyclables en assurant notamment les connexions entre ville/village et pôle d'activité (Bagnots, Laudun, ...)	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X				150 000,00 €		
			Installer massivement des garages/parking	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Augmenter le nombre d'accueil vélo auprès	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Sécuriser les routes pour favoriser la pratique	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Dispositifs d'aide à l'achat/réparation du vélo	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
Transférer les investissements prévus pour l'infrastructure routière vers la mobilité douce	Agglo Gard Rhodanien					X	X								

Figure 3 : Visuel du tableau de suivi des actions et des indicateurs mis en place en interne

Le tableau de bord pourra être étoffé et alimenté progressivement en fonction des besoins de la collectivité. **Il a vocation à devenir un outil de pilotage de la démarche.**

5.2 LES APPORTS DE L'ÉVALUATION

Dans une démarche aux multiples actions et ramifications, l'évaluation va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. **L'évaluation permet de crédibiliser et de légitimer le Plan Climat à travers les gages de transparence apportés par l'analyse extérieure.**

L'évaluation permet :

- ✓ De dégager les clés de réussite (à valoriser), les difficultés (à anticiper ou contourner), les erreurs (à ne pas reproduire) ;
- ✓ De renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes ;
- ✓ D'apprécier la qualité de la concertation et de la mobilisation.

Pour la mise en œuvre de son premier PCAET, il est proposé de structurer la réflexion évaluative autour de l'atteinte ou non de 3 questions évaluatives

- Le PCAET a-t-il permis de Faire naître une dynamique autour de la transition énergétique ?
- Les résultats obtenus sont-ils jugés satisfaisants ?
D'un point de vue quantitatif ?
D'un point de vue qualitatif ?
- Les résultats obtenus sont-ils efficaces face aux enjeux du changement climatique ?

La grille ci-dessous détaille les critères (ce qui permet de juger si ce qui est fait, a réussi, avancé ou non) et les indicateurs (ce qui permet de mesurer le niveau de satisfaction d'un critère) associés.

Objectifs	Critères	Indicateurs
Faire naître une dynamique autour de la transition énergétique	La connaissance des enjeux par les différents acteurs (citoyens, acteurs socio-économiques, agents, élus, ...) La mobilisation des acteurs Le passage à l'acte	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des différentes parties prenantes (questionnaire <i>externe</i>) • Émulation <i>ressentie</i> (questionnaire <i>interne</i>) • Nombre de participants à différentes actions/ réunion
Mesurer les résultats obtenus (sur quelques actions phares)	La réalisation des actions <i>Le niveau de satisfaction des pilotes</i> <i>Le niveau de satisfaction des bénéficiaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées • Nombre d'actions suivies et/ou évaluées • Taux d'atteinte des objectifs fixés • Retour qualitatif des pilotes/ des bénéficiaires
Définir l'efficacité du PCAET	Les objectifs fixés sur du moyen et long termes (GES, Energie, production EnR) Le budget alloué	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des émissions GES • Évolution des consommations d'énergie • Production d'énergie renouvelable • Taux de couverture des besoins

Figure 4 : Grille évaluative proposée

6 TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien, source EIE MTDA, 2020 . 3

Figure 2 : Schéma d'articulation des outils de planification et documents d'urbanismes réglementaire, source ADEME 2021	5
Figure 3 : Visuel du tableau de suivi des actions et des indicateurs mis en place en interne	29
Figure 4 : Grille évaluative proposée	30

7 ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme d'actions PCAET 2021-2016 Agglo Gard Rhodanien

ANNEXE 2 : 50 fiches actions

ANNEXE 3 : Livre Blanc de la concertation

ANNEXE 1 : Programme d'actions PCAET 2021_2026 Agglo Gard Rhodanien

Ambition	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	n°	Actions
Pour un territoire sobre en énergie	Se déplacer / transporter moins et mieux	Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire	1	Élaborer plan de mobilité
		Encourager les mobilités douces	2	Adapter les infrastructures en faveur des mobilités douces
		Développer l'offre des transports en communs	3	Réaliser les aménagements des pôles d'échanges multimodaux (PEM Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit)
			4	Pérenniser le transport à la demande
		Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises	5	Valoriser et diffuser les pratiques des entreprises
		Renforcer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises	6	Étudier la pertinence du développement des voies fluviales
	Vivre et travailler dans des bâtiments performants	Massifier la rénovation énergétique des logements	7	Sensibiliser les particuliers à réduire leur consommation
		Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire	8	Structurer la mise en place d'un guichet unique
	Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie	Poursuivre le programme "Contrat de transition écologique"	9	Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels
			10	Poursuivre le programme et identifier de nouvelles actions à engager
Pour un territoire plus vertueux	Consommer et produire localement	Structurer une politique alimentaire sur le territoire	11	Participer activement dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
		Promouvoir l'économie de proximité	12	Poursuivre les actions engagées par le service Développement économique/ office des entreprises
			13	Accompagner l'implantation de filières biosourcées
	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère	Appuyer le développement du solaire thermique et/ou photovoltaïque en accord avec les spécificités du territoire	14	Déployer les outils d'informations nécessaires
		Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire	15	Effectuer un bilan détaillé par filière de production
			16	Mener une réflexion sur le développement d'une filière méthanisation
			17	Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire
			18	Favoriser l'usage du bois énergie sur le territoire

	Tendre vers un territoire zéro déchet	Réduire la production de déchets du territoire	19	Élaborer et mener le Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
			20	Mettre en place la tarification incitative
			21	Organiser la gestion des biodéchets
			22	Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de solutions zéro déchets
	Améliorer la réutilisation et le réemploi	23	Créer une structure pour le réemploi des matériaux / produits	
		24	Déployer les actions Eco Défi (CMA) auprès des commerçants/ artisans	
Développer l'économie circulaire	Animer le déploiement de l'économie circulaire	25	Mener des actions pédagogiques auprès des moyennes et petites entreprises (animation CTV)	
		26	Assurer la montée en compétences des acteurs sur l'économie circulaire (EIT)	
Gérer durablement les espaces naturels	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs	27	Mettre en place un programme de sensibilisation à destination des particuliers	
		28	Réaliser un atlas de la biodiversité (ABC)	
		29	Accompagner la réalisation des action de gestion de la forêt domaniale de Valbonne	
		29 bis	Réviser le document d'objectifs du Natura 2000 Forêt de Valbonne	
		30	Intégrer la biodiversité et la forêt dans les documents d'urbanisme, planification territoriale	
Maîtriser la ressource en eau	Maîtriser les besoins en eau potable	31	Élaborer un schéma directeur de la gestion en eau potable	
		32	Déployer des actions de sensibilisation à une meilleure gestion de l'eau	
	Maintenir de la qualité de l'eau sur le territoire	33	Suivre la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en d'eau	
Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers	Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques agricoles	34	Élaborer un schéma directeur de l'assainissement	
		35	Former les agriculteurs et essayer les bonnes pratiques	
	Essaimer les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone	36	Développer des potagers collectifs et sensibiliser aux pratiques alternatives : agroforesterie, permaculture, ...	
		37	Informer/ sensibiliser à l'évolution des cultures en lien avec le changement climatique	
38	Faire connaître le label bas Carbone et valoriser les projets menés			
Développer un tourisme durable	Définir le Tourisme durable sur le territoire	39	Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité	

	Renforcer la culture du risque	Maîtriser le ruissellement pluvial dans les zones aménagées	40	Élaborer un schéma de la gestion des eaux pluviales	
			41	Sensibiliser les acteurs de l'aménagement la prise en compte du risque inondation (et de l'évolution de ces aléas en lien avec le changement climatique)	
		Prévenir autant que possible le risque feux de forêt	42	Mettre les outils à disposition des particuliers pour l'entretien de leur parcelle	
Pour des collectivités éco-exemplaires	Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable	Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents de planification territoriale	43	Rédiger un cahier de préconisation environnemental	
			44	Accompagner les communes membres à mettre en adéquation leur PLU avec les objectifs PCAET	
	Faire vivre le Plan Climat	Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires	Construire un réseau de partenaires investis dans le Plan Climat	45	Mener des actions de communication sur les actions Plan Climat
				46	Associer le conseil de développement dans le processus de suivi et d'évaluation du PCAET
				47	Mettre en place un groupe de travail interne pour poursuivre les réflexions sur l'intégration des enjeux/ objectifs du PCAET au sein des compétences Agglo
	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités	Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public	Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités	48	Élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le patrimoine Agglo
49				Mettre en place des actions de commande publique groupée	

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS

Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux			
Objectif opérationnel	Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, souhaite se doter d'une véritable feuille de route opérationnelle par la réalisation d'un Plan de mobilité.		Effets sur :	
	Territoire à la fois urbain et rural, les déplacements sont fortement marqués par l'usage de la voiture individuelle : 85% des actifs l'utilisent quotidiennement. Les alternatives au déplacement en voiture restent marginales et sous-utilisées ou absentes (bus, vélo, covoiturage, télétravail...).		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>A 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de 2% des besoins en déplacements - Augmenter de 3% la part de mobilité douce - Augmenter de 3.5% la part de transport en commun <p>Evolution des comportements sur la route Amélioration des performances des véhicules</p>			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles		Calendrier		
Réaliser un diagnostic		Avril à Octobre 2021		
Proposition de deux ou trois scénarios		Octobre 2021 à Mars 2022		
Faire des choix stratégiques pour le développement des mobilités		Mars à septembre 2022		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
<p><u>Maître d'ouvrage</u> : Agglo Gard Rhodanien</p> <p><u>Référent technique</u> : : Service Mobilités et Déplacements</p>		<p>Partenaires techniques : Associations des usagers, des cyclistes, les communes, les associations des zones d'activités (Marcoule, LEF)</p> <p>Partenaires financiers : ADEME</p>		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Coût Prévisionnel (HT)</i> 50 000 € en investissement - <i>Source de financement</i> : 25 000 € (subvention ADEME) 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Planning d'élaboration du Plan de Mobilité			
Indicateurs de résultats	Atteinte des objectifs fixés			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	180 ktCO2e	38 ktCO2e	549 GWh	100 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux			
Objectif opérationnel	Encourager les mobilités douces			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>Sur le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, les déplacements domicile-travail en mobilité douce sont marginaux.</p> <p>Une carence en infrastructures, notamment des pistes cyclables/voies vertes, est un frein à son développement.</p> <p>L'enjeu de l'accueil des touristes/voyageurs à vélo est également important.</p> <p>L'Agglomération fait la promotion du label national Accueil Vélo® porté par France Vélo Tourisme.</p>	Effets sur :		
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 		
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Évolution des comportements des habitants dans leurs déplacements au quotidien</p> <p>Une part de mobilités douces à 5% en 2030</p> <p>Une réduction des déplacements de 2% à 2030</p>			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Étapes opérationnelles			Calendrier	
Généraliser des jalonnements cyclables en assurant notamment les connexions entre ville/village et pôle d'activité (Bagnols-sur-Cèze, Laudun l'Ardoise, Saint-Victor-la-Coste, Marcoule, ...)			2022 - 2025	
Installer massivement des garages/parking vélo			2022 - 2025	
Augmenter le nombre d'accueil vélo auprès des hébergeurs				
Sécuriser les routes pour favoriser la pratique du vélo /piétons			2022 - 2025	
Dispositifs d'aide à l'achat/réparation du vélo urbain/cargo				
Transférer les investissements prévus pour l'infrastructure routière vers la mobilité douce (pistes cyclables, voies vertes)			2025 - 2026	
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien</p> <p>Référent technique : Service Mobilités et Déplacements</p>		<p>Partenaires techniques : Etat, Région Occitanie, Département du Gard</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Gard, Ademe</p>		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) : 150 000 € par an en investissement - Source de financement : budget Transport + AVELO (sept 2022) 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de garages/parking vélo installés</p> <p>Investissement réalisé sur les infrastructures « mobilité douce »</p>			
Indicateurs de résultats	Linéaire de route sécurisée			
Incidences environnementales potentielles	Risque d'imperméabilisation/d'artificialisation des sols lié aux nouveaux aménagements			
Mesures ERC	<p>Favoriser l'usage au maximum d'espaces déjà artificialisés pour les aménagements</p> <p>Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et les effets sur les ruissellements</p> <p>En cas d'imperméabilisation des sols, compenser selon les règles du SDAGE Rhône Méditerranée</p>			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	<table border="1"> <tr> <td>État initial (2017)</td> <td>Gains attendus (2026)</td> </tr> </table>	État initial (2017)
État initial (2017)	Gains attendus (2026)			

AR PREFECTURE

AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

180 ktCO2e

6 ktCO2e

549 GWh

9 GWh

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Réaliser des aménagements des pôles d'échanges multimodaux (PEM Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint-Esprit)

Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux
Objectif opérationnel	Développer l'offre des transports en communs

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>Fermée depuis 1976, la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône rouvrira aux voyageurs à l'été 2022.</p> <p>Aujourd'hui, uniquement utilisée pour le fret, la ligne TER entre Pont-Saint-Esprit et Nîmes, via Avignon centre, offrira une nouvelle offre de transport aux voyageurs.</p> <p>Profitant de la remise en service des gares de Bagnols-sur-Cèze, de Pont-Saint-Esprit (phase réouverture anticipée) et de Laudun l'Ardoise (phase cible horizon SA2026), l'Agglomération aménage des pôles d'échanges multimodaux (PEM) afin de favoriser la multimodalité et l'intermodalité sur le territoire.</p> <p>Cette réouverture favorisera le report modal de la voiture vers le train.</p>	Effets sur :	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Évolution des comportements concernant les modes de déplacement</p> <p>Une part de déplacement en transport en commun de 4,5% à 2030</p> <p>Une part de déplacement en covoiturage à 12% en 2030</p>		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Marché pour maîtrise d'œuvre attribué pour les deux PEM	Avril 2021
Phase avant-projet pour délimiter le projet et concertation préalable publique	Sept à novembre 2021
Détermination de l'appel à candidature de l'AAP PEM Transports Collectifs en Site Propre	Fin sept 2021
Réaliser des travaux d'aménagements pour favoriser l'intermodalité	Janvier 2021 à été 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien</p> <p>Référent technique : Service Mobilités et Déplacements</p>	<p>Partenaires techniques : Région Occitanie, Etat, Département du Gard, communes concernées par le projet</p> <p>Partenaires financiers : Région Occitanie, (Etat) DSIL plan de relance et appel à projets (Etat), Autofinancement</p>

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) : Coût total des deux sites en investissement = 5 318 053 HT prévus pour les travaux (sans les acquisitions foncières ou autres imprévus)
- Source de financement : 50% Région Occitanie, 14,5% DSIL plan de relance, 14,5% AAP PEM, reste = autofinancement.

Actuellement, aucun chiffrage n'est prévu pour le PEM de Laudun-L'Ardoise

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi				
Indicateurs de résultats	Évolution du nombre de passager sur le réseau de transport en commun			
Incidences environnementales potentielles	Risque d'imperméabilisation/d'artificialisation des sols lié aux nouveaux aménagements			
Mesures ERC	<p>Favoriser l'usage au maximum d'espaces déjà artificialisés pour les aménagements</p> <p>Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et les effets sur les ruissellements</p> <p>En cas d'imperméabilisation des sols, compenser selon les règles du SDAGE Rhône Méditerranée</p>			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
	180 ktCO2e	1 ktCO2e	549 GWh	3 GWh

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Étendre le transport à la demande

Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux
-----------------------------	--

Objectif opérationnel	Développer l'offre des transports en communs
------------------------------	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien propose un service de transport à la demande sur son territoire. Ce service s'adresse à ses habitants bénéficiaires des minimas sociaux et des seniors de plus de 65 ans. L'accès au service se fait à raison de deux allers-retours par mois, par bénéficiaire. Le futur usager doit se rendre au CCAS de sa commune pour obtenir une carte d'accès puis prendre le rendez-vous avec le transporteur qui se déplace au domicile de l'usager.	Effets sur :	
		<input checked="" type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation	

Objectifs visés/ Résultats attendus	Permettre à toute la population de se déplacer
--	--

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Maintenir le Transport à la demande existant	2019 - 2027
Réflexion pour élargir le Transport à la demande à toute la population, en zonal	2024 - 2027

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique Service Mobilités et Déplacements	Partenaires techniques : CCAS

COÛTS PREVISIONNELS

<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) 150 000 € par an - Source de financement
--

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs, nombre de kms parcourus			
Indicateurs de résultats	Nbre de courses			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

FA n°5		<i>Valoriser et diffuser les pratiques des entreprises</i>	
Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux		
Objectif opérationnel	Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Descriptif/ contexte	<p>Selon le rapport d'information du Sénat sur le transport de marchandise, remis le 19 mai 2021, le transport de marchandises est une des causes majeures de la dégradation de l'environnement.</p> <p>En 2019, les poids lourds sont responsables de 23% des gaz à effet de serre (GES) et les véhicules utilitaires légers de 19%, ceci s'explique par une forte dominance du transport intérieur de marchandises par le mode de transport routier (90%) loin devant le ferroviaire (9%) et le fluvial.</p> <p>S'ajoutent aux conséquences environnementales notables, d'autres nuisances qui impactent notre territoire : nuisances sonores, congestion de la circulation, dégradation de la voirie, accidentologie élevée, artificialisation des sols...</p> <p>Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises est un des enjeux de territoire pour garantir et améliorer la qualité de vie de la population tout en répondant à leurs besoins.</p> <p>Les solutions passent à la fois par une hausse de la capacité transportée mais aussi par un report modal (ferroviaire / fluvial).</p> <p>L'Association Clean Tech Vallée a engagé un travail sur cette thématique en animant en mai 2021 une fresque de la mobilité.</p> <p>L'objectif de cette action est de poursuivre ce travail.</p>		Effets sur :
	Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Réalisation d'un diagnostic des pratiques sur le territoire</p> <p>Réduction des gaz à effet de serre dus au transport de marchandises</p> <p>Valorisation des actions menées par les entreprises du territoire</p>	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION			
Étapes opérationnelles		Calendrier	
Identifier les entreprises qui agissent sur le fret routier		2022 - 2024	
Accompagner les entreprises dans des audits transports - Plan mobilité employeur		2022 - 2026	
Poursuivre le travail de sensibilisation aux enjeux de la mobilité auprès des acteurs économiques et industriels du territoire		2022 - 2026	
Piloter la concertation et les groupes de travail regroupant les acteurs du territoire afin de favoriser le travail en synergie autour d'axes d'amélioration communs		2022 - 2026	
ORGANISATION OPÉRATIONNELLE			
Porteur de l'action		Partenaires	
Maître d'ouvrage : CleanTech Vallée Réfèrent technique :		Partenaires techniques : Agglo Gard rhodanien (schéma mobilité) ... Partenaires financiers : ADEME Région Occitanie	
COÛTS PRÉVISIONNELS			
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) 30 000 € - Source de financement : subventions 			

SUIVI EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de groupes de travail organisés Nombre d'entreprises engagées dans la réflexion			
Indicateurs de résultats	Evolution du fret de marchandise sur le territoire (volume et passage) Part modale du trafic de marchandises (routier/ferroviaire/ fluvial)			
Incidences environnementales potentielles	Réduction de GES Amélioration de la qualité de l'air Limitation de nuisances sonores et olfactives			
Mesures ERC				
Gain Énergie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	180 ktCO2e (tout transport routier confondu)	1.2 ktCO2e	549 GWh	4 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

FA n°6		Étudier la pertinence du développement des voies fluviales	
Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux		
Objectif opérationnel	Renforcer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Descriptif/ contexte	<p>Selon le rapport d'information du Sénat sur le transport de marchandise, remis le 19 mai 2021, le transport de marchandises est une des causes majeures de la dégradation de l'environnement.</p> <p>En 2019, Les poids lourds sont responsables de 23% des gaz à effet de serre (GES) et les véhicules utilitaires légers de 19%, ceci s'explique par une forte dominance du transport intérieur de marchandises par le mode de transport routier (90%) loin devant le ferroviaire (9%) et le fluvial.</p> <p>S'ajoutent aux conséquences environnementales notables, d'autres nuisances qui impactent notre territoire : nuisances sonores, congestion de la circulation, dégradation de la voirie, accidentologie élevée, artificialisation des sols...</p> <p>Réduire l'impact du fret routier de marchandises passe par une réflexion sur une hausse de la capacité transportée mais aussi par un report modal (ferroviaire / fluvial).</p> <p>Le transport fluvial répond aux besoins logistiques des entreprises par ses nombreux avantages tant économiques qu'écologiques. Plus largement, il répond aux problématiques de congestion routière, notamment dans les agglomérations.</p> <p>La voie d'eau est adaptée au transport de marchandises de nature très variées : produits agricoles, matériaux de construction, produits chimiques, produits de grande consommation, colis exceptionnels...</p>	Effets sur :	
	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 		
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Réduction des gaz à effet de serre dus au transport de marchandises</p> <p>Valorisation des actions menées par les entreprises du territoire</p>		
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION			
Étapes opérationnelles		Calendrier	
Identification des pratiques susceptibles d'évoluer vers une intermodalité		2022 - 2026	
Pilotage de la concertation entre les acteurs du fret de marchandises sur le territoire		2022 - 2026	
Animation et suivi des actions mises en place		2022 - 2026	
Suivi du Schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridionale porté par Voies Navigables de France		2021 - 2026	
Valorisation des actions menées par les entreprises du territoire à travers le diagnostic		2022 - 2026	
ORGANISATION OPÉRATIONNELLE			
Porteur de l'action		Partenaires	
<p>Maître d'ouvrage : Clean Tech Vallée et Agglo Gard rhodanien (suivi schéma VNF)</p> <p>Référent technique : pôle développement économique</p>		<p>Partenaires techniques : Voies navigables de France Compagnie Nationale du Rhône, Agglo Gard rhodanien</p> <p>Partenaires financiers : ADEME, Région Occitanie</p>	
COÛTS PRÉVISIONNELS			
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) :10 000€ - Source de financement 			

SUIVI EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de groupes de travail organisés Nombre d'entreprises mobilisées		
Indicateurs de résultats	Part modale du trafic de marchandises (routier/ferroviaire/ fluvial)		
Incidences environnementales potentielles	+ Limitation de nuisances sonores et olfactives -Site Natura 2000 du Rhône aval identifié comme vulnérable au développement des voies de navigation		
Mesures ERC	Associer dans la réflexion la structure animatrice du site Natura 2000 Rhône aval dans le cas où ce cours d'eau est envisagé		
Gain Énergie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)
	180 ktCO2e	1,2 ktCO2e	549 GWh
			Gains attendus (2026)
			4 GWh

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Hypothèse prise : Part de 5% des gains estimés sur les leviers réduction des déplacement/ amélioration des performances et comportements

Objectif stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants			
Objectif opérationnel	Massifier la rénovation énergétique des logements			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>A l'échelle locale, la consommation d'énergie finale par habitant sur le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien est de 32MWh alors qu'il est de 21 MWh/habitant au niveau de la Région Occitanie.</p> <p>La diminution des consommations énergétiques représente un enjeu territorial majeur.</p> <p>21% de ces consommations énergétiques proviennent du secteur résidentiel.</p> <p>La hausse des prix de l'énergie, et notamment de l'électricité qui est la 1ère source de dépenses énergétique dans le résidentiel sur le territoire de l'Agglomération, pèse de plus en plus fortement sur le pouvoir d'achat des ménages.</p>		<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	
	Objectifs visés/ Résultats attendus		Impact sur le pouvoir d'achat des ménages/ réduire la facture énergétique Réduire la précarité énergétique des ménages	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles		Calendrier		
Réaliser une thermographie aérienne		Hiver 2021-2022		
Mettre à disposition des livrets d'informations sur les gestes de sobriété énergétique et la rénovation thermique		2022 - 2026		
Mettre en place des "Défis de Famille à Energie Positive » pour permettre de sensibiliser par l'exemple		2022 - 2026		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique : Service Environnement		Partenaires techniques : Partenaires financiers :		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de livret d'information distribué Nombre de familles participant au Défi			
Indicateurs de résultats	Evolution des consommations et émissions dans le résidentiel			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	75 ktCO2e	915tCO2e	490 GWh	6.5 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants	
Objectif opérationnel	Massifier la rénovation énergétique des logements	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>La Région Occitanie, avec le support de l'Agence Régional Energie Climat (AREC) a créé le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE), dont l'objectif est d'accélérer la rénovation énergétique des logements en facilitant le passage à l'acte. Le déploiement du SPIRE vise à rendre accessible la rénovation énergétique, par la mise en place d'un réseau de guichets uniques pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien et de la CC Pont du Gard, le guichet unique « Renov'Occitanie » est porté par le CAUE du Gard et l'Adil. Le volet animation territoriale du guichet unique sera portée par la Clean Tech Vallée.</p> <p>Les missions du guichet unique sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller gratuitement les particuliers : conseils techniques, financiers, juridiques et sociaux visant à inciter les ménages à réaliser des projets de rénovation ambitieux - Déployer la réalisation d'audits énergétiques auprès des particuliers - Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation - Animer les réseaux des entreprises RGE et faciliter la mise en relation avec les particuliers - Intégrer la réflexion sur l'intégration de production renouvelables dans les projets des particuliers <p>En 2017, le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien comptait 39 507 logements et représentait le 3^{ème} secteur consommateur d'énergie. 12% des émissions de gaz à effet de serre proviennent du secteur résidentiel.</p>	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation
	Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Qualité et niveau de vie des habitants</p> <p>Rénovation de 500 logements par an, soit 1.3% du parc immobilier</p>
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Etapes opérationnelles		Calendrier
Signature de la convention 2021 - 2023 avec le CAUE30-ADIL		Octobre-novembre 2021
Déploiement de 2 ETP sur les territoires Agglo Gard rhodanien et Pont du Gard		Octobre- novembre 2021
Communication sur ce nouveau service : livrets d'informations sur les gestes de sobriété énergétique et la rénovation thermique (livrets ADEME existants)		2021 - 2023
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
Porteur de l'action		Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : CAUE du Gard-ADIL du Gard Clean Tech Vallée (animation territoriale)</p> <p>Référent technique :</p>		<p>Agglo Gard rhodanien, CC Pont du Gard, communes, Région Occitanie, AREC</p>

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : 27 000€ pour la cotisation Agglo
- Source de financement : 63 000€ Région Occitanie

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'usagers du guichet unique Nombre d'audits énergétique réalisés Nombre de projets de rénovation accompagnés Nombre d'entreprises RGE au sein du réseau			
Indicateurs de résultats	Evolution des consommations et émissions du secteur résidentiel			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	75 ktCO2e	17ktCO2e	490 GWh	72 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels

Objectif stratégique : Vivre et travailler dans des bâtiments performants

Objectif opérationnel : Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>Pour atteindre l'objectif « Région à Energie Positive », les consommations du secteur du bâtiment devront diminuer de 30 % d'ici 2050.</p> <p>La mission principale de la CCI du Gard en faveur de la transition énergétique est l'accompagnement de l'ensemble des entreprises du Gard sur les sujets d'environnement.</p> <p>A ce titre, elle accompagne les entreprises dans la réalisation de diagnostics énergétiques. Elle assure également la formation des référents Energie des entreprises et à mise en place une communauté Energie qui rassemble les conseillers Energie des entreprises du territoire.</p> <p>Elle aide au montage des dossiers d'investissement pour des appels à projets environnementaux / de transition énergétique et écologique, des dossiers CSPE (Contribution au Service Public de l'Energie).</p> <p>D'autre part, dans le cadre du Contrat de Transition Energétique, la CCI du Gard porte 2 actions à destination des entreprises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une action d'information / d'animation territoriale en partenariat avec l'ADEME : organisation de visites découvertes, webinaires intitulées « performances économiques et environnement » (thématiques : LED, CEE, tiers investissement, eau), etc. 2. La mise en place d'une plateforme business Clean Tech à l'échelle du Gard : mettre en relation les donneurs d'ordre avec des entreprises (fin février 2020). 	Effets sur :
	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus : Animation de la dynamique territoriale locale à destination des entreprises
Rénovation du parc tertiaire à un rythme de 1,6% du parc par an

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Accompagner le montage des dossiers de demandes d'aides	
Accompagner les entreprises dans la réalisation de diagnostics énergétiques	
Promotion des actions de la CCI par l'Agglomération	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : CCI / Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique :	Partenaires techniques : Partenaires financiers : ADEME, Région Occitanie, Etat

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...)

SUIVI EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'entreprises accompagnées par le CCI dans le territoire de l'Agglo du Gard rhodanien Nombre de dossiers d'aides au financement			
Indicateurs de résultats	Evolution des consommations et émissions du secteur tertiaire			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	14 ktCO2e	2 ktCO2e	168 GWh	13 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

FA n°10	Poursuivre le Contrat de Transition Ecologique et identifier de nouvelles actions à engager	
Objectif stratégique	Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie	
Objectif opérationnel	Poursuivre le programme " Contrat de transition écologique"	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>Le Contrat de Transition Écologique (CTE) est un dispositif gouvernemental destiné à traduire au niveau local les grands engagements climatiques pris par la France au niveau national et international. Ce dispositif permet d'impliquer l'ensemble des acteurs d'un territoire (élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, citoyens...) autour d'ambitieux projets favorisant la transition vers une économie plus durable.</p> <p>Les parties prenantes bénéficient d'un soutien financier, politique et technique de la part de l'État et des établissements publics (tels que l'ADEME) pour la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement.</p> <p>En signant le Contrat de Transition Ecologique, la Communauté de Communes du Pont du Gard et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ont confié la mission d'opérateur de ce contrat à la Clean Tech Vallée. Son collectif d'acteurs privés/publics a pour objectif de réaliser les 25 projets définis par les services de l'Etat et du territoire</p> <p>A son terme, le CTE évoluera sous le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) « <i>outil, adapté aux spécificités des territoires et s'appuyant sur les élus locaux, [...], il accompagnera les collectivités territoriales dans leurs transitions démographique, écologique, économique et numérique</i> ».</p>	Effets sur : <ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Poursuivre la dynamique impulsée sur le territoire Accompagner la transition écologique du territoire Concilier le développement économique et la transition écologique pour aller vers la neutralité carbone	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Étapes opérationnelles		Calendrier
Poursuivre l'animation du CTE jusqu'à son terme		Décembre 2021
Pérenniser certaines actions du CTE (énergie, Clean tech booster, notoriété...)		à partir de 2022
Assurer la transition vers le CRTE (contrat de relance et de transition écologique) : rédaction de nouvelles fiches actions (eau, agriculture, agrivoltaïsme, programme Impulsion...)		2022 - 2028
ORGANISATION OPÉRATIONNELLE		
Porteur de l'action		Partenaires
Maître d'ouvrage : CleanTech Vallée Référént technique :		Collectivités, Ademe, Banque des territoires, Région Occitanie, services de l'Etat...
COÛTS PRÉVISIONNELS		
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) : 50 000€ - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 		

SUIVI EVALUATION

Indicateurs de suivi	Cf . Suivi des actions CTE			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Énergie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Dépend des actions menées		Dépend des actions menées

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Consommer et produire localement			
Objectif opérationnel	Structurer une politique alimentaire sur le territoire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien est déjà engagée au sein du PAT du Département du Gard. L'objectif est de poursuivre la convention déjà signée avec le Département afin de mener des actions permettant de valoriser le bien manger et une alimentation saine à partir de la production locale.		Effets sur :	
			<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation	
Objectifs visés/ Résultats attendus	Ex : développement circuits courts, amélioration de la connaissance des productions locales, des débouchés locales, communication sur les circuits courts (réalisation de vidéos, pubs, ...), organisation d'une manifestation annuellement (ou marché de producteurs locaux) ...			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Étapes opérationnelles		Calendrier		
Recenser les productions locales par aggro (Enquête en cours auprès des agriculteurs/producteur (produits, débouchés...))		2022		
Développer points de ventes collectifs, les AMAAP : les locaux commerciaux devront être pris en charge par le secteur privé si entente et volonté des producteurs de créer des points de ventes communs. Un premier travail de concertation (2022)		Concertation – 2022 Réalisation - 2023		
Déterminer les volumes de productions		2023		
Définir les besoins de la restauration collective		Concertation - 2022		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référént technique : Pôle Développement économique		Département du Gard, Chambre d'Agriculture du Gard, CIVAM, réseau de producteurs (Bienvenue à la Ferme, Militant du Goût, syndicats et regroupements ou appellations viticoles, ...)		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) : 50 000€ en fonctionnement pour les actions + coût d'1 agent RH plein temps - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) : Budget aggro, privé, subvention Département 				
SUIVI – EVALUATION				
indicateurs de suivi	Nombre de points de vente collectifs, AMAAP sur le territoire			
Indicateurs de résultats	Part de production locale dans la restauration collective			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Poursuivre les actions engagées par le service Développement économique/ office des entreprises

Objectif stratégique	Avoir la connaissance des acteurs économiques du territoire
-----------------------------	---

Objectif opérationnel	Pour mieux en faire la promotion et valoriser leurs offres de services ou produits
------------------------------	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>L'Agglomération du Gard rhodanien est engagée activement dans le développement économique du territoire et dans le soutien de ses entreprises. Ce travail va se poursuivre notamment par le travail réalisé au sein de l'observatoire économique avec la mise à jour régulière des entreprises immatriculées dans le Gard rhodanien (créations, fermetures, déplacements, ...) : Recenser les entreprises, les localiser et connaître leurs activités. Animer le réseau de toutes les collectives d'entreprises : Grisbi, Cyclium, Les Solistes, les associations de commerçants, les zones d'activités, Et le réseau des partenaires : mairies, chambres consulaires, ...</p>	Effets sur :	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ○ Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Achat de fichiers à jour, suivi (via un logiciel payant) des entreprises par secteurs d'activité (commerce, artisanat, industrie, agriculture), Être intégré et participer aux réunions de projets Apporter un soutien technique et d'ingénierie aux porteurs de projet. Actualisation du site Internet et publication sur les réseaux sociaux</p>
--	---

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Poursuivre les actions Cœur de ville pour redynamiser les centres Villes et des commerces /services de proximité (communes)	2021 - 2026
Poursuivre les actions auprès des commerçants locaux (Asso GRISBI)	2021 - 2026
Poursuivre le soutien aux projets via l'Office des entreprises	2021 - 2026
Communication site Internet et réseaux sociaux	2021 - 2026
Suivi de la base de données	2021 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique : Service Office des entreprises</p>	Collectives, chambres consulaires, autres partenaires, communes

COÛTS PREVISIONNELS

<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel : 10 000€ annuel sur fonctionnement - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) : budget Agglo
--

SUIVI – EVALUATION

indicateurs de suivi	Suivi de la base Eudonet (logiciel) – suivi des chiffres clés du territoire
-----------------------------	---

Indicateurs de résultats	Publication du Rapport éco annuel – animation inter-entreprises (soirée investissement ou rentrée éco)
---------------------------------	--

Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Consommer et produire localement		
Objectif opérationnel	Promouvoir l'économie de proximité		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Descriptif/ contexte	Le développement de filières de matériaux biosourcés locaux participe à la logique d'économie circulaire pour le secteur de la rénovation énergétique du bâti.		Effets sur :
	De plus, grâce à son impact sur le stockage de CO ₂ , l'utilisation de matériaux biosourcés contribue à la séquestration du carbone et donc aux objectifs de neutralité carbone.		
	Cette réflexion autour des filières passe à la fois par l'identification des matériaux biosourcés issus du territoire (et proche territoire) que par la formation des acteurs de la construction.		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ○ Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Structurer les filières de matériaux biosourcés et recyclés via la valorisation des acteurs, leurs mises en réseau Aider au développement économique de ces filières locales en les rendant visibles (et crédibles)		
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION			
	Etapes opérationnelles		Calendrier
	Etude des filières locales biosourcées existantes (bois, paille, chanvre,) à destination de la construction		2023 - 2025
	Valoriser les actions portées pour sensibiliser à l'usage des matériaux biosourcés (particuliers) et les méthodes d'utilisation/mise en œuvre (artisans de la construction/rénovation)		2023 - 2026
	Porter à connaissance du label national « bâtiments biosourcés »		2023 - 2026
	Porter à connaissance des collectivités de ce type de pratiques et les accompagner dans leur démarche (liste des entreprises, retours d'expérience, calcul du gain économique et énergétique ...)		2023 - 2026
ORGANISATION OPERATIONNELLE			
	Porteur de l'action		Partenaires
	Maître d'ouvrage : Agglomération Gard rhodanien Réfèrent technique : Pôle développement économique		Chambre des Métiers et de l'Artisanat Association PISTE / bâtir vivant
COÛTS PREVISIONNELS			
	- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)		
	- Source de financement (budget impacté, subventions, ...)		
SUIVI – EVALUATION			
Indicateurs de suivi	Nombre de chantiers écoles organisés sur le territoire Nombre de réunions d'informations		
Indicateurs de résultats	Evolution du chiffre d'affaires de la filière biosourcée		
Incidences environnementales potentielles			
Mesures ERC			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)
		Non quantifiable	
			Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
Objectif opérationnel	Appuyer le développement du solaire thermique et/ou photovoltaïque en accord avec les spécificités du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	Le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, par sa position géographique, dispose d'un potentiel illimité de production d'énergies solaire. Ce type d'implantation est cependant soumis à de très fortes contraintes paysagères, architecturales et environnementales. La filière solaire souffre d'une certaine méconnaissance notamment de la part des particuliers qui limite aujourd'hui son développement. Dans le cadre de la mise en place du guichet unique, l'objectif est de fournir le niveau d'information nécessaire à la possibilité d'implanter ou non du photovoltaïque chez les particuliers. La 2ème cible sont les bâtiments publics. Les collectivités ont un rôle d'exemplarité qui est un levier pour sensibiliser le grand public.	Effets sur :
		<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation

Objectifs visés/ Résultats attendus	Assurer le déploiement de la production solaire tout en intégrant les contraintes du territoire Valoriser l'autoconsommation
--	---

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
S'appuyer sur les informations du cadastre solaire d'EDF pour cibler le bâti communautaire	
Mener une étude de faisabilité pour l'implantation de PV/ ECS solaire sur ces bâtiments	
Mener une campagne d'information sur l'implantation du photovoltaïque (plutôt en autoconsommation via le guichet unique)	
Valoriser les projets portés par l'Agglomération en matière de projets solaire	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien / Cleantech Vallée Référént technique : Pôle Développement économique	CAUE du Gard, ADEME, Région Occitanie/AREC, DREAL Occitanie, DDTM du Gard, EPCI, Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, ENEDIS, CDC, RTE, DERBI

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de projets en cours de développement			
Indicateurs de résultats	Évolution de la production solaire sur le territoire Part d'autoconsommation			
Incidences environnementales potentielles	Risques de dégradation des milieux naturels lors d'implantation des panneaux			
Mesures ERC	Éviter l'implantation de ferme solaire au sol en milieu naturel, en particulier au sein des sites à forts enjeux écologiques (sites Natura 2000 par exemple)			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
		- 2,5 tCO2e	PV : 15,9 GWh	PV : 30 GWh Solaire thermique : 8 GWh

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère	
Objectif opérationnel	Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>La programmation énergétique est le passage entre l'élaboration d'une vision prospective du territoire et sa mise en œuvre.</p> <p>Au regard des résultats de l'état des lieux et des potentiels de développement, mais aussi des fortes contraintes révélées sur le territoire (paysagère, architecturale et environnementale), l'Agglomération du Gard rhodanien doit établir les objectifs et secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur. La plupart des données sont issues de connaissances départementales voire régionales.</p> <p>Un schéma directeur développement Energies Renouvelables permet de préciser la faisabilité des projets à mener pour atteindre les objectifs et de mettre autour de la table l'ensemble des parties prenantes des filières.</p> <p>Pour parvenir à augmenter la part de production renouvelable dans son bilan énergétique, l'Agglomération souhaite identifier les filières prioritaires pour le territoire.</p>	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation
	Objectifs visés/ Résultats attendus	Planifier (et maîtriser) le développement des sites de productions sur le territoire Augmenter la production renouvelable du territoire de 64 GWh à l'horizon 2030
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
	Etapes opérationnelles	Calendrier
	Approfondir la connaissance des potentiels à l'échelle du territoire de l'Agglo du Gard rhodanien sur les filières (méthanisation, solaire, bois, hydrogène...)	2023 - 2026
	Etudier la faisabilité de développement des réseaux de chaleur sur le territoire	2023 - 2026
	Rédiger le Schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	2023 - 2026
	Réaliser le programme d'actions retenu	2023 - 2026
	Approfondir les potentiels par filière (méthanisation, solaire, géothermie, bois...)	2023 - 2026
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
	Porteur de l'action	Partenaires
	Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique : Pôle économique / Service Environnement	
COÛTS PREVISIONNELS		
Coût Prévisionnel (HT) : - Réalisation d'une étude de potentiel : entre 10 et 20k€ Source de financement (budget impacté, subventions, ...)		
SUIVI – EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de projets ENR réalisés	
Indicateurs de résultats	Taux de couverture des besoins énergétiques par de la production d'énergie renouvelable sur le territoire	

Incidences				
environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		- 10 tCO2e	Total :79 GWh	+ 64 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère			
Objectif opérationnel	Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>Une étude menée en 2018 par GRDF semble montrer un potentiel intéressant de production de biogaz estimé à près de 42GWh (Cf. SCOT Gard Rhodanien).</p> <p>Au-delà de la valorisation de déchets agricoles, les déchets verts des collectivités ainsi que les biodéchets (ménagers, restauration...) pourraient aussi constituer une ressource intéressante.</p> <p>L'action a pour but de mettre en place un accompagnement des porteurs de projet de manière à leur permettre de mener à bien le montage de leur unité de méthanisation.</p> <p>Cet accompagnement peut passer par un appui politique du projet, un rôle de facilitateur dans les relations avec les financeurs, les acteurs du territoire...</p>	Effets sur :		
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ○ Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 		
Objectifs visés/ Résultats attendus	Développer une filière de valorisation des déchets organiques/fermentescibles			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles		Calendrier		
Etablir une étude sur les gisements disponibles pour identifier le potentiel de déploiement de la filière méthanisation		2023 - 2026		
Identifier des porteurs de projets potentiels pour l'implantation d'une unité de méthanisation (Appel à manifestation d'intérêt, réunions publiques...)		2023 - 2026		
Appuyer l'installation d'unités de méthanisation et des stations de biocarburant pour l'utilisation		2023 - 2026		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique : Pôle Développement économique		GRDF		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Etude gisement : entre 20 et 35 k€ - Financement potentiel ADEME 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions sur la thématique méthanisation			
Indicateurs de résultats	Production issue de la méthanisation, en GWh théorique (estimation par projet lancé)			
Incidences environnementales potentielles	Risques liés à l'épandage de méthanisation et l'épandage des digestats			
Mesures ERC	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'adoption des bonnes pratiques pour la méthanisation et l'épandage des digestats (zones sensibles (karst notamment), couverture des aires de stockage, pratiques culturelles, etc.) • Favoriser l'épandage par enfouissement pour réduire le dégagement de NH3 et les ruissellements d'eau chargée en matière organique 			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh (-) / production EnR (+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	-	-	Biogaz : 0 GWh	Pas de production avant 2030

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

FA n°17	Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire		
Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère		
Objectif opérationnel	Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Descriptif/ contexte	Dans le cadre du plan de Relance, la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné a été lancée le 8 septembre 2020. Ce sont près de 7 milliards d'euros mobilisés d'ici 2030. L'association Clean Tech Vallée (CTV) a commencé à se positionner sur le sujet en mettant autour de la table des industriels intéressés par le sujet. Une étude devrait être menée pour quantifier les usages potentiels et les débouchés et identifier la pertinence de ce développement sur le territoire.		Effets sur :
			<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Identification du potentiel du territoire Réduction des gaz à effet de serre		
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION			
Étapes opérationnelles		Calendrier	
Analyse menée via la CTV avec la collaboration de CEA / EDF pour quantifier les usages sur le territoire et identifier la pertinence de ce développement		2022 - 2024	
Echanges avec les groupements d'entreprises industrielles du territoire du Gard rhodanien		2022 - 2024	
Envisager la création de projets de production sur le territoire (Agglo Gard rhodanien/CCPG ou élargi si nécessaire) en fonction des résultats des usages		2022 - 2026	
ORGANISATION OPÉRATIONNELLE			
Porteur de l'action		Partenaires	
Maître d'ouvrage : CleanTech Vallée Référént technique :		CEA, EDF, industriels du territoire Agglo Gard rhodanien Agence Ad 'occ	
COÛTS PRÉVISIONNELS			
- Coût Prévisionnel (HT) 10 000€ - Source de financement (budget impacté, subventions, ...)			
SUIVI – EVALUATION			
Indicateurs de suivi	Production potentielle estimée sur le territoire		
Indicateurs de résultats			
Incidences environnementales potentielles	Risques pour la consommation d'énergie et les émissions de GES		
Mesures ERC	Exclure l'implantation de projets visant la production d'hydrogène à partir de combustibles fossiles		
Gain Énergie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)
		Non quantifiable	
			Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère			
Objectif opérationnel	Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>43% du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien est couvert de forêt. Bien que cette surface soit très morcelée en petites propriétés privées, le potentiel de ressource en bois énergie mobilisable semble intéressant.</p> <p>D'autre part, le territoire est confronté à la fermeture des milieux liée à une gestion et une exploitation limitée voire inexistante, avec comme effet indirect, un risque accru de feux de forêts.</p> <p>Ce phénomène a des conséquences sur la pérennité de certaines essences (châtaigniers, chênes) et plus globalement sur l'équilibre de tout un écosystème (appauvrissement de la diversité de la flore et de la faune, augmentation du risque d'incendie).</p> <p>Pour rendre possible la structuration d'une filière bois énergie sur le territoire, la première étape est de créer un besoin / une demande qui permettrait aux entrepreneurs de s'implanter.</p>	Effets sur :		
		<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation		
Objectifs visés/ Résultats attendus	Implantation d'une vingtaine de chaufferies bois sur le territoire			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
	Étapes opérationnelles	Calendrier		
	Étudier les solutions d'implantation bois énergie chez les particuliers via le guichet unique (en solutions de rechange du fioul par exemple)	2022 - 2026		
	Étudier la faisabilité d'implantation des chaufferies bois collectives dans les bâtiments publics	2022 - 2026		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
	Porteur de l'action	Partenaires		
	Maître d'ouvrage : Guichet unique rénovation énergétique Réfèrent technique :	Agglo Gard rhodanien, communes		
COÛTS PREVISIONNELS				
	- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...)			
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de chaudières bois énergie implantées dans les bâtiments communaux/intercommunaux Volume de bois produit sur le territoire			
Indicateurs de résultats	Part de production bois énergie dans les communes Retombées économiques de la filière bois sur le territoire			
Incidences environnementales potentielles	Risques pour la gestion des forêts et les transports de bois			
Mesures ERC	<ul style="list-style-type: none"> Étudier l'approvisionnement en bois en amont des projets d'implantation de chaufferies bois collectives, de façon à ce que ce développement se fasse en cohérence avec la disponibilité de la ressource locale Favoriser l'approvisionnement en bois local, provenant de forêts sous gestion durable certifiée (FSC ou PEFC) ou, au minimum, sous document de gestion durable pour les forêts privées 			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
		- 5 tCO2e	Bois Energie : 64 GWh	+21 GWh

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Élaborer et mener le Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
-----------------------------	---------------------------------------

Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire
------------------------------	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	Labellisée Territoire zéro déchet zéro gaspillage, l'Agglomération du Gard rhodanien a souhaité lancer son programme local de prévention des déchets d'une durée de 6 ans. Il s'applique aux déchets ménagers assimilés et concerne les Ordures Ménagères Résiduelles, les collectes sélectives, les encombrants, les déchets verts, les déchèteries mais également les Déchets d'Activités Economiques, les déchets du BTP.	Effets sur :	
		<input type="radio"/>	Maîtrise de l'énergie
		<input checked="" type="radio"/>	GES
		<input type="radio"/>	EnR
		<input checked="" type="radio"/>	Qualité de l'air
		<input type="radio"/>	Séquestration
		<input type="radio"/>	Adaptation

Objectifs visés/ Résultats attendus	Réduction de 17 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2019 et 2027
--	--

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Réalisation un diagnostic du secteur des déchets et identification des enjeux du territoire	Novembre 2020 – mars 2021
Création de la CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi)	Avril 2021
Organisation d'ateliers collaboratifs avec les acteurs du territoire	Mai 2021
Réalisation et validation des fiches actions (objectif, calendrier, budget prévisionnel)	Juillet – octobre 2021
Validation du PLPDMA pour une durée de 6 ans avec évaluation annuelle	Décembre 2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique : Service Gestion et Prévention des déchets	ADEME, Région Occitanie, Associations locales, chambres consulaires, établissements scolaires, bailleurs sociaux

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) Bureau d'étude : 19 212,50 € HT (fonctionnement) Actions sur 6 ans : en cours d'établissement avec les fiches actions
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...) : ADEME, Région Occitanie, autofinancement

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	En cours d'établissement avec les fiches actions (suivi des tonnages, ratios, taux d'évitement...)
-----------------------------	--

Indicateurs de résultats	Ratio DMA (objectif : 644 kg / hab.an en 2027)
---------------------------------	--

Incidences environnementales potentielles	
--	--

Mesures ERC	
--------------------	--

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
	550 tCO2e	93 tCO2e	-	-

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet			
Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	Face à un constat d'augmentation des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles (275 kg/hab en 2019), à l'augmentation des coûts de gestion des déchets (incluant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes), aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, l'Agglomération du Gard rhodanien a choisi de passer à la tarification incitative. Il semble nécessaire effectivement d'individualiser la production de déchets pour responsabiliser chaque redevable et de pouvoir, parallèlement, leur proposer des solutions alternatives en prévention et recyclage.		Effets sur :	
			<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	
Objectifs visés/ Résultats attendus	Mise en place de la Redevance incitative en 2023, avec une diminution du tonnage des OMR estimée à 30 % dès 2023			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles			Calendrier	
Phase opérationnelle de la Redevance Incitative avec enquête / distribution de bac dans chaque foyer			2021	
Année test et Redevance à blanc			2022	
Démarrage officiel de la Redevance incitative			1 ^{er} janvier 2023	
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique : Service Gestion et Prévention des déchets		ADEME, Région Occitanie, prestataires de collecte, bailleurs		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Phase opérationnelle 2021 : 938 k€ HT en investissement et 889 k€ HT en fonctionnement - ADEME 748 k€ en fonctionnement et Région Occitanie : 250 k€ en investissement 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Suivi de la performance (tonnages, ratios, taux de refus, taux de valorisation) Suivi financier Suivi en termes de prévention – incivilité et communication, suivi en termes de relation usagers.			
Indicateurs de résultats	Evolution du tonnage OMR (Objectif : réduction de 30 % dès mise en place de la TI)			
Incidences environnementales potentielles	Risques pour l'eau, les milieux naturels et les paysages			
Mesures ERC	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une pédagogie importante de façon à limiter les erreurs de tri et les incivilités • Prévoir une stratégie de lutte contre les incivilités (dépôts sauvages, brûlage de déchets, dépôts chez d'autres usagers, etc.) 			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel (-) / production EnR (+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	550 tCO2e	93 tCO2e		

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Organiser la gestion des biodéchets

Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
-----------------------------	---------------------------------------

Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire
------------------------------	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).</p> <p>Les biodéchets représentent ainsi 40% des ordures ménagères résiduelles (envoyées en décharge ou en incinérateur), et seulement 7% de la population française a accès à une collecte séparée des biodéchets.</p> <p>La réglementation prévoit que tous les usagers du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés disposent d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets avant 2024.</p> <p>L'Agglo du Gard rhodanien souhaite mobiliser les acteurs dès aujourd'hui sur la réflexion territoriale de la gestion des biodéchets.</p> <p>Sa cible prioritaire est la restauration scolaire collective (écoles, collèges et lycées). Elle entend poursuivre les actions pédagogiques et de sensibilisation mise en place et généraliser l'utilisation du compostage dans les restaurants scolaires.</p>	Effets sur :
	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Baisse des biodéchets dans les poubelles OMR</p> <p>Augmentation du compostage (individuel et collectif)</p> <p>Lutte contre le gaspillage alimentaire : réduction de grammages des assiettes, dons de repas (mise en relation entre établissements scolaires et associations)</p> <p>Tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023</p>
--	---

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Lancement d'un schéma portant sur la gestion des biodéchets (gros producteurs)	2021 – 2022
Animations scolaires	Réalisées chaque année
Implantations d'aires de compostage collectif et/ou collecte des biodéchets	2021 - 2027

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien</p> <p>Référent technique : Service Gestion et Prévention des déchets</p>	<p>Ademe, Région Occitanie, Département du Gard</p> <p>Etablissements proposant de la restauration collective, associations</p>

COÛTS PREVISIONNELS

<ul style="list-style-type: none"> - Etude biodéchets estimée à 35 k€ ; - Subventions : Ademe 35 % et Région Occitanie 35%
--

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'aires de compostage</p> <p>nombre de dons alimentaire réalisés</p>
-----------------------------	--

Indicateurs de résultats	Evolution du tonnage de déchets générés par les cantines scolaires (pesées à mettre en place)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	550 tCO2e	93 tCO2e		

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de solutions zéro déchets

Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
-----------------------------	---------------------------------------

Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire
------------------------------	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	Afin de poursuivre les actions labélisées Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, des actions d'accompagnement des acteurs dans la mise en place de solutions zéro déchets seront mises en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les commerçants/ restaurateurs : faciliter leur gestion des déchets (faciliter les échanges avec les institutions, l'accès des points de collecte notamment) • Développer la communication et les outils pour les éco-événements avec la promotion des gobelets, vaisselles réutilisables (lors de la location des salles des fêtes en partenariat avec les communes). • Faciliter l'accès à des solutions zéro déchets pour les usagers (sacs réutilisables) 	Effets sur :	
		<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation	

Objectifs visés/ Résultats attendus	Poursuivre la sensibilisation de tous les acteurs aux démarches zéro déchet Promouvoir l'action des commerces permettant d'acheter sans déchet et/ou en limitant leur déchet, Faciliter l'émergence d'un réseau de commerces engagés dans une démarche éco-responsable. Promouvoir le PLPDMA
--	---

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Rédaction et validation de la fiche action sur le réemploi et la réutilisation	Juillet à octobre 2021
Validation du PLPDMA	Décembre 2021
Mise en place des éco évènements	2022 et après
Promotion de l'action des commerces – label zéro déchet	A définir
Réalisation et distribution des sacs en tissus réutilisables	2022 ou 2023

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service Gestion et Prévention des déchets	Artisans - commerçants, Chambres consulaires, Région Occitanie, Associations

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'éco évènements sur le territoire Nombre de commerces labellisés « Zéro Déchet » Nombre de sacs réutilisables distribués
-----------------------------	--

Indicateurs de résultats	Quantité de déchets générés / participant lors d'évènement
---------------------------------	--

Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet			
Objectif opérationnel	Améliorer la réutilisation et le réemploi			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>Dans le cadre du PLPDMA, l'Agglomération du Gard rhodanien souhaite réaliser un guide sur le réemploi et la réutilisation. Pour permettre aux administrés de passer à l'acte, elle réfléchit à la création d'une matériauthèque (ou zone de réemploi, voire d'une ressourcerie). L'objectif est de proposer une/ des structures (peut être en lien avec les déchèteries) pour faciliter la mise en action.</p> <p>La faisabilité juridique et économique de telles structures doit cependant être étudiée en amont pour assurer leur pérennité.</p> <p>(et intégration des clauses dans les marchés publics (réemploi, achat durable, économie de la fonctionnalité)).</p>	Effets sur :		
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ○ Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 		
Objectifs visés/ Résultats attendus	Favoriser le réemploi et la réutilisation plutôt que l'achat de produits neufs			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles			Calendrier	
Rédaction et validation de la fiche action sur le réemploi et la réutilisation			Juillet à octobre 2021	
Validation du PLPDMA			Décembre 2021	
Réalisation du guide sur le réemploi et la réparation			2022	
Création d'une matériauthèque			2024 - 2025 (à confirmer)	
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique : Service Gestion et Prévention des déchets		ADEME, Région Occitanie, communes, Chambres consulaires, Associations locales		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de guides distribués,			
Indicateurs de résultats	Taux de réemploi Nombre d'utilisateurs de la matériauthèque			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

FA n°24		Déployer les actions EcoDéfi auprès des commerçants/ artisans	
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet		
Objectif opérationnel	Améliorer la réutilisation et le réemploi		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Descriptif/ contexte	<p>Depuis 2019, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, la Communauté de Communes du Pont du Gard et de l'Agglomération du Gard rhodanien ont déployé le label Eco-défis afin de valoriser les entreprises du territoire et de réduire les impacts environnementaux.</p> <p>Cette action a pour principe d'aider les artisans à s'engager dans des démarches concrètes et facilement applicables en faveur de l'environnement. La marque Eco-Défis® valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal-durable.</p> <p>Pour être labellisée, l'entreprise devra réaliser 3 défis la première année et un défi de plus l'année suivante : pour cela il existe 28 « fiches défis » réparties sur les thématiques suivantes : prévention et gestion des déchets – maîtrise de l'énergie – eau – produits et services développement durable- transport mobilité - social – biodiversité – développement local / emploi).</p>		<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation
	Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Limiter les pollutions liées à l'activités des commerces et artisans</p> <p>S'inscrire et adhérer à une démarche locale</p> <p>Faire adopter des pratiques Eco-responsables aux artisans et commerces</p> <p>Valoriser les engagements et actions portés par les commerces et artisans du territoire</p>	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION			
Étapes opérationnelles		Calendrier	
Informier et sensibiliser les artisans sur les actions développement durable susceptibles d'être mises en place dans leur entreprise		2022	
Accompagnement des artisans à la réalisation des actions sélectionnées et remise d'un label et d'outils de communication aux artisans afin de valoriser leurs actions auprès du grand public		2022 - 2023	
Valorisation des labellisés auprès des entreprises du territoire		à partir de 2022	
ORGANISATION OPÉRATIONNELLE			
Porteur de l'action		Partenaires	
<p>Maître d'ouvrage : Chambre des métiers et de l'artisanat/ Clean Tech Vallée</p> <p>Référent technique :</p>		Agglo Gard rhodanien, CC Pont du Gard	
COÛTS PRÉVISIONNELS			
<p>- Coût Prévisionnel : 20 000€</p> <p>- Source de financement (budget impacté, subventions, ...)</p>			
SUIVI – EVALUATION			
Indicateurs de suivi	Nombre d'artisans engagés dans une démarche Eco Défi		
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre d'entreprises labellisées		
Incidences environnementales potentielles			
Mesures ERC			

Gain Énergie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable (<i>dépend des thématiques investies</i>)		Non quantifiable (<i>dépend des thématiques investies</i>)

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Mener des actions pédagogiques autour de l'économie circulaire auprès des moyennes et petites entreprises

Objectif stratégique	Développer l'économie circulaire			
Objectif opérationnel	Animer le déploiement de l'économie circulaire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières...		Effets sur :	
	En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'écologie industrielle et territoriale transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée. Elle s'inscrit dans la démarche « réduire, réutiliser et recycler » de l'économie circulaire.		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ○ Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	
Objectifs visés/ Résultats attendus	Limiter le gaspillage et réduire l'impact environnemental Intégrer le concept d'économie circulaire dès la conception des produits/services			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Étapes opérationnelles		Calendrier		
Sensibiliser les petites et moyennes entreprises à cette notion et mener une réflexion sur les leviers dont elles disposent		2022 - 2028		
Faciliter des synergies entre acteurs de l'écosystème (industriels, PME, startups, artisans...)		2022 - 2028		
Mettre en place une boîte à outils pour faciliter l'intégration de l'économie circulaire (cf. Eco-défis FA n°24)		à partir de 2022		
Valoriser les actions menées auprès des entreprises du territoire, des collectivités, du grand public		2022 - 2028		
ORGANISATION OPÉRATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : CleanTech Vallée / Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique :		Collectifs d'entreprises, CMA, entreprises déjà engagées dans ce type de démarche		
COÛTS PRÉVISIONNELS				
- Coût Prévisionnel (HT) 30 000€ - Source de financement (budget impacté, subventions, ...)				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions /actions de sensibilisation Nombre d'articles/ publications valorisant les actions d'économie circulaire du territoire			
Indicateurs de résultats	Nombre d'entreprises sensibilisées			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Énergie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		NQ		NQ

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Assurer la montée en compétences des acteurs sur l'économie circulaire (EIT)

FAIT 20		
Objectif stratégique	Développer l'économie circulaire	
Objectif opérationnel	Animer le déploiement de l'économie circulaire	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>En partenariat avec la Communauté de communes du Pont du Gard, l'Agglo du Gard rhodanien a réalisé de juillet 2019 à mars 2021, une première approche de l'EIT en réalisant une démarche d'accompagnement auprès des entreprises du territoire.</p> <p>Les différentes étapes de la mission étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier des entreprises du territoire volontaires à s'engager dans une démarche EIT ● Animer des groupes de travail ● Identifier des projets d'échange de ressources (matières/déchets, énergie, équipements, compétences) ● Favoriser la mise en réseau des entreprises volontaires ● Identifier les synergies possibles ● Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des synergies <p>Sur les deux collectivités, 12 synergies ont été identifiées dont 3 sont en cours de déploiement.</p>	Effets sur :
	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation 	
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Poursuivre, relancer la démarche d'EIT auprès des entreprises du territoire</p> <p>Identifier des synergies entre acteurs visant à réutiliser/recycler/régénérer et mutualiser les ressources</p> <p>Instaurer une culture, un réflexe EIT dans les entreprises</p> <p>Réduire l'impact écologique des activités du territoire</p>	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Etapes opérationnelles		Calendrier
Améliorer la connaissance des préceptes de l'EIT auprès des acteurs		2019-2026
Engager les entreprises du territoire dans la démarche EIT		2022- 2026
Accompagner les entreprises dans leur démarche EIT		2022- 2026
Déployer opérationnellement ces synergies		
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
Porteur de l'action		Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien/ Clean Tech Vallée</p> <p>Référent technique : Pôle Développement économique</p>		<p>Entreprises, associations d'entreprises, CCI, CMA Ademe, Office des Entreprises</p>
COÛTS PREVISIONNELS		
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 		
SUIVI – EVALUATION		
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'actions engagées</p> <p>Nombre d'entreprises sollicitées</p>	
Indicateurs de résultats	<p>Nombre d'actions abouties</p>	

Incidences				
environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Mettre en place un programme de sensibilisation à la biodiversité et à la préservation des espaces naturels à destination des particuliers

FA n°27				
Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels			
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>Une gestion durable des espaces naturels requière l'implication de l'ensemble des acteurs d'un territoire. La sensibilisation à la biodiversité, aux espaces naturels est nécessaire et se doit d'être ciblée en fonction des différents publics/acteurs du territoire.</p> <p>L'objectif sera ainsi d'informer et sensibiliser différents publics cibles : scolaires/jeunes, grand public, propriétaires fonciers forestiers, élus, usagers de la forêt : randonneurs-touristes-chasseurs.</p>	Effets sur :		
		<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation		
Objectifs visés/ Résultats attendus	Elaboration d'un programme de sensibilisation Promouvoir les initiatives locales en lien avec la biodiversité			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles			Calendrier	
Rédaction d'une plaquette de présentation du site Natura 2000 Forêt de Valbonne et d'une plaquette thématique sur le houx			2021	
Réflexion et élaboration d'un programme global de sensibilisation			2022 - 2026	
Réseau entre acteurs (élus, associations...) : partage d'expériences, bonnes pratiques			2022 - 2026	
Promouvoir les événements mettant à l'honneur la biodiversité			2021 - 2026	
Promotion de l'outil « indice de biodiversité » du CRPF			2022 - 2026	
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique : Service Environnement		CPIE du Gard, associations (Agissons pour le climat, Terre d'avenir...), CRPF/ ONF Office Français de la Biodiversité Communes		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre d'événements autour de la biodiversité			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>Le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien est couvert à 52% par des milieux naturels qui sont composés d'une mosaïque d'habitats naturels très importants, marquée notamment par les vallées de la Cèze et de l'Ardèche.</p> <p>Cette richesse naturelle doit être préservée et donc en premier lieu doit être connue du plus grand nombre.</p> <p>L'Atlas de la biodiversité (inter)communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une collectivité (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.</p> <p>Les états environnementaux des PLU des communes, du SCOT et du PCAET du Gard rhodanien pourront être les premières sources et bases d'informations et de connaissances en termes de biodiversité.</p>	Effets sur :
		<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation

Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Avoir une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire de l'Agglo du Gard rhodanien</p> <p>Identifier les enjeux de la biodiversité</p> <p>Prendre en compte systématiquement la biodiversité et ses enjeux dans les projets d'aménagement et de gestion (documents d'urbanisme, gestion des espaces, actions de sensibilisation...)</p>
--	--

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Réponse à un appel à projet de l'Office français de la biodiversité (OFB)	2022 - 2026
Elaboration de l'Atlas de biodiversité (inter)communal par un bureau d'étude	
Sensibilisation des acteurs locaux	
Intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques d'aménagement des collectivités (communes et Agglo Gard rhodanien)	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien</p> <p>Référent technique : Service Environnement</p>	<p>Office Français de la biodiversité, Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, communes, DDTM du Gard, associations environnementales...</p>

COÛTS PREVISIONNELS

<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) à déterminer - Source de financement : subvention Office Français de la biodiversité dans le cadre d'un appel à projet
--

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultats	

Incidences				
environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels
-----------------------------	--

Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs
------------------------------	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	Le site Natura 2000 Forêt de Valbonne d'une surface de 5062 hectares s'étend sur 11 communes du territoire de l'agglomération du Gard rhodanien. L'Agglomération du Gard rhodanien a la charge de l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) validé en 2006 qui définit les orientations de gestion, les mesures nécessaires et leur application.	Effets sur :	
	L'évolution des enjeux biologiques présents sur le site (chênaie à houx et colonies de chiroptères) ainsi que la révision de l'aménagement forestier en cours menée par l'ONF, nous amènent à conduire une mission d'évaluation du DOCOB, qui permettra au regard des conclusions à une révision de celui-ci.	<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation	

Objectifs visés/ Résultats attendus	Assurer la protection de l'écosystème de la forêt de Valbonne S'inscrire dans la Stratégie régionale pour la Biodiversité
--	--

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Lancement de la consultation / recrutement du cabinet	Octobre 2021
Analyse / État des lieux du DOCOB	Novembre -décembre 2021
Évaluation de la mise en œuvre des mesures	Janvier - mars 2022
Synthèse de l'animation	Avril - juin 2022
Conclusion : Modification du DOCOB ?	Fin septembre 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique : Service contractualisation	DDTM du Gard, DREAL Occitanie, ONF, OFB, Région Occitanie, Département du Gard, CBN, Groupe Chiroptères LR , COGAR, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers privés, ASVMT, Associations Elus des communes concernées

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) 25000 € HT (investissement)
- Source de financement : Europe / Etat

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Suivi des indicateurs du nouveau DOCOB
-----------------------------	--

Indicateurs de résultats	
---------------------------------	--

Incidences environnementales potentielles	
--	--

Mesures ERC	
--------------------	--

Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)

AR PREFECTURE

AMBITION n°3 : Pour un territoire préservé et résilient

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

Sans objet

Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Accompagner la réalisation des actions de gestion de la forêt domaniale de Valbonne

Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>La forêt domaniale de Valbonne s'étend sur 1 382 hectares, au nord du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien. Elle est répartie sur le territoire de 11 communes et l'Office National des Forêts en est le gestionnaire pour le compte de l'État, propriétaire.</p> <p>Une partie de son territoire (1 206 ha) est classée dans le site Natura 2000 « Forêt de Valbonne » qui s'étend sur 5 062 ha et concerne à la fois des forêts publiques (domaniale, communales) et privées. L'Agglomération du Gard rhodanien est animatrice du Document d'Objectifs de ce site Natura 2000.</p> <p>Cette forêt recèle un intérêt patrimonial fort localement, tant du point de vue écologique (diversité, originalité des milieux), qu'économique (production de bois, tourisme) et social (accueil du public, paysages, activités récréatives). Elle est considérée comme le « poumon vert » du territoire.</p> <p>L'aménagement forestier, qui définit les grandes orientations de gestion de la forêt domaniale de Valbonne, est en cours de révision par l'ONF, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, dans le cadre d'un comité de massif. Il apparaît opportun dans ce contexte d'améliorer les connaissances sur la forêt domaniale et d'accompagner la réalisation des actions qui seront prévues dans le document qui garantiront la gestion durable de cet espace forestier.</p>	Effets sur :
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Séquestration <input type="radio"/> Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Participer au processus de concertation entourant la rédaction du nouveau plan d'aménagement forestier</p> <p>Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du nouveau plan d'aménagement et des diverses actions arrêtées dans le cadre du comité de massif</p> <p>Soutenir les actions programmées en faveur de l'amélioration des connaissances et de la préservation de la biodiversité</p>
--	--

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
1ère réunion du comité de massif	1 ^{er} février 2021
Sortie sur le terrain en forêt de Valbonne	6 septembre 2021
Tout au long de l'élaboration et de l'application de l'aménagement forestier en cours de révision	
Rédaction du nouveau plan d'aménagement forestier	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique :	ONF Ensemble des parties prenantes au comité de massif de la forêt domaniale

COÛTS PREVISIONNELS

<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...)
--

SUIVI EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions auquel participe l'Agglomération Nombre de visites de terrain			
Indicateurs de résultats	Intégration des indicateurs du nouveau plan			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Intégrer la biodiversité et la forêt dans les documents d'urbanisme, planification territoriale

FAIT SO			
Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels		
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Descriptif/ contexte	<p>Les décisions prises par les collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement ont un fort impact sur les émissions de GES du territoire et son adaptation ou sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique.</p> <p>Il existe différents outils/programmes à disposition des collectivités désirant renforcer la place de la biodiversité dans les espaces et aménagements urbains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan nature en ville - Charte de l'arbre en ville (préservation/plantation) - Label végétal local à intégrer dans les marchés publics (pour les aménagements urbains type parking) <p>Plus particulièrement, en cas d'incendie, il existe un déploiement des dispositifs de replantation d'arbres sur les zones forestières incendiées (CRPF), et une obligation de reconstitution avec des essences résilientes/adaptées au changement climatique.</p>		
	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation 		
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Protection et baisse des pressions exercées sur la biodiversité</p> <p>Maîtrise de l'artificialisation des sols</p> <p>Prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale</p>		
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION			
Etapes opérationnelles	Calendrier		
Préserver et renforcer les trames verte et bleue du SCOT (zone N ou EBC), déclinées dans les PLU	2022 - 2026		
Travailler sur la problématique de la pollution lumineuse (éclairage public) par l'élaboration/l'intégration de trame noire	2022 - 2026		
Développer le classement des espaces boisés	2022 - 2026		
Promouvoir les différents programmes (Plan Nature en ville, Charte de l'arbre, label végétal...)	2022 - 2026		
ORGANISATION OPERATIONNELLE			
Porteur de l'action	Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien/ Communes membres Réfèrent technique : Services Urbanisme/SCOT	Communes membres, DDTM Gard		
COÛTS PREVISIONNELS			
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 			
SUIVI – EVALUATION			
Indicateurs de suivi			
Indicateurs de résultats	<p>Ha de zones « trame verte et bleu » inscrites aux PLU</p> <p>Ha de bois classé</p>		
Incidences environnementales potentielles			
Mesures ERC			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES	Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)

AR PREFECTURE

AMBITION n°3 : Pour un territoire préservé et résilient

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

Sans objet

Sans objet

*ERC : Eviter, Reduire, Compenser

Objectif stratégique	Maîtriser la ressource en eau
----------------------	-------------------------------

Objectif opérationnel	Maitriser les besoins en eau potable
-----------------------	--------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien a pris la compétence Eau potable au 1 ^{er} janvier 2020.	Effets sur : <input checked="" type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation
	Le Schéma directeur d'eau potable est rendu obligatoire par les services de l'Etat et les partenaires institutionnels (Département du Gard et Agence de l'eau).	
	La réalisation d'un état des lieux est aujourd'hui indispensable pour identifier les priorités d'actions et ainsi structurer l'action de l'Agglomération en la matière.	

Objectifs visés/ Résultats attendus	Connaissance des réseaux et des installations Lutte contre le gaspillage de l'eau Amélioration des installations
--	--

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Lancement du marché	10 mai 2021
Attribution du marché	Septembre 2021
Lancement de l'étude	Fin 2021
Réalisation du schéma directeur	2022-2023-2024

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglomération Gard Rhodanien Réfèrent technique : Service Eau et Assainissement	AB Cèze, Agence de l'eau RMC, bureau d'études réalisant le schéma

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) : 400 000 €
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...) : Agence de l'eau RMC (50%) et Département du Gard (25%)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Rendement des réseaux d'eau potable
----------------------	-------------------------------------

Indicateurs de résultats	Evolution des consommations d'eau potable (ratio / hab.)
--------------------------	--

Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Déployer des actions de sensibilisation à une meilleure gestion de l'eau

Objectif stratégique : Maîtriser la ressource en eau

Objectif opérationnel : Maitriser les besoins en eau potable

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>En 2019 et 2020, le Département du Gard a mené une étude « Eau et Climat 2050 », véritable démarche qui a pour objet d’apporter des éléments de perspectives aux acteurs de l’eau, de l’aménagement du territoire et des filières économiques.</p> <p>Les hypothèses du changement climatique sur le département du Gard issus de cette étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation de la température moyenne d’environ + 0.5°C par décennie (par rapport à aujourd’hui), soit + 1.5°C entre 2019 et 2050, et +4°C à 2100. - Une baisse des précipitations estivales et augmentation de précipitations automnales et hivernales (évolutions non quantifiables) - Augmentation de l’évapotranspiration - Augmentation du déficit hydrique - Baisse des débits des cours d’eau locaux en étiages - Baisse des niveaux de recharge des nappes <p>Des arrêtés préfectoraux de recommandations de limitations et des restrictions des usages de l’eau sont régulièrement pris.</p> <p>En août 2019, la préfecture du Gard a placé une centaine de communes, dont les communes du bassin versant aval de la Cèze, en état de « crise sécheresse », le niveau d’alerte le plus élevé.</p> <p>Plusieurs actions de sensibilisation à une meilleure gestion de l’eau seront organisées ou soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un événement autour de l’eau (ressource en eau, cout de l’eau...) - Fournir des outils / solutions à destination des particuliers (récupérateur d’eau, toilettes sèches mousseurs sur robinet...) - Informer sur les précautions à prendre lors des aménagements : piscine, rétention à la parcelle - Sensibiliser les élus : poursuivre les séminaires sur l’eau initiés par l’Agglomération et AB Cèze les 19 décembre 2019 (« gestion de la ressource en eau » à Chusclan) et 28 janvier 2020 (« eau et inondation ») à Goudargues) 	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l’énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l’air <input type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation
---------------------------------	--	--

Objectifs visés/ Résultats attendus : Sensibiliser les différents publics à l’enjeu de la ressource en eau, de la nécessité de sa gestion et de la richesse de l’eau

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
<p>Etude hydrogéologique ressources stratégiques – eaux souterraines du bassin versant de la Cèze (AB Cèze)</p> <p>Objectifs : déterminer les ressources stratégiques pour l’alimentation en eau potable et les protéger pour l’utilisation future. Mise en place de zones de sauvegarde sur les points d’alimentation définis.</p>	2020 - 2023
<p>Opération "Économie d’eau" par AB Cèze pour les particuliers et les collectivités</p>	2021 - 2022

Objectifs : Des cuves de récupération d'eau de pluies et du matériel hydro-économe sont proposées aux habitants pour réaliser des économies d'eau et les sensibiliser à une utilisation plus raisonnée de l'eau potable. Pour les collectivités, un diagnostic des installations, bâtiments et infrastructures publiques sera proposé pour ensuite mettre en place des équipements permettant de réduire les consommations d'eau. Ces équipements pourront concerner du matériel hydro-économe mais aussi des stockages de gros volumes permettant la récupération d'eau de pluie.	
Soutien aux actions de sensibilisation (communication, soutien logistique, financier)	2022 - 2026
Séminaires Agglomération / syndicats de rivière sur la thématique de l'eau Objectifs : Cette action porte sur la mise en place de journée de sensibilisation et d'échange sur la thématique de l'eau à destination des élus et du grand public.	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglomération Gard rhodanien / EPTB AB Cèze/ EPTB Ardèche, associations Référént technique :	Lycée Sainte-Marie à Bagnols-sur-Cèze (BTS Eau en particulier), EPTB AB Cèze, EPTB Ardèche, Département du Gard Associations (AC2GR, les petits débrouillards)

COÛTS PREVISIONNELS

<ul style="list-style-type: none"> - <u>Coût Prévisionnel</u> info : étude eau souterraine : 360 000€ Opération économies d'eau particuliers : 120 000€ Opération économies d'eau collectivités : 126 000€ Actions de sensibilisation et journées : ?, 15 000 € par an ? - <u>Source de financement</u> (budget impacté, subventions, ...)
--

SUIVI – EVALUATION

indicateurs de suivi				
Indicateurs de résultats	Nombre de cuves de récupération distribués Nombre de participants aux différents évènements			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES	Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)		
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans Objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Suivre la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en d'eau

Objectif stratégique	Maîtriser la ressource en eau
-----------------------------	-------------------------------

Objectif opérationnel	Maitriser les besoins en eau potable
------------------------------	--------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est un document de planification concerté, regroupant les différentes décisions et actions de gestion quantitative de l'ensemble des acteurs et usagers de la ressource sur un territoire (bassin versant ou nappe). Le but est d'améliorer le partage de la ressource en eau, anticiper l'avenir, réduire les consommations.</p> <p>Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse 2016-2021 a identifié les ressources en eau de surface du bassin versant de la Cèze en situation de fort déséquilibre quantitatif. Après les phases successives de diagnostic, de stratégie et d'objectifs de réduction et de programme d'actions, le PGRE du bassin versant de la Cèze a été approuvé par la Préfecture du Gard le 28 décembre 2018.</p> <p>Les actions du PGRE se déclinent en 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance - Economiser partout - Solidarité entre usagers - Suivre le PGRE et adapter les objectifs - Prioriser l'accompagnement <p>Le déficit sur le bassin de la Cèze s'élève à 1.29 millions de m³ sur les mois de juin à septembre (notification préfectorale).</p>	Effets sur :
	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ○ Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Suivre le plan d'actions du PGRE</p> <p>Réduction de la consommation d'eau : pour l'ensemble du bassin versant de la Cèze, les économies visées par le PGRE par rapport à 2010, sont de 528 038 m3 dont 242 523 m3 restent à réaliser. Avec des actions de stockage ou de substitution déjà projetées, des économies supplémentaires de 577 600 à 647 600 m3 peuvent être réalisées</p> <p>Atteindre 65 % de l'objectif de la notification préfectorale</p>
--	--

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Approbation préfectorale du PGRE du bassin de la Cèze	28 décembre 2018
Echéance pour les premières actions d'économies d'eau	2021
Echéance du Contrat de rivière du bassin de la Cèze	2024
Mise à jour du PGRE avec intégration d'un volet climatique, la mise à jour des débits objectifs et des prélèvements d'eau.	Au-delà de 2024

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : EPTB AB Cèze</p> <p>Référent technique :</p>	<p>Agence de l'eau, DDTM, Département du Gard, Agglo Gard rhodanien, EPCI, communes, acteurs agricoles, acteurs économiques, usagers/habitants</p>

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : Mise à jour du PGRE et étude sur les débits et prélèvements : 100 000 €
- Source de financement : 70 % Agence de l'Eau, 10 % Région Occitanie

SUIVI – EVALUATION

indicateurs de suivi				
Indicateurs de résultats	Evolution de la consommation en eau (par usage)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Maîtriser la ressource en eau
----------------------	-------------------------------

Objectif opérationnel	Maintenir de la qualité de l'eau sur le territoire
-----------------------	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>L'Agglomération du Gard rhodanien a pris la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2020.</p> <p>Le Schéma directeur d'assainissement est rendu obligatoire par les services de la Préfecture du Gard et par l'arrêté du 21 juillet 2015, ainsi que par les partenaires institutionnels (Agence de l'eau et Département du Gard).</p> <p>La réalisation d'un état des lieux est aujourd'hui indispensable pour identifier les priorités d'actions et ainsi structurer l'action de l'Agglomération en la matière.</p>	Effets sur :	
		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Connaissance des réseaux et des installations</p> <p>Lutte contre les pollutions des milieux</p> <p>Amélioration des installations</p>
--	---

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Lancement du marché	10 mai 2021
Attribution du marché	Septembre 2021
Lancement de l'étude	Fin 2021
Réalisation du schéma directeur	2022 - 2024

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : Agglomération Gard Rhodanien</p> <p>Référent technique : Service Eau et Assainissement</p>	<p>AB Cèze, Agence de l'eau RMC, bureau d'études réalisant le schéma</p>

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) : 400 000 €
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...) : Agence de l'eau RMC (50%) et Département (25%)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Rendement des réseaux d'assainissement
----------------------	--

Indicateurs de résultats	Évolution des volumes d'eau traitée (ratio / hab.)
--------------------------	--

Incidences environnementales potentielles	Risque d'augmentation des consommations énergétiques et de la production de déchets pour l'assainissement
---	---

Mesures ERC	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la réflexion sur les enjeux liés à l'énergie (efficacité énergétique et valorisation de l'énergie produite par les réseaux ou par les STEP / chaleur, électricité) dans le futur schéma directeur • Intégrer la réflexion sur les enjeux liés aux déchets d'assainissement (gestion, valorisation) dans le futur schéma directeur
-------------	---

Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers			
Objectif opérationnel	Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques agricoles			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>Le territoire du Gard rhodanien concentre environ 25 000 ha de surfaces agricoles, soit l'équivalent de 42 % de sa superficie totale. La majorité des cultures sont orientées vers la vigne et l'olivier. Les cultures à haut rendement sont concentrées à l'Est du territoire sur la vallée du Rhône et de la Cèze (Saint Julien de Peyrolas à Vénéjan).</p> <p>La chambre d'agriculture du Gard mène de nombreux études et recherches pour permettre aux agriculteurs du territoire de mettre en place de nouvelles pratiques et cultures plus respectueuses de l'environnement et mieux adaptées aux évolutions climatiques. L'objectif est de partager ses mises en œuvre/ expérimentations afin de mieux les diffuser sur le territoire.</p>		<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation 	
	<p>Objectifs visés/ Résultats attendus</p> <p>Partager les pratiques vertueuses du territoire Appuyer le développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement</p>			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles		Calendrier		
Proposer une boîte à outil présentant les initiatives et les formations existantes dans la région (formation Chambre Agriculture, CIVAM, ...)		2022 - 2026		
Identifier les pratiques vertueuses mises en place sur les territoires et en faire la promotion		2022 - 2026		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Chambre agriculture du Gard Réfèrent technique :		DRAAF, DDTM du Gard, CIVAM du Gard		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs convertis en agriculture raisonnée/ bio			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Développer des potagers collectifs et sensibiliser aux pratiques alternatives : permaculture, agroforesterie...

FAIT 36				
Objectif stratégique	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers			
Objectif opérationnel	Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques agricoles			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>Espaces de nature en milieu urbanisé, les jardins collectifs participent pleinement au maintien et au développement de la biodiversité. Ces espaces composés d'une grande diversité biologique (faune et flore) apportent aux habitants des fonctions récréatives et des ambiances paysagères qui contribuent à la qualité du cadre vie en s'inscrivant dans la composition d'un quartier.</p> <p>A noter que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui est en charge du pilotage du volet « Jardins partagés et agriculture urbaine » du plan de relance, a souhaité engager un déploiement plus massif des jardins partagés ou collectifs dès le début 2021. L'objectif est de pouvoir augmenter l'accès à ces espaces et à la possibilité de disposer d'un jardin pour le plus grand nombre, en particulier pour les populations les plus démunies. Le déploiement du dispositif est organisé au niveau départemental.</p>			
	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation 			
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Favoriser la biodiversité en milieu urbain et péri urbain</p> <p>Faire évoluer les pratiques du jardinage respectueuse de l'environnement</p>			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles	Calendrier			
Identifier les communes volontaires et autres initiateurs de projets (associations)				
Construire le cadre du projet : rédaction d'un document d'intention permettant de définir les besoin /attentes, identification du/des terrains, identification des porteurs/association pouvant assurer la gestion/animation				
Organisation d'évènement/ communication autour des nouvelles pratiques au jardin ; jardin sans pesticides, permacultures,				
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action	Partenaires			
Maître d'ouvrage : Communes membres, associations Réfèrent technique :	Région Occitanie, Département du Gard, Associations locales (AC2GR ,..), Agglo Gard rhodanien			
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre d'initiatives connues			
Indicateurs de résultats	Nombre d'ha de jardins partagés présent sur l'Agglomération			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Informer/ sensibiliser à l'évolution des cultures en lien avec le changement climatique

FAIT 37		
Objectif stratégique	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers	
Objectif opérationnel	Essaimer les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>Le réchauffement climatique exerce une pression sans précédent sur les cultures et donc sur les producteurs. Ces dernières doivent être adaptées aux évolutions des conditions environnementales.</p> <p>Pour pouvoir s'adapter et assurer la poursuite de leur activité, l'ensemble des acteurs des filières agricoles doivent être sensibiliser aux impacts à venir et aux solutions d'adaptation qui existent.</p> <p>La Chambre d'agriculture du Gard a rejoint le collectif ClimA XXI (Climat et Agriculture au XXIème siècle). En parallèle, un Observatoire Régional de l'Agriculture et du Changement Climatique (ORACLE) a été lancé.</p> <p>Ces deux outils complémentaires permettent d'une part, de retracer l'évolution du climat en région et de ses conséquences sur l'activité agricole et, d'autre part, de prendre en compte dans le conseil apporté aux agriculteurs l'évolution future des paramètres climatiques.</p>	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation
	Objectifs visés/ Résultats attendus	Une gestion durable des exploitations agricoles Stockage carbone, baisse des consommations d'énergie, développement des ENR, réduction des GES
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
	Etapes opérationnelles	Calendrier
	Appuyer la diffusion du travail mené par la chambre d'agriculture via ORACLE auprès des agriculteurs du territoire	
	Communiquer sur les solutions agronomiques dans les pratiques agricoles (enherbement ; haie, nouvelle culture adaptée au climat, systèmes d'ombrage/zones fraîches pour limiter le stress hydrique) et des cultures moins gourmandes en eau	
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
	Porteur de l'action	Partenaires
	Maître d'ouvrage : Chambre Agriculture Agglo Gard Rhodanien (diffusion sur le territoire) Réfèrent technique :	INRA, Agridées, Département du Gard...
COÛTS PREVISIONNELS		
	<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 	
SUIVI – EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Suivi des indicateurs de l'observatoire (indicateurs adaptations à venir)	
Indicateurs de résultats		
Incidences environnementales potentielles		
Mesures ERC		
	Gain potentiel GES	Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)

	Gain Energie-	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
Climat			Sans Objet		Sans Objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers	
Objectif opérationnel	Essaimer les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>Créé par le Ministère de la Transition Écologique dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le Label Bas Carbone est un cadre innovant et transparent destiné à favoriser l'émergence de projets locaux de lutte contre l'effet de serre et/ou de séquestration de gaz à effet de serre.</p> <p>Le Label Bas Carbone est fondé sur le principe : Mesure, Notification et Vérification (MRV). C'est un cadre méthodologique de labellisation de projets locaux de réduction des émissions des gaz à effet de serre (du type CO2, N2O, CH4, ...) et/ou de séquestration du carbone (stockage de carbone dans les sols, les arbres). Il valorise le développement de projet locaux visant à lutter contre le réchauffement climatique dans les domaines de la forêt et de l'agriculture (d'autres secteurs seront prochainement visés : transport, bâtiment...).</p> <p>Il offre également des perspectives de financement de ces projets par des collectivités, des entreprises ou des particuliers prêts à rémunérer des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire. Le Label bas carbone leur offre la garantie à ces financeurs potentiels de la qualité et de l'intégrité environnementale du projet.</p>	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation
	Objectifs visés/ Résultats attendus	Faire connaître le label bas Carbone auprès des acteurs du territoire de l'Agglo du Gard rhodanien Accompagner, valoriser les projets d'actions locales de lutte contre l'effet de serre et la séquestration de gaz à effet de serre
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
	Étapes opérationnelles	Calendrier
	Mettre en place/ relayer la campagne de communication autour des projets Bas carbone et des conditions d'obtention du Label Bas Carbone	2022 - 2026
	Assurer un suivi de ce projet	2022 - 2026
	Valoriser les résultats obtenus	2022 - 2026
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
	Porteur de l'action	Partenaires
	Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique : Services Environnement/ Service Communication	Communes, acteurs agricoles, acteurs forestiers, chambre d'agriculture du Gard, ONF, CRPF
COÛTS PREVISIONNELS		
	<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 	
SUIVI – EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de publications réalisées autour du Label Bas Carbone (tous support confondus)	
Indicateurs de résultats	Nombre de projets labellisés Bas Carbone sur le territoire	
Incidences environnementales potentielles		

Mesures ERC

Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité

FA 1139				
Objectif stratégique	Développer un tourisme durable			
Objectif opérationnel	Définir le Tourisme durable sur le territoire			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre d'une réflexion d'émergence nationale concernant le tourisme (slow tourisme, aides pour les professionnels du tourisme qui s'investissent dans une économie sobre, circulaire, de produits courts), et accentuée par la crise sanitaire du Covid 19.</p> <p>Définir un tourisme durable est un des axes du projet de territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien.</p> <p>Il s'agit de doter les professionnels d'outils de communication sur les bonnes pratiques à destination de leurs clients (concernant les déchets, la mobilité, la biodiversité, l'usage de l'eau...).</p>	Effets sur :		
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ● Adaptation 		
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Évolution des comportements et des pratiques des professionnels et des usagers</p> <p>Création de nouvelles activités orientées « slow tourisme »</p> <p>Réduire l'impact environnement de l'activité touristique du territoire</p>			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles		Calendrier		
Création d'outils de communication		2022 - 2026		
Sensibilisation des acteurs du tourisme (réunions d'information/de sensibilisation, campagnes de communication...)		2022 - 2026		
Soutien au développement d'activités « slow tourisme » : Communication, aide à l'ingénierie...		2022 - 2026		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien/ Office du tourisme</p> <p>Référent technique : Service Tourisme</p>		<p>Acteurs du tourisme, acteurs socio-économiques (chambres consulaires, fédérations, associations ...), Ademe, CCI, Département du Gard, Région Occitanie, EPCI voisins, communes</p>		
COÛTS PREVISIONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunions d'informations</p> <p>Nombre d'outils de communications diffusés</p>			
Indicateurs de résultats	CA des activités « slow tourisme »			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Renforcer la culture du risque	
Objectif opérationnel	Maitriser le ruissellement pluvial dans les zones aménagées	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, de protéger la ressource en eau et de limiter la pollution, la gestion globale des eaux pluviales d'un territoire passe par la maitrise des écoulements à l'échelle de la parcelle.	Effets sur :
	<p>L'enjeu des collectivités est de limiter les rejets d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement et de la gérer au plus près de l'endroit où elle tombe. De façon pratique, il s'agit de conserver l'eau pour la réutiliser, de l'infiltrer ou de la stocker provisoirement de façon à la restituer ensuite lentement au milieu naturel.</p> <p>L'Agglomération du Gard rhodanien a pris la compétence Eau pluviale urbaine » au 1^{er} janvier 2020. Elle doit maintenant élaborer sa stratégie en prenant en compte un contexte réglementaire encore en perpétuelle évolution sur le sujet.</p>	<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Structurer la compétence Eau pluviale au sein de l'Agglomération du Gard rhodanien</p> <p>Lutter contre le ruissellement</p> <p>Favoriser l'infiltration de l'eau et l'équilibre des stocks (nappe phréatique, ..)</p> <p>Dynamiser la philosophie de la gestion Eau Pluviale pour sortir du « collecter/transférer/rejeter</p>	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
	Etapes opérationnelles	Calendrier
	Réaliser un diagnostic des patrimoines, des savoirs, des savoirs faire... pour aller vers une harmonisation des pratiques de la « gestion pluviale territoriale »	2021 - 2026
	Structurer une stratégie Eaux pluviales autour de PCAET / SCOT / Projet de territoire / SRADDET + Plan 21 chantiers innovants région Occitanie/ Agence de l'Eau / Communes/ Département et organisme consulaires/ citoyens, pétitionnaires, professionnels/ GEMAPI étendue...	2021 - 2026
	Intégrer la gestion de l'eau pluvial dans la réflexion des aménagements pour fixer sur place des apports (stockages/infiltration + desimperméabilisation + ralentir les flux des ruissellements)	2021 - 2026
	Intégrer la gestion de l'Eau pluviale en transversalité de tous les sujets d'aménagement (ilots chaleurs, agri urbaine, biodiversité, forêt, déchets propreté voirie, plus-value aux métiers BTP archi BE aménageurs paysagistes, économies d'eau, résilience autosuffisance, éco circulaire, GEMAPI...)	2021 - 2026
	Mener des actions de communication gestion eau pluviale transversale et globale + Culture du risque (inondations, sècheresse...) + Actions de prévention du risque (travaux sur ruissellements, logiques amonts aval, GEMAPI...)	2021 - 2026
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
	Porteur de l'action	Partenaires
	Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique : Service Eau et Assainissement	Agence de l'eau RMC, communes, Région Occitanie, Département du Gard et organismes consulaires, ABCèze, Europe
COÛTS PREVISIONNELS		
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) : 1-1,5 ETP - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) : possibilité de répondre à des appels à projets de l'Agence de l'eau RMC 		
SUIVI – EVALUATION		

Indicateurs de suivi	Taux de « rerus de dégrillages » sur rejets des EP/milieu récepteur Nombre d'installations de gestion alternatives des EP ;		
Indicateurs de résultats	Niveau des nappes Pollution MES milieu récepteur Nombre de plaintes et contentieux voisinages ruissellements Nombre de débordement de réseaux et ouvrages EPU sur pluie retour 1 à 5ans		
Incidences environnementales potentielles	Gain sur pollution des EPU Gains sur îlots de chaleurs Gains sur éco systèmes faune/flore, biodiversité et récréation de « milieux », la place du végétal et de la forêt Gains sur eau/agriculture urbaine Gains sur « résilience » Gains sur qualité de l'air		
Mesures ERC	Suivi des installations de gestion alternatives des EP (service idem à SPANC)		
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)
		Sans objet	
			Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Sensibiliser les acteurs de l'aménagement la prise en compte du risque inondation (et de l'évolution de ces aléas en lien avec le changement climatique)

Objectif stratégique	Renforcer la culture du risque
Objectif opérationnel	Maitriser le ruissellement pluvial dans les zones aménagées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	Les risques liés aux inondations dues aux phénomènes de ruissellement , et indépendantes des débordements de cours d'eau, sont surtout observables dans les zones karstiques, très présentes sur le territoire.	Effets sur :
	<p>La maîtrise des eaux pluviales constitue un enjeu majeur de l'urbanisation afin d'assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations par temps de pluie et de limiter les pollutions par débordement de cours d'eau. La désimperméabilisation des sols est un levier clé dans la limitation des ruissellements en favorisant le gainage naturel sur l'ensemble du territoire lors des évènements cévenols notamment.</p> <p>Ces solutions doivent être encouragées et la compatibilité avec les documents de planification et la réglementation doit être facilitée et initiée par les collectivités (communes et intercommunalité).</p>	

Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Limiter les risques d'inondation liés à l'urbanisation importante, à l'imperméabilisation des sols, création d'emprise au sol et les répercussions sur les parcelles voisines</p> <p>Protéger l'eau et les milieux aquatiques et dépendants</p> <p>Diminuer le risque de ruissellement</p> <p>Coordonner les actions portées par les différents acteurs du territoire</p>
--	--

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Former les élus dans leur prise de décision pour une meilleure formation à ces sujets	
Formation des services d'urbanisme des communes sur la promotion des solutions de gestion à la parcelle	
Communiquer auprès des administrés sur les solutions de gestion des eaux à la parcelle existantes (utilisation des toiture, espaces verts ou structure de voirie,)	
Opération AB Cèze mutualisation d'achat de récupérateurs d'eau de pluie	2021
Travailler avec les communes à l'intégration de la gestion des eaux pluviales (par un dispositif de rétention adapté avec un volume et un rejet imposé par exemple) dans les documents d'urbanismes (PLU) nouveau ou en révision.	
Contrôle systématique lors des conformités des constructions entraînant une imperméabilisation du sol et une création / augmentation de l'emprise au sol du dispositif mis en place pour la rétention des eaux pluviales.	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien/ AB Cèze Réfèrent technique : Service de l'Eau/ Service Environnement	Agence de l'eau, AB Cèze, communes, Département du Gard...

COÛTS PREVISIONNELS

<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...)
--

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de PLU intégrant la gestion à la parcelle			
Indicateurs de résultats	Nombre de parcelles intégrant au moins une solution d'infiltration/ stockage			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Mettre les outils à disposition des particuliers pour l'entretien de leur parcelle

FA 1142		
Objectif stratégique	Renforcer la culture du risque	
Objectif opérationnel	Prévenir autant que possible le risque feux de forêt	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>Le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, fortement couvert de forêts et d'espaces naturels (à 52%) et au climat méditerranéen, est particulièrement sensible au risque incendie.</p> <p>Parallèlement, l'interdiction de brûlage des déchets verts et les obligations légales de débroussaillage (OLD) ont pour conséquence une hausse des apports des végétaux au sein des déchetteries de l'Agglomération.</p> <p>L'augmentation des apports est notamment évaluée à 2000 tonnes supplémentaires en 10 ans sur la plate-forme de la déchetterie de Saint-Nazaire.</p> <p>En 2019, la quantité de déchets verts apportée en déchetteries était de 9 573 tonnes dont 56% proviennent des habitants du territoire, soit 73kg par habitant, et 12% par les services municipaux (soit 15kg par habitant).</p> <p>L'objectif est de proposer un service de broyage itinérant de déchets verts à destination des habitants et des services communaux.</p>	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> EnR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Séquestration <input checked="" type="radio"/> Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Meilleure prise en compte et respect des OLD</p> <p>Baisse des tonnages des déchets verts collectés en déchetteries et baisse des déplacements afférents</p> <p>Récupération du broyat pour usage personnel (paillis potager...) ou sur espaces communaux</p> <p>Lutter contre l'appauvrissement des sols, limiter l'usage de produits phytosanitaires et de réduire la consommation d'eau</p> <p>Renforcer la lutte contre les incendies</p>	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
	Etapes opérationnelles	Calendrier
	1ère campagne de broyage de déchets verts sur terrains communaux (20 interventions prévues)	Automne 2021
	2 campagnes de broyage des déchets verts sur terrain communaux	Printemps-automne 2022
	Réflexion sur la mise en place d'un service de broyage de déchets verts à domicile	2022
	Communication	2021 - 2026
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
	Porteur de l'action	Partenaires
	Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Réfèrent technique : Service Environnement	Communes, Région Occitanie, ADEME, ONF
COÛTS PREVISIONNELS		
<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel : 51 000€ pour 3 campagnes de broyage de 20 interventions chacune - Source de financement 		

SUIVI EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'interventions de broyage réalisées			
Indicateurs de résultats	Evolution du ratio tonne déchets verts / ha.			
Incidences environnementales potentielles	Captation du carbone, et surtout conservation de celui déjà stocké			
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable
Objectif opérationnel	Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents de planification territoriale

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>Le Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG), en partenariat avec le CAUE du Gard, a rédigé un guide architectural et paysager en 2013. Ce guide a pour objet de concilier préservation du paysage, du patrimoine et intégration des projets collectifs et individuels. Il aborde les techniques à respecter dans les projets de rénovation de bâtis de manière traditionnelle, de construction contemporaine et des constructions bioclimatiques.</p> <p>Bien que le périmètre d'intervention du SMGG n'intègre pas l'Agglomération, les préconisations de ce guide s'appliquent également au paysage et à l'architecture de l'Agglomération. Ce travail mérite d'être diffusé au plus grand nombre.</p>	Effets sur :	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus	Diffuser la prise en compte de la qualité paysagère et architecturale sur le territoire
--	---

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Organiser une réunion de travail avec le SMGG pour échanger sur les conditions d'utilisation et de diffusion du guide	2022 - 2026
Diffuser le contenu du guide auprès des communes membres pour faire le lien avec leur PLU	2022 - 2026
Mettre le guide à disposition au guichet unique afin de sensibiliser les particuliers lors de leur projet de rénovation/ construction (matériau biosourcé, conception bioclimatique, production d'énergie renouvelables)	2022 - 2026
Rédiger une note de recommandations sur la base des préconisations formulées à destination des communes pour faciliter l'intégration des préconisations dans les PLU	2022 - 2026
<i>Pour aller plus loin : réflexion sur l'accompagnement à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme</i>	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien</p> <p>Référent technique : service Environnement/Services urbanisme/SCOT</p>	SMGG, CAUE, architectes conseil, EPTB Gardons

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	<p>Nombre de guides diffusés</p> <p>Nombre de réunions d'informations sur les préconisations architecturales et paysagères</p>
Indicateurs de résultats	
Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Accompagner les communes membres à mettre en adéquation leur PLU avec les objectifs PCAET

FAIT 44		
Objectif stratégique	Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable	
Objectif opérationnel	Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents de planification territoriale	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>Les choix et la planification de l'aménagement du territoire ont un impact direct sur la trajectoire énergétique et écologique du territoire. Ils sont des occasions pour orienter le développement du territoire vers des usages plus vertueux et moins impactants grâce à la mise en place d'aménagement globaux réfléchis (organisation de la mobilité, lutte contre les îlots de chaleurs, développement de réseau de chaleur ...).</p> <p>Les documents de planification territoriale que sont le schéma de cohérence territorial (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU), et par extension le projet de territoire de l'Agglomération, peuvent largement orienter et influencer le territoire vers la transition énergétique en intégrant clairement cette composante.</p> <p>Les PLU doivent être compatibles avec le PCAET et le SCoT. L'accompagnement des communes membres à mettre en adéquation leur PLU avec les objectifs PCAET est alors un enjeu de territoire. De plus, les PLUs contribuent directement et localement à la transition énergétique, en incitant aux économies d'énergies, au développement des énergies renouvelables, à la réduction des gaz à effet de serre ...</p>	Effets sur :
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Rendre les documents de planification cohérents avec les objectifs du PCAET</p> <p>Initier des projets d'urbanisme qui intègrent les objectifs du PCAET</p> <p>Développer une politique d'aménagement et de construction en phase avec les enjeux du PCAET</p>	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
	Etapes opérationnelles	Calendrier
	Assurer la compatibilité des PLUs du territoire avec les objectifs du SCOT et du PCAET	2022 - 2026
	Sensibiliser les communes lors de la révision / modification / l'élaboration de leur document d'urbanisme	2022 - 2026
	Former les services d'urbanisme à l'intégration de la qualité environnement dans les PLU	2022 - 2026
	Mener une réflexion territoriale sur les avantages de mise en œuvre de démarches de PLU / PLUi intégratrices : PLUi HD (intégrant les PLH et les Plan Mobilité) / PLUi prenant en compte le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) / PLUi HD bioclimatique.	2022 - 2026
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
	Porteur de l'action	Partenaires
	Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique : Service Urbanisme	Services urbanismes des communes, DDTM du Gard
COÛTS PREVISIONNELS		
	<ul style="list-style-type: none"> - Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...) 	
SUIVI – EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions d'information auprès des communes	

Indicateurs de	Nombre de PLU compatibles PCAET/SCOT			
resultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Mener des actions de communication et de sensibilisation autour des enjeux du PCAET

Objectif stratégique : Faire vivre le Plan Climat

Objectif opérationnel : Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>La transition énergétique et écologique nécessite une transformation des modes de vie et donc un accompagnement au changement de comportement.</p> <p>Le rôle de la collectivité est d'assurer la communication auprès des acteurs du territoire en passant par différents vecteurs de communication (journal de la collectivité, médias locaux, internet, réunions publiques, campagnes d'affichage, etc). Cette communication permet d'accompagner les changements de pratiques et d'attitudes des différents acteurs du territoire et diffusion de l'action de l'Agglomération pour le climat.</p> <p>La stratégie de communication s'attellera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus par des retours d'expériences de projets, d'actions réalisées par d'autres collectivités • Sensibiliser tous les publics et à adapter en fonction du public • Relayer et soutenir les actions existantes • Informer de manière plus institutionnelle (présentation des résultats) 	Effets sur :	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus : Encourager et mutualiser les partages d'expériences entre collectivités
 Faire connaître la démarche PCAET au plus grand nombre
 Faire vivre une « culture climat » sur le territoire en poursuivant la sensibilisation sur l'ensemble des thématiques PCAET

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Rédiger un plan de communication pluriannuelle sur la diffusion des enjeux du PCAET intégrant et articulant l'ensemble des actions de sensibilisation du programme : mobilité (FA n°1), habitat (FA n°7) ; entreprises (FA n°5, 12, 25, 39), déchets (FA n°19 - 22) biodiversité (FA n°27, 32), risques naturels (FA n°41, 42)	2022
Proposer un calendrier de diffusion d'informations sur les différents supports dont disposent l'Agglomération	2022
Prévoir une diffusion régulière des résultats et des actualités sur le site de l'Agglomération et de sa page Facebook	Tout au long du programme
Organiser des visites thématiques pour les élus pour qu'ils montent en compétence sur ces sujets (visite de site, présentation d'actions exemplaires, ...)	Tout au long du programme

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique : Service Environnement/Communication	Lean Tech Vallée, Communes membres, associations du territoire (AC2GR, Terre d'avenir, ...)

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : 5000€ pour l'organisation d'événements et la création/diffusion d'outil de communication
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...)

SUIVI EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de parutions Nombre d'événements organisés Nombre de visites/ réunions thématiques impliquant les élus			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Associer le conseil de développement dans le processus de suivi et d'évaluation du PCAET

FAIT 46		
Objectif stratégique	Faire vivre le Plan Climat	
Objectif opérationnel	Construire un réseau de partenaires investis dans le Plan Climat	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Descriptif/ contexte	<p>Le conseil communautaire de l'Agglomération du Gard rhodanien a voté la création d'un conseil de développement, le Codev, et en a défini le nombre de membres à 50, en séance du 5 juillet 2021.</p> <p>Après un appel à candidature ouvert à toute personne de plus de 16 ans, vivant ou travaillant sur le territoire, et n'ayant pas de mandat politique, un tirage au sort des 50 membres a eu lieu le 20 juillet 2021.</p> <p>Cet organe, obligatoire au sein de l'Agglomération, est voulu comme un lieu de débat, un laboratoire d'idées, de proximité avec les élus, de travail sur l'ensemble des sujets afin d'enrichir et d'évaluer les politiques publiques de l'Agglomération.</p> <p>Dans un processus et une logique d'amélioration continue, l'ensemble des thématiques couvertes par le PCAET pourront ainsi être l'objet de séances de travail contribuant ainsi à alimenter et faire vivre le Plan Climat.</p>	<p>Effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Evaluation continue du PCAET</p> <p>Propositions d'amélioration, de réajustement des actions du PCAET</p>	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
	Etapas opérationnelles	Calendrier
	Création du conseil de développement	5 juillet 2021
	Tirage au sort des 50 participants	20 juillet 2021
	Installation des membres du CODEV	13 septembre 2021 Sept 2021 - 2026
	Fonctionnement effectif du CODEV	
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
	Porteur de l'action	Partenaires
	<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien</p> <p>Référent technique : Conseil de développement/ Cabinet du Président</p>	Membres du CODEV
COÛTS PREVISIONNELS		
<p>- Coût Prévisionnel (HT)</p> <p>Fonctionnement : 10 000€/an + temps RH alloué (secrétariat et animation)</p>		
SUIVI – EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions de CoDEv	
Indicateurs de résultats		
Incidences environnementales potentielles		
Mesures ERC		

Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Mettre en place un groupe de travail interne pour poursuivre les réflexions sur l'intégration des enjeux/ obj. PCAET au sein des compétences Agglo

FA n°47				
Objectif stratégique	Faire vivre le Plan Climat			
Objectif opérationnel	Construire un réseau de partenaires investis dans le Plan Climat			
DESCRIPTION DE L'ACTION				
Descriptif/ contexte	Le PCAET couvre des thématiques transverses et implique de nombreuses compétences de l'Agglomération du Gard rhodanien.		Effets sur :	
	Un groupe de travail PCAET interne à la collectivité, et représentatif de la pluralité de ses compétences, pourra être le lieu de partage, de réflexion, de propositions d'actions et de projets répondant aux ambitions et objectifs du Plan climat.		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation 	
Objectifs visés/ Résultats attendus	Création d'un groupe de travail interne volontaire et ambitieux Appropriation des enjeux climat-air-énergie au sein des services de l'Agglomération Favoriser la mise en réseau et la transversalité des actions au sein des services de l'Agglomération Emergence de nouveaux projets			
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION				
Etapes opérationnelles		Calendrier		
Création du groupe de travail interne		Automne 2021		
Réunions périodiques du groupe de travail		2021 - 2026		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
Porteur de l'action		Partenaires		
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Réfèrent technique : Service Environnement		Services de l'Agglo du Gard rhodanien		
COÛTS PREVISIONNELS				
- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) - Source de financement (budget impacté, subventions, ...)				
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions de groupe de travail			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le patrimoine Agglo

FAIT 46													
Objectif stratégique	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités												
Objectif opérationnel	Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public												
DESCRIPTION DE L'ACTION													
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien est propriétaire de plusieurs structures et véhicules (les crèches, les déchetteries, les véhicules de service...).												
	L'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement permettra : <ul style="list-style-type: none"> - D'isoler et rénover le patrimoine intercommunal afin de réduire la facture énergétique de l'Agglomération. - De tenir compte de l'augmentation des températures, la préservation du confort d'été et la qualité de l'air intérieur. - D'inciter à la mise en place d'un plan de maîtrise de l'énergie à l'échelle de chaque commune. 												
	Effets sur : <ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ○ Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 												
Objectifs visés/ Résultats attendus	Maîtrise et réduction des consommations énergétiques issues du patrimoine de l'Agglomération Maîtrise des coûts afférents Amélioration du confort d'été Meilleure qualité de l'air intérieur												
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Étapes opérationnelles</th> <th>Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Audit énergétique du patrimoine de l'Agglomération</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en place un suivi des consommations de l'ensemble du patrimoine de l'Agglomération</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (allocation d'un budget d'investissement)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mener une réflexion sur l'intégration de production d'EnR au cas par cas (bois, solaire, PAC, ...)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en place un Contrat de Performance Énergétique (pour garantir l'atteinte des objectifs de réduction lors de l'engagement des travaux)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes opérationnelles	Calendrier	Audit énergétique du patrimoine de l'Agglomération		Mettre en place un suivi des consommations de l'ensemble du patrimoine de l'Agglomération		Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (allocation d'un budget d'investissement)		Mener une réflexion sur l'intégration de production d'EnR au cas par cas (bois, solaire, PAC, ...)		Mettre en place un Contrat de Performance Énergétique (pour garantir l'atteinte des objectifs de réduction lors de l'engagement des travaux)	
Étapes opérationnelles	Calendrier												
Audit énergétique du patrimoine de l'Agglomération													
Mettre en place un suivi des consommations de l'ensemble du patrimoine de l'Agglomération													
Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (allocation d'un budget d'investissement)													
Mener une réflexion sur l'intégration de production d'EnR au cas par cas (bois, solaire, PAC, ...)													
Mettre en place un Contrat de Performance Énergétique (pour garantir l'atteinte des objectifs de réduction lors de l'engagement des travaux)													
ORGANISATION OPERATIONNELLE													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Porteur de l'action</th> <th>Partenaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : </td> <td>Communes</td> </tr> </tbody> </table>	Porteur de l'action	Partenaires	Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique :	Communes								
Porteur de l'action	Partenaires												
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique :	Communes												
COÛTS PREVISIONNELS													
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)</i> - <i>Source de financement (budget impacté, subventions, ...)</i> 													
SUIVI – EVALUATION													
Indicateurs de suivi													
Indicateurs de résultats	Évolution des consommations d'énergie des bâtiments Budget alloué pour la rénovation énergétique du bâtiment												
Incidences environnementales potentielles													
Mesures ERC	Être exemplaire dans l'application de l'action : cahier de préconisations environnementales et charte paysagère												
Gain Energie- Climat	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Gain potentiel GES</th> <th colspan="2">Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)</th> </tr> <tr> <th>État initial (2017)</th> <th>Gains attendus (2026)</th> <th>État initial (2017)</th> <th>Gains attendus (2026)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)		État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)				
	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)										
État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)										

AR PREFECTURE

AMBITION n°4 : Pour des collectivités éco-exemplaires

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Objectif stratégique	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités
----------------------	---

Objectif opérationnel	Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités
-----------------------	---

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	<p>La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien porte déjà des commandes publiques groupées avec ses communes membres au travers de conventions de groupement de commande.</p> <p>Afin d'apporter de la souplesse dans l'acte d'achat, il est envisagé de constituer l'Agglomération en centrale d'achat territoriale. Elle permettra de mettre à disposition des communes membres les moyens de l'Agglomération dans le cadre de la passation des marchés publics afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins des bénéficiaires, - Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés, - Sécuriser et simplifier les achats. <p>Pour aller plus loin, l'objectif sera d'intégrer systématiquement des clauses de développement durable dans les marchés publics et dans la rédaction des CCTP (cahier des clauses techniques particulières) pour favoriser les solutions plus écologiques.</p> <p>Des commandes groupées à finalité « transition énergétique » (flotte de véhicules électriques, réalisation d'audits énergétiques...) pourront être proposées et valorisées.</p>	Effets sur :
	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ○ Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation 	

Objectifs visés/ Résultats attendus	<p>Mutualisation des outils et des moyens permettant de réaliser des économies d'échelle</p> <p>Objectif de mutualiser les achats récurrents et pouvant être standardisés (matériels informatiques, matériels de bureaux, produits d'entretiens...)</p> <p>Développer une politique d'achat durable / Répondre aux objectifs du plan national d'action pour les achats publics durable</p> <p>Évolution des procédures administratives avec la mise en place d'une centrale d'achat notamment</p>
--	---

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Mise en place d'un schéma de mutualisation sur l'Agglomération	2021 - 2022
Réflexion sur la création d'une centrale d'achat pour l'Agglomération et ses 44 communes	2021 - 2022
Mise en place d'un clausier type sur les articles en lien avec le développement durable	2021 - 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
<p>Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien</p> <p>Référent technique : Service achat et marchés publics</p>	Communes membres et leur secrétariat Général

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : Non connu. Coût RH uniquement mais intégré dans le travail au quotidien du service
- Source de financement (budget impacté, subventions, ...) : Budget Principal

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de marchés intégrant des clauses de développement durable			
Indicateurs de résultats	Nombre de marchés mutualisés			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

ANNEXE 3 : LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION _ MAI 2021

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021



Plan Climat Air Energie Territorial Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Livre Blanc de la concertation

MAI 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 Modalités d'organisation de la concertation	3
2 La co construction du plan d'actions.....	6
3 Synthèse des propositions travaillées.....	9
4 Retranscription des échanges et fiches actions	11
4.1 Atelier n°1 :.....	11
Economie.....	11
Agriculture/ Circuits courts	14
Gestion des déchets /Economie Circulaire.....	18
4.2 Atelier n°2 :.....	25
Habitat/ Bâtiments.....	25
Energies Renouvelables.....	27
Aménagement durable/ Eco Exemplarité	30
4.3 Atelier n°3 :.....	33
Biodiversité / Forêt.....	33
Ressource en eau.....	37
Mobilité/ transport /Déplacements.....	41
5 Contributions libres.....	47

1 MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

1.1 LA DEMARCHE DE PCAET_ LA DECLINAISON LOCALE D'ENJEUX GLOBAUX

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une démarche territoriale de développement durable à la fois stratégique et opérationnelle. Il comprend quatre volets : un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Elle s'inscrit dans la lignée de l'Accord de Paris, ratifié par la France le 4 novembre 2016, et qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 2°C à l'horizon 2100.

Au niveau européen, des objectifs précis pour 2020 sont traduits dans le Paquet énergie climat (ensemble de directives, règlements et décisions), tandis que le Conseil européen a entériné en octobre 2014 de grands objectifs pour 2030. Ils concernent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables. Ces objectifs sont déclinés de manière différenciée pour chaque pays membre de l'Union Européenne.

En matière de qualité de l'air, la directive de 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe (2008/50/CE) et la directive-cadre de 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant (96/62/CE) fixent des valeurs limites d'émissions et de concentration pour certains polluants dispersés dans l'air : les particules fines, les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, etc.

Au niveau national, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs globaux aux horizons 2030 et 2050, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030.

Au niveau régional, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Occitanie constitue le cadre de référence de l'élaboration du PCAET.

A travers les objectifs et actions qu'il définit, le PCAET doit contribuer sur le territoire à :

- Maîtriser les consommations énergétiques, en particulier les énergies fossiles ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Préserver la qualité de l'air ;
- Développer le stockage carbone ;
- Développer la production d'énergie renouvelable et de récupération ;
- S'adapter au changement climatique.

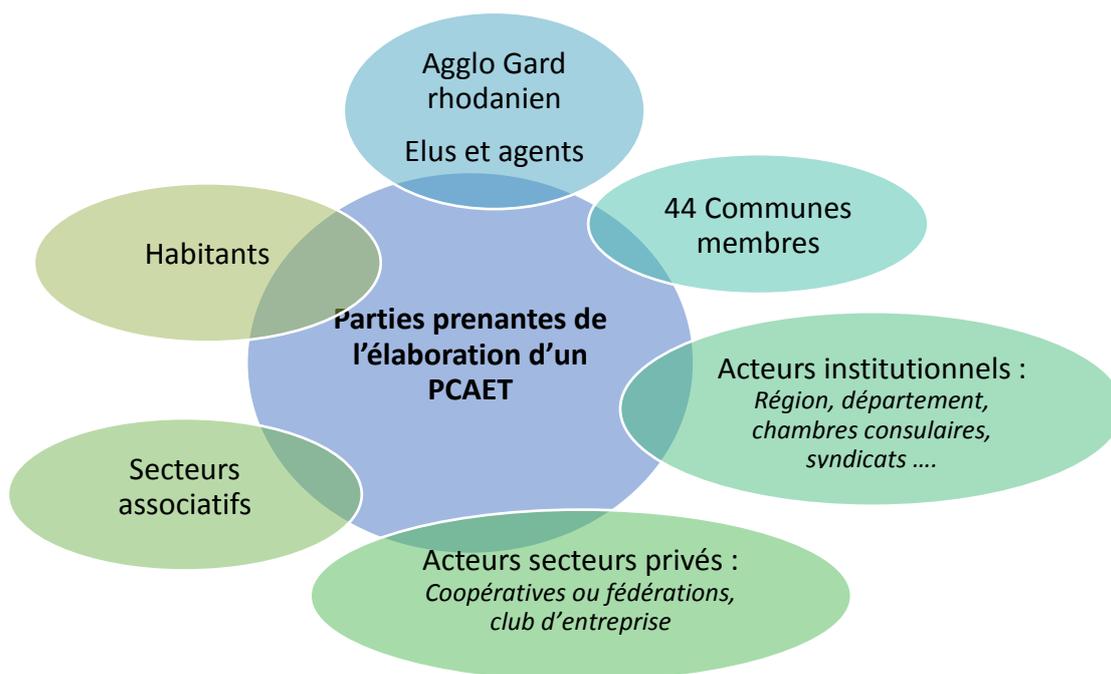
1.2 L'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les enjeux soulevés par une démarche de PCAET sont très larges car l'ensemble des thématiques (Energie, émissions GES, qualité de l'air, énergies renouvelables, adaptation au changement climatique) se nourrissent l'une l'autre et concernent tous les secteurs et donc les acteurs du territoire (logements, transports, activités économiques, agriculture, déchets, eau, biodiversité, cadre de vie, ...)

Si le programme est porté à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien, cette dernière n'a pas toutes les cartes en main pour répondre efficacement à l'ensemble des enjeux du territoire.

La transition énergétique et écologique est bien l'affaire de tous. La dynamique territoriale est un enjeu clé pour la réussite d'une telle démarche.

L'implication de l'ensemble des partenaires du territoire (élus, agents de la collectivité, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et associatifs, citoyens...), est une composante essentielle de la démarche de Plan Climat. Elle s'avère indispensable pour la réussite de la mise en œuvre d'actions et de projets concrets dans une dynamique partenariale.



Les acteurs du territoire mobilisés dans le cadre du Plan Climat,

Les différentes fonctions de la concertation sont les suivantes :

- S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associées, facilitant ainsi leur mise en œuvre (appropriation collective).
- Faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique (sensibilisation-information) ;
- Optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés (aide à la décision) ;
- Faire adhérer au projet (mobilisation collective) ;

- Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment (intégration sociale) ;

1.3 MODES DE COMMUNICATION

La Communauté d'Agglomération s'attache à rendre accessible et lisible à tous la démarche sur le PCAET afin que chacun s'approprie les enjeux. Une page est dédiée à la démarche PCAET sur le site internet de la collectivité.

<https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/plan-climat/>

Cette page décrit au fur et à mesure d'avancement de la démarche les étapes d'élaboration et permet de diffuser les documents associés.

D'autre part, il est possible de laisser une contribution tout à long de la démarche. Elle est réceptionnée et traitée en interne.

La communication sur la tenue des ateliers a été opérée via différents canaux.

- Le site internet de l'Agglomération a été enrichi d'un formulaire d'inscription ouvert à tous.
- Une page dans le journal mensuel de l'Agglo "Direct Agglo" du mois de mai. Ce journal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.
- Une information a été diffusée au sein du magazine TV Sud du 24/04 au 7/05



Pour la participation, interne, un article a été rédigé dans l'Info' Agglos, journal interne de l'Agglo, distribué à tous les agents via leur feuille de paie.

Enfin, une invitation personnalisée a été envoyée par mail à l'ensemble des acteurs institutionnels et socioéconomiques ayant participé à l'élaboration du projet de territoire de l'Agglomération qui se mène en parallèle.

2 LA CO CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

2.1 LES ATELIERS DE CONCERTATION MULTI ACTEURS

Dans la phase d'élaboration du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial, l'Agglomération a fait le choix d'ouvrir la réflexion à l'ensemble des parties prenantes du territoire.

La concertation avec les partenaires et acteurs du territoire s'est déroulée le 11 et 12 mai 2012 autour de 3 ateliers de travail thématiques :

- ▶ **Atelier n°1 – Mardi 11 mai de 9h à 11h 30**
Economie / Agriculture - Circuits courts/ Gestion des déchets - Economie circulaire
- ▶ **Atelier n°2 - Mardi 11 mai de 14h à 16h 30 :**
Habitat- Bâtiment / Energies renouvelables/ Aménagement durable - Eco-exemplarité
- ▶ **Atelier n°3 - Mercredi 12 mai de 9h à 11h 30 :**
Biodiversité - Forêt / Ressource en eau / Mobilité -Transport- Déplacements

Après un temps de présentation des enjeux identifiés lors de l'élaboration du diagnostic (et propos aux thématiques de chaque ateliers), les participants ont été répartis en groupe de travail.

Ces groupes de travail ont pris la forme d'un travail prospectif pendant lequel les participants ont été amené à échanger sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PCAET autour des thématiques proposées.

Dans un premier temps, un temps de réflexion individuelle était proposé. Les participants étaient invités à inscrire les propositions/ idées /réflexion sur un tableau partagé.

Sur la base de ces éléments, le temps de travail a permis de questionner, abonder et enfin structurer des propositions d'actions.

Les échanges et les résultats de ce temps d'échanges ont été synthétisés et sont présentés ci-dessous.

Ces ateliers participent directement aux choix des actions à mettre en avant et à prioriser dans le Plan Climat.

Les supports de présentation sont également disponibles en Annexe

2.2 PARTICIPANTS AUX ATELIERS

Au total, près de 90 personnes ont participées au travail en atelier. :

- ▶ Atelier n°1 –28 participants
- ▶ Atelier n°2- 26 participants
- ▶ Atelier n°3- 33 participants

Ci-dessous la listes de 58 participants ayant contribué lors des ateliers :

Participants		Structure/ Qualité
Lila	ABERKANE	EDF
Elisabeth	ADRIEN	Elue mairie de Carsan
Emilie	ANDORNO	Chargée de mission PCAET CC Pont du Gard
Anahi	BARRERA	Cheffe de projet Agence de l'eau
Adeline	BERTONCINI	CEA
Antoine	BILLET	Chargé de mission Clean Tech Valley
Sylvie	BOCHU	Service Transport Agglo Gard rhodanien
Eric	BOURGEAUT	Particulier
Hugues	BRENTGANI	Chargé de mission ressource en eau AB Cèze
Elise	BUCHET	CRPF Occitanie
Jean-Pierre	BURINE	Terre d'avenir
Ingrid	BUTON	Responsable service Eau/Assainissement Agglo Gard rhodanien
Cathy	CAMPS	Particulière
Stéphanie	CARCENAC	Chargée de mission transition écologique DDTM
Geneviève	CASTELLANE	Particulière
Jean-René	CATHELINA	Elu mairie de Carsan
Edith	CAUSSE	Responsable de l'innovation Clean Tech Valley
Gwendoline	CHAIX	Société Code intérieur
Jean-Pierre	CHARRE	Particulier
Estelle	CLAVERIE	Chargée de communication Clean Tech Valley
Sylvie	COSTE	Particulière
François	COSTE	Mairie de Pont Saint-Esprit
Michel	COULLOMB	Vice-Président PCAET Agglo Gard rhodanien
Corinne	COURTEILLE	Particulière
Jean-Philippe	DANCAUSSE	Particulier
Sylvie	DICHANT	Particulière
Michel	DOMINGUEZ	Responsable service Office des entreprises Agglo Gard rhodanien
Stéphane	DUMESNIL	Responsable service Gestion des déchets Agglo Gard rhodanien
Dominique	DURST	Agissons pour le Climat Gard Rhodanien
Gérard	FACON	Elu mairie de St-André d'Olérargues
Régis	FAURE	Orano Melox
Jean-Baptiste	FERCOQ	Agissons pour le climat Gard rhodanien
Jean-Marie	FERRARI	Elu mairie de St-André d'Olérargues

Laurent	GARAUDET	Particulier
Jacques-Olivier	GARDA	Particulier
Laurent	GAUTIER	K Net partage
Elisabeth	GIFFON	Particulière
Sylvain	GILBERT	Particulier
Jean-Georges	HECKENROTH	Agissons pour le climat Gard rhodanien
Flamina	KUNG	Agissons pour le climat Gard rhodanien
Bernard	LAVALETTE	Particulier
Sébastien	LECOMTE	Elu mairie de St-Paul les fonts
Béatrice	LOISON	Conseillère déléguée Développement durable Agglo Gard rhodanien
Jean-Paul	MANDIN	Terre d'avenir
Didier	METRAL	Particulier
Emily	PAGES	Directrice Pôle Economie Agglo Gard rhodanien
Laure	PALMAS	Elue mairie de St-Laurent de Carnols
Philippe	PASULA	GRDF
Bernard	PEPIN	Elu mairie de Vénéjan
Bertrand	PHILIPPE	Agissons pour le climat Gard rhodanien
Marie-Chantal	PIONNIER	Elue mairie de Sabran
Lesly	REYNAUD	Responsable service Tourisme Agglo Gard rhodanien
Sophie	ROCHAS	Directrice Clean Tech Vallée
Raphaëlle	ROLAND	Manager centre-ville Pont-Saint-Esprit
Pauline	SALTEL	Agissons pour le climat Gard rhodanien /Zéro Waste France
Laury	SOHIER	Directeur AB Cèze
Daniel	TRESOR-MICHEL	Directeur pôle Environnement Agglo Gard rhodanien
Mohamed	ZIRARI	Chargé de mission Clean Tech Vallée

3 SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS TRAVAILLÉES

NOTE de la rédaction

Le Livre Blanc de la concertation est une traduction qui se veut la plus fidèle possible des échanges qui se sont tenus avec les participants durant ces ateliers thématiques.

Les actions décrites dans les pages qui suivent sont les **propositions** émises lors de la concertation. Elles constituent une base essentielle dans le processus d'élaboration du PCAET pour aider les élus à structurer la politique Air Energie climat du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Les propositions ayant fait l'objet d'une fiche actions ont été regroupés ici par thématique ;

Economie	Construire et piloter un plan de mobilités douces
	Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire
	Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité
Agriculture/ Circuits Courts	Développer les circuits courts
	Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques
	Adapter les cultures au changement climatique
Gestion des déchets / Economie circulaire	Réfléchir à la gestion des biodéchets
	Déployer les leviers de l'économie circulaire
	Intégrer/ déployer les démarche Zéro déchets à l'ensemble des acteurs
	Sensibiliser les citoyens
	Mettre en place d'une pré collecte sur le territoire
	Lutter contre le gaspillage
Habitat/ Bâtiment	Communiquer davantage auprès des particuliers
	Déterminer les toitures propices au développement du solaire en toiture
	Être plus exigeants sur la qualité du bâti et sur l'aménagement urbains à construire
Energies renouvelables	Développer le solaire thermique et/ou photovoltaïque
	Effectuer un bilan global par filière
	Développer la filière méthanisation
Aménagement durable/ Eco exemplarité	Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents d'urbanismes
	Montrer l'exemple dans les projets de rénovations/construction des bâtiments publics
	Massifier l'investissement dans les aménagements de mobilités douces
	Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires

Biodiversité /Forêt	Améliorer la connaissance et la participation des acteurs locaux
	Intégrer la biodiversité et la forêt dans les documents d'urbanisme, planification territoriale
	Gérer durablement les forêts et la biodiversité
Ressource en eau	Elaborer un schéma directeur de la gestion en eau potable et un schéma directeur de l'assainissement
	Elaborer un schéma de la gestion des eaux pluviales
	Sensibiliser la population à une meilleure gestion de l'eau
	Travailler avec les agriculteurs pour les accompagner dans l'évolution de leur pratique
Mobilité/ transports /Déplacements	Développer les connexions entre les villages du territoire
	Adapter les infrastructures à la pratique du vélo (tourisme et usager)
	Verdir les flottes de véhicules, accompagner les entreprises
	Sensibiliser les administrés au non-déplacement ou aux déplacements raisonnés (circuits courts,)
	Développer les transports en communs
	Développer les mobilités douces
	Maitriser et développer les énergies de mobilités alternatives sur le territoire

4 RETRANSCRIPTION DES ECHANGES ET FICHES ACTIONS

4.1 ATELIER N°1 :

ECONOMIE

Animateur : Julien DUPONT Collaborateur de cabinet Agglo Gard rhodanien

1. Propositions individuelles

La chose publique est une question de hiérarchisation des priorités

→ Quels financements de l'agglomération

→ 3 actions phares, aisées à financer ?

Mobilités
↓
Tourisme durable
↓
Rénovation
énergétique du bâti

Positionnement industriel de l'agglomération > accompagner les changements de pratiques, encourager les évolutions (mobilités, énergies propres).

Réflexion nationale concernant le tourisme (slow tourisme > aides pour les professionnels du tourisme qui veulent s'investir dans une économie circulaires, en circuits courts).
Tourisme durable.

Accentuer le travail de concertation avec l'association des campings pour réduire la production de déchets au sein des campings.

Accompagner les évolutions des mobilités (lancement d'un plan de mobilités douces).

Développer des plateformes de covoiturage par microterritoires.

Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels. L'objectif est d'accompagner les projets de rénovation énergétique.

Avoir une démarche technoéthique vis à vis de l'outil numérique

2. Travail collectif

FA n°1	Construire et piloter un plan de mobilités douces
<u>Descriptif :</u>	Mobiliser les financements (Etat, Région département) L'Agglomération est engagée dès cette année dans un plan de développement de mobilité (pôle d'échanges multimodaux à proximité des gares qui vont rouvrir, plan vélo touristique et pour les usagers du quotidien)
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Accompagner les changements de pratiques Construire un territoire bas carbone, moteur dans l'usage des mobilités douces avec une bonne qualité de l'air Réguler les flux de poids lourds sur le territoire Réfléchir à la gestion du dernier kilomètre
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien / Département/ Région
<u>Partenaires</u>	Associations des usagers, des cyclistes les municipalités, les associations des zones d'activités (Marcoule, L'Ardoise Eco Fret)
<u>Commentaires :</u>	Il est toujours difficile de sortir des logiques en soit et de construire de réelles coopérations entre les acteurs pourtant impérieusement nécessaire

FA n°2	Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire
<u>Descriptif :</u>	Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels Avoir une démarche techno éthique vis-à-vis de l'outil numérique Déployer un conseiller en énergie sur le territoire : Financement d'un ETP avec le CAUE
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Accompagner les projets de rénovation énergétiques Un diagnostic global moins énergivore
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien (thermographie aérienne) / CAUE
<u>Partenaires</u>	Département (CAUE), Clean Tech Valley, ADEME, Région, CCI. /CMA fédérations professionnelles (CAPEB, FFB)
<u>Commentaires :</u>	

FA n°3	Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité
<u>Descriptif :</u>	Réflexion d'émergence nationale concernant le tourisme (slow tourisme, aides pour les professionnels du tourisme qui s'investissent dans une économie sobre, circulaire ou circuit courts)
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Des évolutions de nos pratiques et habitudes en matière de tourisme Définir le Tourisme durable sur le territoire
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien / Office du tourisme,
<u>Partenaires</u>	Acteurs socio-économiques locaux (Chambres consulaires, fédérations, associations, ...) ADEM CNR CCI
<u>Commentaires :</u> ...	ADEME, Région, Département, autre EPCI et acteurs du tourisme

AGRICULTURE/ CIRCUITS COURTS

Animatrice : Marie JOLY, responsable de service Agglo Gard rhodanien

1. Propositions individuelles

Apporter une aide financière aux jeunes agriculteurs qui veulent s'investir et acquérir des terres. Un soutien logistique, publicitaire et un accompagnement dans les démarches.

Expliquer et promouvoir les enjeux de pratiques agricoles et viticoles sur sols vivants sensibiliser à la transition énergétique

Mettre en place des cultures adaptées au changement climatique Répertorier les terres agricoles disponibles

Cartographie de la production alimentaire locale actuelle et potentiel de développement (Quoi et où) Favoriser l'implantation de maraîchers

Diversifier les cultures

Accompagner les agriculteurs vers une agriculture plus respectueuse

Soutien au développement de nouvelles techniques et pratiques : agroécologie, agroforesterie, bio, agriculture de précision

Comment aider à la transition vers des cultures plus adaptées au changement climatique (plus de chaleur, moins de ressources en eau)

Quelle irrigation mener sur la vigne ?

Développer les circuits courts

Informier/former les acteurs de l'agriculture sur les techniques alternatives aux traitements chimiques

Développer le maraîchage pour les circuits courts mais en ayant un bon sol !

Développer les AMAP, les partenaires de producteurs

Développer l'agri PV
Préserver la ressource en eau

2. Travail collectif

FA n°1	Développer les circuits courts
<u>Descriptif :</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication (action agglo en cours) → pilotage agglo/ chambre agri • Développer les liens commerces / producteurs : pilotage agglo (action prévue) • Développer points de ventes collectifs : pilotage producteurs/asso • Développer des AMAAP : pilotage producteur/asso • Restauration collective : définir les besoins ?
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Améliorer la connaissance, information sur les producteurs locaux
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	
<u>Commentaires :</u>	<p>Réalisation d'1 Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par l'Agglomération : réflexion en cours à l'agglo (mais vigilance sur la mise en œuvre (qui le porte ? quel financement ?))</p> <p>Cartographie des acteurs (agglo), diffusion Office du Tourisme, communes, internet Plusieurs cartes géolocalisées, plusieurs sources de données disponibles : nécessité de centraliser</p> <p>Enquête en cours sur agriculteurs/producteur (produits, débouchés...) par agglomération Connaitre les possibilités de production (volume) par producteur « Changement de pratique à l'assiette » PAT Agglo REX un commerce de proximité porté par l'agglo en 2013 : échec (avoir l'assurance de l'intérêt de la population)</p>

FA n°2	Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques
<u>Descriptif :</u>	Formation des agriculteurs (aides plan de relance pour la conversion) Développement des potagers collectifs/ sensibilisation (agroforesterie, permaculture) Récupérer les déchets verts en déchetterie pour proposer aux agri/ particuliers Paillage
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Limiter les entrants Un sol vivant, captage carbone/ restauration biodiversité Eviter l'évaporation, enjeu de la ressource en eau Enjeu sur la qualité des eaux (souterraines)
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	SAFER DRAF DDTM Chambre Agriculture
<u>Commentaires :</u>	https://agriculture.gouv.fr/le-communique-de-presse-sur-le-volet-agricole-du-plan-de-relance Projet de Goudargues : des zones mises à disposition par la municipalité. Ça va se faire dans le domaine public avec une communication autour pour sensibiliser la population, les touristes. Projet porté par un collectif dont un agriculteur bio qui donne des cours gratuits, partage des pratiques Diversification des cultures

FA n°3	Adapter les cultures au changement climatique
<u>Descriptif :</u>	Des cultures adaptées : cépages, nouvelles productions sur certains secteurs (grenade) Informer / sensibiliser à l'évolution (cf. : tomate / Goudargues) Ombrage/zones fraîches
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Enjeu ressource en eau Qualité des cultures
<u>Pilote</u>	Communication : agglo / communes Chambre agriculture Instituts de recherche (INRA)

<u>Partenaires</u>	
<u>Commentaires :</u>	<p>Outils de la Chambre d'agriculture et ORACLE observatoire régional</p> <p>https://occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/changement-climatique/oracle-occitanie/</p> <p>https://occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/changement-climatique/clima-xxi/</p> <p>ORACLE pourrait être un partenaire</p> <p>http://www.grec-sud.fr/wp-content/uploads/2019/02/INRA-La-vigne-le-vin-et-le-changement-climatique-en-France.pdf</p>

GESTION DES DECHETS /ECONOMIE CIRCULAIRE

Groupe n° 1 _ Animation Caroline LARRERE bureau d'étude AD3E

1. Propositions individuelles

Gaspillage alimentaire: sensibiliser

Motiver, réduire, valoriser

Action sur population générale,
actions sur le tissu industriel,
touristique et commercialSensibiliser encore et toujours plus sur
l'importance des actions à la source+ tri déchets
soutien aux acteurs engagés localement
(faciliter la gestion des invendus)S'attaquer au plastique et aux emballages
jetables:
- prendre des arrêtés limitant le recours
au jetable sur le domaine public
(evenementiel, resauration, tourisme...)Economie circulaire : inclure la prise en
compte des dechets des la phase conceptionAgir via la commande publique de
fournitures, services et travaux.

Développer le réemploi dans le BTP

travail sur la récup des déchets
industriels (chaleur perdue notamment)

Déchets

Broyage des déchets verts

L'émergence de lieux permettant le
réemploi et la réutilisation des objets,
comme les ressourceries
Acces au gisement (zones de dons en
decheterie ...)La collectivité pourrait elle faciliter
l'émergence d'initiative voire animer des
clubs d'entrepreneurs pour ACCELERER
l'implantation des projets ?Soutenir les alternatives locales en
facilitant l'accès à l'eau potable sur
l'espace public, soutenir le retour de l
avente en vrac et dispositif de consignesMultiplier les outils de collecte y
compris au sein des entreprisesLes bio déchets (dont le tri et la collecte
sélective sera obligatoire en 2023) produits
sur le territoire peuvent produire

Développer la méthanisation

Du biomethane pour 1000 logements

La methanisation et les cultures
énergétiques peuvent être source de
revenu complémentaire pour les
viticulteurs

hydrogène

2. Travail collectif

FA n°1	Réfléchir à la gestion des biodéchets
<u>Descriptif :</u>	<p>Mobiliser les acteurs sur la réflexion territoriale de la gestion des biodéchets Continuer le déploiement de la sensibilisation et les actions pédagogiques : lycée, collèges Réflexion sur la structuration de la filière : compost et/ ou collecte</p> <p>Etablir une étude sur les gisements disponibles pour identifier le potentiel de déploiement de la filière méthanisation Identifier des porteurs de projets potentiels pour l'implantation d'une unité de méthanisation</p>
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	<p>Réduire la part des biodéchets dans les Ordures Ménagères</p> <p>Valoriser les biodéchet par méthanisation</p>
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien (pour la sensibilisation /collecte), groupement agricoles/ investisseurs pour l'unité de méthanisation
<u>Partenaires</u>	Etablissements proposant de la restauration collective (Lycée Collèges, écoles, Crèches, hôpitaux, ... GrDF
<u>Commentaires :</u>	<p>30 composteurs collectif sont déjà déployés sur le territoire avec un réseau de compostophiles formés à la pratique du compostage Autre part, l'Agglo Gard rhodanien constate une hausse du nombre de vente de composteurs individuels. 2 ETP sont déployés sur le territoire pour porter des actions de sensibilisation (écoles, commerçants...)</p> <p>Attention à l'impact de la crise sanitaire, les professionnels sont plus concentrés au redémarrage de leur activité qu'à une réflexion sur leurs déchets</p> <p>L' Agglo Gard rhodanien, compétente sur la collecte et traitement des déchets, doit travailler à la généralisation du tri à la source des biodéchets à d'ici au 31 décembre 2023</p> <p>Attention à la temporalité, il faut du temps entre la communication /sensibilisation et la mise en pratique</p>

FA n°2	Déployer les leviers de l'économie circulaire
<u>Descriptif :</u>	<p>Mener des actions pédagogiques auprès des moyennes et petites entreprises Accompagner bien en amont de la conception des produits/ services</p> <p>Sensibiliser les collectivités à cette notion et mener une réflexion sur les leviers dont elles disposent Mettre en place une boîte à outils pour faciliter l'intégration de l'économie circulaire</p> <p>Mettre en place une ressourcerie viable sur le territoire</p>
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	<p>Améliorer la connaissance des préceptes de l'économie circulaire La déployer auprès de TOUS les secteurs d'activités</p> <p>Réduire l'impact écologique des activités du territoire</p>
<u>Pilote</u>	Clean Tech Valley (CTV)
<u>Partenaires</u>	CEA, Grandes entreprises déjà engagées dans ce type de démarche
<u>Commentaires :</u>	<p>En 2020, la CTV a réalisé une conférence à destination des entreprises sur l'économie circulaire. Elle accompagne également des entreprises /start up engagées dans cette démarche (ex : élaboration d'une plateforme d'échange des matériaux pour le BTP)</p> <p>Attention, une expérimentation de création de ressourcerie appuyé par la collectivité) a été tentée sur le territoire mais n'a pas aboutie par manque d'équilibre économique</p>

FA n°3	Intégrer/ déployer les démarche Zéro déchets à l'ensemble des acteurs
<u>Descriptif :</u>	<p>Accompagner les porteurs d'évènements dans la mise en place de solutions zéro déchets (dès la conception de l'évènement) Sensibiliser les communes membres sur leur évènement (Ecocup, collecte multi flux, limiter l'usage du plastique...)</p> <p>Faciliter l'accès à des solutions zéro déchets pour les usagers : identification et communication sur les points d'eau potable dans les communes pour limiter les bouteilles plastiques), épicerie de vrac, consignes...</p> <p>Mettre en place un correspondant déchets pour les commerçants/ restaurateurs afin de faciliter leur gestion des déchets (facilité les échanges avec les institutions, l'accès des points de collecte notamment)</p>
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	<p>Rendre tous les évènements portés par des collectivités « zéro déchets »</p> <p>Faciliter/ accompagner l'engagement des petits commerçants /restaurateur dans la gestion de leurs déchets</p>
<u>Pilote</u>	Communes membres/ Agglo Gard rhodanien
<u>Partenaires</u>	
<u>Commentaires :</u>	<p>Certains restaurateurs sont confrontés à des difficultés d'accès au point de collecte (verre/ carton)</p> <p>Si la' Agglo Gard rhodanien est responsable de la collecte ce sont cependant les communes qui décident des lieux d'implantation des points d'apport. Il semble nécessaire d'améliore ce dialogue tripartite</p>

Groupe n° 2 _ Animation Bastien COTTEREAU bureau d'étude AD3E

1. Propositions individuelles

Sensibiliser à la réduction des déchets

Réduction des déchets verts

Réduction des bio déchets

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Promotion de la consommation responsable

trier au maximum le plus près possible de la source

générer le minimum de déplacements (points de récolte proches)

Création d'un UVE sur le territoire

Création d'une ressourcerie ou mettre un espace dans les déchetteries si c'est possible pour laisser des produits afin de

leur donner une deuxième vie

Développer sur notre territoire

Inciter le recyclage d'objets

Prévention des déchets des entreprises

valoriser, recycler localement (éviter des transports interrégionaux)

Faciliter pour éviter les décharges sauvages

Sensibiliser les personnes à faire correctement le tri, car je m'aperçois régulièrement que chacun fait n'importe quoi (surveiller les points de récolte), sur le village on peut trouver des moteurs, de la carrosserie, des téléviseurs dans les conteneurs alors que la déchèterie de Cornillon se trouvent à moins de 3 km.

Expliquer aux citoyens du territoire ce que sont les diverses filières de traitements des déchets

Inviter les associations ou des entreprises du territoire des actions de Repair café pour donner une deuxième ou troisième vie aux produits

Mener des actions au niveau des établissements scolaires

Sensibiliser les habitants afin de réduire leurs déchets en amont lors de leurs achats.

Expliquer les enjeux du tri

Un gros volume de déchets provient des emballages : sensibiliser les citoyens et trouver les solutions possibles pour les diminuer

Faire des informations dans les différents villages ou villes, pour présenter le coût des frais pour le non-respect des consignes.

Expliquer les impacts environnementaux par des exemples concrets pour le citoyen, pas uniquement ramené à des bilans CO2 (trop théoriques) ; pe : impacts métaux lourds sur la santé, ...

Dans la mesure du possible, associer au plus tôt les acteurs (et notamment les associations) de la filiales aux actions à mener

responsabiliser par des bonus malus vis à vis des collectes et tri de déchets

revaloriser les déchets dits inertes et ne pas seulement les enfouir

Partager les bonnes pratiques

Lutter contre le manque de civisme (dépôts sauvages)

Lutter contre les dépôts sauvages

ouvrir les déchetteries sur des amplitudes horaires et des jours élargis ; mettre en place l'enlèvement des encombrants et des déchets particuliers

S'appuyer sur la structure du quartier pour améliorer la qualité des échanges

Compostage ?

à défaut de pouvoir facilement sanctionner les décharges sauvages sans tomber dans un système suisse, on peut travailler sur le détecter/corriger. les marcheurs/promeneurs, ... détectent et informent municipalité, association pour enlèvement nettoyage ... c'est loin d'être top, ça à un cout mais les déchets appelant les déchets ...

2. Travail collectif

FA n°1	Sensibiliser les citoyens
<u>Descriptif</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - Animation déjà existante dans les écoles (actions existantes) - Communication, généralisation et valorisation des actions existantes - Définir une stratégie de communication - Brigade environnement pour la sensibilisation / sanction au niveau des communes
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation</u> :	
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien
<u>Partenaires</u>	ONF ?
<u>Commentaires</u> :	

FA n°2	Mettre en place d'une pré collecte sur le territoire
<u>Descriptif</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien les particuliers et les associations de la filiale - Concertation entre les déchetteries et les associations pour organiser une collecte régulière - Proposer une phase de test pour l'analyse des résultats de l'action.
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des déchets qui pourraient être réutilisés (détournement).
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien
<u>Partenaires</u>	Associations
<u>Commentaires</u> :	

FA n°3	Lutter contre le gaspillage
<u>Descriptif :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure pour le réemploi des matériaux / produits. - Proposer un guide de consommation (astuce et bon plans) concernant l'obsolescence programmé et les consommables à usage unique. - Généraliser l'utilisation du compostage dans les restaurants. - Inciter à la consommation durable.
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Réduire la quantité de déchets.
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	
<u>Commentaires :</u>	Faire participer les associations

4.2 ATELIER N°2 :

HABITAT/ BATIMENTS

Animateur : Julien DUPONT collaborateur de cabinet Agglo Gard rhodanien

1. Propositions individuelles

Thématique de l'habitat > transversalité

Un parc vieillissant, énergivore, inadapté aux attentes, pénurie de constructions neuves, inconfort thermique en été.

Manque de visibilité, donc qui conduit à de mauvais choix des administrés en matière de rénovation énergétique.

Nécessité d'un audit énergétique.

Marché cadre de l'agglomération pour un guichet unique (Cédralis) > Ce n'est pas suffisant par rapport à la demande sur le territoire.

Garantie d'emprunt pour les logements sociaux permettent d'établir un cahier des charges plus vertueux.

Il faudrait créer un guichet unique pour le territoire et accentuer la communication, l'accompagnement et la rationalisation des aides.

2. Travail collectif

FA n°1	Communiquer et accompagner davantage les entreprises et les particuliers sur les enjeux et les possibilités de rénovation énergétique
<u>Descriptif :</u>	Créer un guichet unique
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Augmenter le nombre de logements rénovés
<u>Pilote</u>	Agglomération, CAEU
<u>Partenaires</u>	ADEME,CTV,SDDTM(service habitat) Région, acteurs économiques, EDF
<u>Commentaires :</u>	Trop d'interlocuteurs, lourdeurs administratives , manque de visibilité

FA n°2	Déterminer les toitures propices au développement du solaire en toiture
<u>Descriptif :</u>	Lancer un audit énergétique et l'outil du cadastre solaire Déterminer les toitures propices à l'installation de photovoltaïque sur le territoire
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Réduire les GES, offrir des opportunités aux acteurs économiques Mieux communiquer auprès des administrés
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien (thermographie aérienne) / Clean Tech Vallée (Innovation)
<u>Partenaires</u>	COTER , acteurs économiques , DDTM, EFD Département
<u>Commentaires :</u>	

FA n°3	Être plus exigeants sur la qualité du bâti et sur l'aménagement urbains à construire
<u>Descriptif :</u>	
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Un territoire plus vertueux et attractif Meilleure qualité de vie
<u>Pilote</u>	Agglomération (ScoT et PCAET applicable au PLU) , communes membres (PLU)
<u>Partenaires</u>	Maître d'œuvre/ ouvrage , acteurs du BTP, ANAH
<u>Commentaires :</u> ...	Si le PCAET n'est pas suffisamment exigeant et précis, il sera difficile à appliquer

ENERGIES RENOUVELABLES

Animateur : Bastien COTTEREAU bureau d'étude AD3E Conseil

1. Propositions individuelles

Avoir une vision précise pour savoir si l'action a pour objet de réduire les besoins en énergie et/ou de décarboner

- Ré-étudier le gisement méthanisable du territoire ✓✓
 - Faire appel autant que possible à l'énergie solaire thermique ✓✓
 - Développer fortement les aides au « solaire » / développer aides au foncier à énergie positive ✓✓
 - Développer les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux si c'est possible ✓✓
 - Ne pas privilégier l'énergie éolienne coûteuse, peu esthétique et bruyante. ✓
 - développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire ✓✓
 - Aider les nouveaux propriétaires à pouvoir bénéficier du solaire. ✓
 - Définir les ordres de grandeur de ce qu'on fait et ce qu'on veut faire →
 - Prévoir, pour tout projet, une analyse de type cycle de vie, pour avoir, noir sur blanc, avant / après et pouvoir choisir avec un maximum d'informations, en pesant le pour et le contre ✓
 - Attirer les porteurs de projets méthanisation sur le territoire ✓
 - Intégrer au pcaet une réflexion sur l'hydrogéné, production, stockage, distribution, consommation ✓
 - Proposer des aides pour l'installation de solaire thermique ✓✓✓✓✓
 - Inciter le développement de parcs photovoltaïques sur des terrains en friche
 - utiliser les énergies potentielles locales en complément
 - Développer les dispositifs d'accompagnements au développement de projets photovoltaïques à destination des particuliers ✓✓
 - développer/aider le stockage de l'énergie produite par les énergies intermittentes au plus près de la production
 - Installer du photovoltaïque sur tous les immeubles municipaux (mairies, écoles, ateliers....). ✓✓✓✓
 - Avoir un diagnostic initial pour savoir ce qui est à traiter et pour quel objectif
 - réduire les transports sources de pertes d'énergie ✓✓✓
 - Proposer aux agriculteurs l'installation de panneaux sur leur culture ✓✓✓
 - Expérimenter les cultures intermédiaires à vocation énergétiques en viticulture sur ce territoire très viticole ✓
 - prendre en compte les cycles complet de production énergétiques
 - Communiquer et sensibiliser les propriétaires pour l'utilisation de PV ✓✓
 - Favoriser la biomasse et le bois et surtout à terme parvenir à la fusion (ITER) qui est la solution la plus générale et qui règlera le problème. A ce ^propos j'aimerais avoir ce qu'il en est du maintien en activité de Tricastin ?
 - créer un guide ✓✓
 - Associer gestion des déchets verts et autres et production d'énergies ●
- faire des analyses de cycle de vie complètes pour comparer et aider au choix des énergies renouvelables en termes de différents critères dont bilan CO2 mais pas que (nuisances sonores, visuelles, déchets induits finaux (non recyclables), ...)

2. Travail collectif

FA n°1	Développer le solaire thermique et/ou photovoltaïque
<u>Descriptif :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs d'aide aux particuliers - Protection des cultures par panneaux photovoltaïques. - Cibler des toitures sans patrimoine à préserver (zones industrielles, grandes surfaces, bâtiments municipaux, etc...).
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les priorisations du solaire thermique ou du photovoltaïque.
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	Coopérative d'énergie citoyenne Société d'économies mixtes
<u>Commentaires :</u>	Solaire oui, mais préserver l'environnement (attention au bilan global)

FA n°2	Effectuer un bilan global par filière
<u>Descriptif :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de cycle de vie pour toutes les installations - Analyse en coût global - Projection sur les besoins futurs en énergies. - Prendre en compte les externalités positives ou négatives tout ce qu'induit les installations au niveau local. - Organiser des dialogues constructifs
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir sur le territoire, les avantages et inconvénients pour chaque solution. - Choisir une solution en ayant toutes les connaissances requises. <p><i>Vers un schéma de développement Energies Renouvelables</i></p>
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	Chercher des partenariats sur les économies circulaires : CTV, CEA, l'ADEME.
<u>Commentaires :</u>	

FA n°3	Développer la filière méthanisation
<u>Descriptif</u> :	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser une étude à jour sur le potentiel exploitable du territoire.- Revalorisation des déchets- Réflexion sur la mise en place de station pour les véhicules gaz.
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation</u> :	
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	S3D, SCE (plus généralement), GRDF.
<u>Commentaires</u> :	

AMENAGEMENT DURABLE/ ECO EXEMPLARITE

Animatrice : Caroline LARRERE bureau d'étude AD3E Conseil

1. Propositions individuelles

Aménagement du territoire

Rénover des bâtiments plutôt que construire des bâtiments nouveaux en y associant la performance énergétique

Intégrer x% de matériaux recyclés/réemployés à toute nouvelle construction

favoriser les "bio" matériaux (bois paille)

voir comment les communes et/ou agglomérations peuvent appuyer sur les bailleurs sociaux quant à la rénovation énergétique des bâtiments et aussi paysagère;

mettre en place un logement collectif (intergénérationnel, avec espaces partagés, autonome en énergie...)

"Imposer" des installations de production d'énergies renouvelables sur les nouveaux bâtiments et sur les bâtiments existants (quand cela est possible)

limiter les installations solaires sur les milieux naturels

favoriser l'émergence de "communautés énergétiques"

limiter le "mitage du territoire avec une revue des PLU au regard de critères durables et environnementaux

limiter la consommation en eau des nouveaux aménagements (récupération d'eau de pluie pour les chasses d'eau, etc ..)

Communiquer et sensibiliser l'impact des pratiques individuelles sur les consommations d'eau (piscines...)

Sensibiliser dès le plus jeune âge (scolaires)

Valoriser les déplacements doux et collectif au détriment de la voiture

sensibiliser les agriculteurs à la pénurie d'eau (certains croient que parce qu'ils ont un forage tout est autorisé)

Favoriser les industries et activités économiques ayant un impact carbone moindre

2. Travail collectif

FA n°1	Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents d'urbanismes
<u>Descriptif :</u>	Sensibiliser/ inciter (financièrement ?) les particuliers à (re)penser la rénovation/ construction de leur logement (matériau biosourcé, conception bioclimatique, production d'énergie renouvelables) _ faire le lien avec le guichet unique Rédiger un cahier de préconisation environnemental Evaluer les choix d'aménagement sur des critères environnementaux et en faire une communication auprès des citoyens
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Exemplarité du bâti public
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien / Communes membres
<u>Partenaires</u>	CAUE, architecte conseil, EPTB Gardons
<u>Commentaires :</u>	

FA n°2	Montrer l'exemple dans les projets de rénovations/construction des bâtiments publics
<u>Descriptif :</u>	Monter l'exemple dans le projet du nouveau bâtiment de l'Agglomération : bâtiment à énergie passive, nouvelle technique de construction bioclimatique (mur en paille, pas de climatisation, utilisation des matériaux biosourcés, moins de vitrage, récupération des eaux, toilettes sèches, ... Intégrer des clauses dans les marchés publics et dans la rédaction des CCTP pour favoriser les solutions plus écologiques Tester puis systématiser l'utilisation de toilette sèche lors de la rénovation/ construction des écoles (action écologique mais surtout pédagogique)
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Limiter l'usage de la climatisation Réduire les consommations d'énergie mais aussi l'impact environnemental (eau, biodiversité, déchets, ...) Pour une Agglomération vertueuse
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien, Communes membres
<u>Partenaires</u>	Architecte conseil

<u>Commentaires :</u>	<p>Moins de béton</p> <p>Changement de mentalité /pratiques sur l'usage d'eau potable pour les toilettes qui passe nécessairement par une acculturation des plus jeunes</p> <p>Comment les élus rendent il des comptes sur leur choix en termes d'aménagement ?</p>
-----------------------	---

FA n°3	Massifier l'investissement dans les aménagements de mobilités douces
<u>Descriptif :</u>	<p>Renforcer/ affirmer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises</p> <p>Réaliser des aménagements pour favoriser l'intermodalités</p> <p>Sécuriser les routes pour favoriser la pratique du vélo</p>
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Encourager les mobilités douces
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	Département / Région
<u>Commentaires :</u>	<p>Questionnement sur les projets de contournement (Bagnols – Arlésienne) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un côté : est-ce que la multiplication des routes ne va pas favoriser l'usage / le nombre de voiture - De l'autre : est-ce que ces contournements pourraient permettre de désengorger les nationales et donc de les rendre moins passantes et plus sûres ?

FA n°4	Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires
<u>Descriptif :</u>	<p>Sensibiliser les élus par du retour d'expérience de ce qui se fait ailleurs</p> <p>Mener une campagne de communication grand public qui pourrait être relayé par les médias</p>
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	CTV CMA
<u>Commentaires :</u>	Très bon retour d'expérience des Eco Défi portés par la CMA et relayé par CTV

4.3 ATELIER N°3 :

BIODIVERSITE / FORET

Animatrice : Marie JOLY Responsable de service Agglo Gard rhodanien

1. Propositions individuelles

Préserver notre forêt de Valbonne !!!

Créer une réserve biologique intégrale dans la forêt domaniale de Valbonne

pourquoi la forêt domaniale de Valbonne est classée dans la catégorie Garrigue

Eduquer les enfants à protéger le patrimoine naturel.

Accompagner la gestion forestière durable en forêt privée

Charte de l'arbre urbain

Préservation des espaces forestiers et naturels du risque feu de forêt

Améliorer la connaissance locale, la sensibilisation et la participation des acteurs du territoire : atlas de la biodiversité, chantiers participatifs, événements de sensibilisation

sensibilisation des propriétaires sur artificialisation des sols

Je constate qu'il existe des espaces qui pourraient être transformés en forêt diversifiée

Laisser les forêts en libre évolution,

Stockage du carbone se fait au travers de la gestion des forêts et l'utilisation de son bois

Intégrer la biodiversité et la forêt dans la planification territoriale : zones N, EBC, CBS, trames verte et bleue, plan biodiversité, nature en ville

restaurer les milieux

2. Travail collectif

FA n°1	Améliorer la connaissance et la participation des acteurs locaux
<u>Descriptif :</u>	<p>Plusieurs publics à toucher : scolaires/jeunes ; grand public ; propriétaires fonciers forestiers ; élus ; usagers du foret : randonneurs-touristes-chasseurs</p> <p>ARB : aide pour réalisation d'un atlas de biodiversité</p> <p>Outil CRPF Indice de biodiversité potentiel</p> <p>Réseau entre acteurs (élus, asso...) : partage d'expériences, bonnes pratiques</p>
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Réflexion à avoir sur le type et le contenu de la communication en fonction des différents publics à viser
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	Agglo, mairies, asso (Agissons pour le climat, Terre d'avenir...), CRPF, gestionnaires forestier, ONF, les écoles, CPIE du Gard
<u>Commentaires :</u>	<p>En novembre 2021 : manifestation autour de la biodiversité portée par l'association Agissons pour le climat (semaine de la biodiversité) / mairie Bagnols sur Cèze/ médiathèque. Projet d'interventions dans les écoles</p> <p>2 conférences / 3 expositions</p> <p>Projet de foret nourricière, plantation de forets Miyawaki</p> <p>CRPF : sensibilisation auprès des propriétaires mais peu de moyens humains</p> <p>Augmentation fréquentation en forêt de la Valbonne (quid plaquette de présentation et de chartre de bons comportements) : prévue par l'Agglo ? pilote ?</p> <p>Pas de supports d'infos</p> <p>Préserver les forets existantes</p>

FA n°2	Intégrer la biodiversité et le forêt dans les documents d'urbanisme, planification territoriale
<u>Descriptif :</u>	<p>Renforcer trame verte et bleue du SCOT (zone N ou EBC), déclinée dans les PLU</p> <p>Trame noire : travailler sur la problématique de la pollution lumineuse (éclairage public)</p> <p>Développer le classement des espaces boisés.</p> <p>Prise en compte du risque incendie (prévention forêt, Obligations légales de débroussaillage, prévention habitation)</p> <p>Déploiement des dispositifs de replantation d'arbres sur les zones forestières incendiées (CRPF), obligation de reconstitution avec des essences résilientes/adaptées au changement climatique</p>
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	
<u>Commentaires :</u>	<p>Plan nature en ville</p> <p>Charte de l'arbre en ville (préservation/plantation)</p> <p>En actions : chantiers participatifs population/experts (plantation d'arbres), diagnostic sylvo-climatiques</p> <p>Label végétal local à intégrer dans les marchés publics (pour aménagement urbain (cf. : parking...))</p>
FA n°3	Gérer durablement les forêts et la biodiversité
<u>Descriptif :</u>	<p>Améliorer le suivi et la gestion du DOCOB de la forêt de Valbonne</p> <p>Gestion raisonnée, réflexion autour des filières biosourcées (bois-énergie)</p> <p>1 filière bois existante dans le Gard</p> <p>Etude amélioration de la connaissance de la biodiversité (cf. : atlas de la biodiversité : connaissance + action)</p> <p>AB Cèze sur la renaturation/ ripisylves (subventions possibles), ARB</p> <p>Travail sur l'éclairage public (trame noire)</p> <p>Nouvelles techniques de fauchage... préserver biodiversité</p>

<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	Agglo, communes, gestionnaires, CRPF, ONF, AB Cèze
<u>Commentaires : ...</u>	Indice de biodiversité potentiel : outil CRPF. Des indications d'orientation de la gestion forestière en fonction de la biodiversité. Un outil libre d'accès (petite formation)

RESSOURCE EN EAU

Animateur : Caroline LARRERE Bureau d'étude AD3E Conseil

1. Propositions individuelles

Réutiliser les eaux usées
recycler les eaux usées

recupérer les eaux pluviales

Récupérer l'eau de pluie

Pouvoir utiliser l'eau de pluie pour les toilettes

Lutter contre les gaspillages, développer les économies d'eau (potable, agricole, industrielle)

Economiser l'eau

Détecter les fuites

Peut-être "obliger" les nouvelles constructions à se munir de récupérateurs d'eau de toit.

désimpermeabiliser les sols, retenir à la parcelle les eaux pluviales

Sensibiliser les particuliers sur la thématique de la rétention à la parcelle

Renforcer les liens entre aménagement du territoire et ressource en eau

Communiquer sur le fait que la vidange annuelle des piscines n'est pas nécessaire

Modérer l'autorisation de faire construire des piscines.

Aménager le territoire dans la limite des ressources disponibles (définir des règles spécifiques dans SCOT, PLU)

Ressource en eau

Pour les jardins, favoriser des espèces locales qui ont une faible demande en eau

Privilégier les arbustes qui demandent très peu d'eau

Inciter les agriculteurs à aller vers des cultures peu gourmandes en eau

Plantations adaptées à l'évocation du climat

adapter les modes de cultures aux changements climatiques

changement de pratiques agricoles (limitation des produits phytosanitaires, cultures économes en eau)

réduire les pollutions (rejets domestiques, pollution agricole, pesticides)

Importance de la qualité des sols pour éviter ruissellement et favoriser la pénétration de l'eau dans le sol

préserver et restaurer les milieux aquatiques et zones humides

Créer des réserves d'eau (barrage, bassin de rétention...)

Développer l'attractivité des métiers de l'eau : le BTS eau en alternance du lycée Ste Marie manque de candidats tous les ans alors qu'il y a des entreprises qui sont en demande

différencier eaux industrielles et eau potable

Comprendre les enjeux de l'eau sur le territoire : quelles sont les ressources / qui consomme quoi / ... pour ensuite identifier les types d'action requis et pour/par qui (sensibilisation, économie, investissement, ... - particuliers, collectivités, entreprises, ...)

La prévention des risques est incontournable (inondation mais aussi feux de forêt)

Rendre intelligent les réseaux

Réduire les prélèvements en été

gérer les prélèvements individuels (forages)

Partenaire incontournable AB Cèze

Renforcer la conscience du déficit quantitatif récurrent / sensibilisation

développement du tourisme vs besoin en eau

Développement Concertation locale dans le cadre de PGRE, contrat de rivière

Gérer la ressource en quantité mais aussi en qualité

Faire des interventions auprès des scolaires

préserver les zones de sauvegardes des ressources en eau, les aires d'alimentation des captages

2. Travail collectif

FA n°1	Elaborer un schéma directeur de la gestion en eau potable et un schéma directeur de l'assainissement
<u>Descriptif :</u>	L' Agglo Gard rhodanien vient de lancer les consultations pour l'élaboration de ces documents cadre. La 1 ^{ère} étape sera de réaliser un état des lieux indispensable pour identifier les priorités d'actions
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Avoir une meilleure connaissance de l'usage de l'eau sur le territoire, sur les rendements de réseaux (EP et assainissement)
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien
<u>Partenaires</u>	AB Cèze Agence de l'eau
<u>Commentaires :</u>	Il existe déjà des schémas similaires sur certaines communes. Quid de la connaissance du nombre de forages particulier et de leur impact sur la ressource ? Aujourd'hui la connaissance de ces forages se base sur du déclaratif. Mais peu de particuliers semble faire la démarche de peur de se faire taxer (ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle)
FA n°2	Elaborer un schéma de la gestion des eaux pluviales
<u>Descriptif :</u>	Structurer la compétence eau pluviale au sein de l' Agglo Gard rhodanien Communiquer sur les aménagements permettant de limiter l'impact des eaux pluviales (ruissellement, inondation) Mener une réflexion avec les communes sur leur PLU
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Agglo Gard rhodanien / Communes membres
<u>Pilote</u>	Agence de l'Eau, AB Cèze
<u>Partenaires</u>	
<u>Commentaires :</u>	La compétence « Eau pluviale » est récente pour l'Agglo et pose encore des interrogations sur le périmètre d'intervention et les responsabilités de chacun.

	<p>AB Cèze dispose d'un plan de gestion de la ressource en eau mais n'intègre pas encore les aléas du changement climatique)</p> <p>Elle mène également des actions de renaturation des cours d'eau pour faciliter les écoulements et limiter l'impact des aménagements divers (bourrelet, digues, ...)</p> <p>Des actions sont également menées auprès des agriculteurs sur la création de haie, l'enherbement de parcelle, ...)</p> <p>Quid de la création de retenue d'eau ?</p>
--	---

FA n°3	Sensibiliser la population à une meilleure gestion de l'eau
<u>Descriptif :</u>	<p>Créer un événement autour de l'eau pour communiquer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ou on en est de la ressource ? le cout de l'eau - Les outils/ solutions à destination des particuliers (récupérateur d'eau, toilettes sèches mousseur sur robinet, ... - Les précautions lors des aménagements : piscine, rétention à la parcelle <p>Sensibiliser les élus</p>
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Prendre tout le positif et le valoriser
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien
<u>Partenaires</u>	Lycée Ste Marie à Bagnols (BTS Eau ne particulier) AB Cèze Département AC2GR
<u>Commentaires :</u>	

FA n°3	Travailler avec les agriculteurs pour les accompagner dans l'évolution de leur pratique
<u>Descriptif :</u>	Déployer les solutions agronomiques dans les pratiques agricoles (enherbement ; haie, nouvelle culture) Développer des cultures moins gourmandes en eau Travailler avec les agriculteurs pour essayer les bonnes pratiques
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Lutter contre les pollutions Innover sur des solutions d'irrigation : Transition agro écologique
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	AB Cèze / Agence de l'eau
<u>Commentaires :</u>	Nous ne devrions pas inciter au développement de l'irrigation sur on veut revenir à un nveau quantitatif de l'eau correct Attention traduction politique dans les PLU et le Scot pour trouver un équilibre entre développement touristique (et les besoins en eau inhérents) et développement/ maintien agricole du territoire Exemple : le Grand Narbonne a mené une expérimentation pour utiliser les eaux issues de STPE pour l'irrigation de la vine Pavillon bleu sur la Cèze pour développer le tourisme Il existait un syndicat d'irrigation (pour les maraichers) mais cet organisme a été dissous fin des années 90

MOBILITE/TRANSPORT/DEPLACEMENTS

Groupe n°1 : Animateur : Julien DUPONT collaborateur de cabinet Agglo Gard rhodanien

1. Propositions individuelles

Transports et mobilité

1. Développer les connexions entre les villages du territoire.

Actions ; mise en place d'un réseau de navettes en "pétale", jalonner les parcours pedestres entre les villages, pérenniser le transport à la demande, développer le covoiturage.

Pilotes ; municipalités, département

Partenaires ; CAGR, entreprises de transport, région,

Quels résultats ; Baisse de l'autosolisme, accessibilité aux administrés en situation de handicap.

2. Adapter les infrastructures à la pratique du vélo (tourisme et usager).

Actions ; Reprendre les RD (buser les fossés pour construire des voies cyclables et piétonnes), être plus exigeants sur le cahier des charges des PEM (+ avec la SNCF) quant à la place réservée au stationnement des vélos (gestion du dernier km), réouvrir des chemins abandonnés pour la pratique du vélo

Pilote ; CAGR,

Partenaires ; associations d'usagers (AC2GR), département,

Quels résultats ; des routes départementales adaptées aux mobilités douces.

3. Verdir les flottes de véhicules, accompagner les entreprises.

Actions ; Réflexion autour de l'hydrogène, remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques et développer les bornes électriques + optimiser les flottes.

Pilote ; entreprises, CAGR, municipalités

Partenaires ; Région, Etat (plan de relance), Fonds européens ?

Quels résultats ; Diminution des NOx, développer des flottes propres, dynamisme du territoire.

+ Sensibiliser les administrés au non-déplacement ou aux déplacements raisonnés (circuits courts. concentration de services autour des PEM...).

2. Travail collectif

FA n°1	Développer les connexions entre les villages du territoire
<u>Descriptif :</u>	Mise en place d'un réseau de navettes en « pétales Jalonner les parcours pédestres entre les villages Pérenniser le transport à la demande Développer le covoiturage Rouvrir les chemins abandonnés pour la pratique du vélo
<u>Résultats attendus/</u>	Baisse de l'autosolisme, accessibilité aux administrés en situation de handicaps
<u>Pilote</u>	Communes, Département
<u>Partenaires</u>	Agglo Gard rhodanien, entreprises de transports, Région
<u>Commentaires :</u>	

FA n°2	Adapter les infrastructures à la pratique du vélo (tourisme et usager)
<u>Descriptif :</u>	Reprendre les RD (buser les fossés pour construire des voies cyclables et piétonnes Être plus exigeants sur les cahiers de charges des PME (+ SDCNF) dans à la place réservée au stationnement des vélos (gestion du derniers kilomètres Rouvrir les chemins abandonnés pour la pratique du vélo
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Des routes départementales adaptées à la pratique du vélo
<u>Pilote</u>	Agglo Gard rhodanien
<u>Partenaires</u>	Associations des usagers (AC2GR), Département
<u>Commentaires :</u>	

FA n°3	Verdir les flottes de véhicules, accompagner les entreprises
<u>Descriptif :</u>	Réflexion autour de l'hydrogène, remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques et développement des bornes électriques et optimiser les flottes des entreprises
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	Diminution des Nox, développer des flottes propres, dynamique du territoire
<u>Pilote</u>	Entreprises, Agglo Gard rhodanien, communes
<u>Partenaires</u>	Région, Etat (Plan de relance)
<u>Commentaires :</u>	

Groupe n °2 : Animateur : Bastien COTTEREAU bureau d'étude AD3E

1. Propositions individuelles

Favoriser le développement des mobilités douces

Renforcer l'intermodalité des transports afin d'éviter la dépendance à la voiture

faciliter la vie des habitants éloignés des grands centres

Objectif SNBC 2030 : -28% GES transports

Développer des navettes des vers les villages pour éviter les voitures

Réduire l'empreinte carbone en limitant l'usage des voitures particulières

Sensibiliser à l'éco-conduite

Développer sur le territoire le covoiturage

Stoper les investissements lourds dans la mobilité individuelle motorisée

Developper massivement les mobilité actives

Créer des plate-forme numériques de covoiturage par micro-territoires (3 à 5 villages)

Développer les pistes cyclables sur le Gard Rhodanien

La logistique ainsi que le transit de véhicules lourds (noeud autoroutier) est important sur le territoire or il n'existe pas de station GNV (gaz naturel vehicule) seule alternative au diesel pour les véhicules lourds

Développer les équipements pour aider à l'utilisation du vélo

Developper massivement l'offre de stationnement pour les cycles

Mettre en place des transports en commun propre

Les transports en communs sont toujours au diesel alors que la plupart des collectivités sont passées au gaz pour les bus et autocars

Envisager des aides de l'agglo pour l'achat de vélos électriques

Developper les livraisons dernier km à vélo

Développer les accueils vélo

Déployer les possibilités d'alimentation des véhicules en energie bas carbone sur le territoire pour faciliter les déplacements plus propres
développer l'auto-partage

favoriser des transports collectifs à bas bilan CO2

Developper le fret par le train et fluvial

Développer les bornes électriques sur le territoire 32 c'est trop peu

Reduire les besoins de transports (moins de consommation d'objet de faible qualité par exemple, développer les productions locales)

Developper le télétravail **Teletravail**

Des véhicules propres pour les parcs es collectivités

2. Travail collectif

FA n°1	Développer les transports en communs
<u>Descriptif</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'intermodalité des transports - Développement des navettes vers les villages - Développer des plateformes numériques de covoiturage local (sur les micro-territoires). - Communiquer sur les zones de covoiturages.
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation</u> :	Développer une alternative à la voiture
<u>Pilote</u>	Covoiturage → Agglo Gard rhodanien
<u>Partenaires</u>	« Rezo pouce »
<u>Commentaires</u> :	

FA n°2	Développer les mobilités douces
<u>Descriptif</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter des équipements vélo : <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le nombre d'accueil vélo ○ Généraliser les pistes cyclables ○ Installer massivement des garages/parking vélo - Améliorer la sécurité routière en faveur des piétons/cyclistes. - Transférer les investissements prévus pour l'infrastructure routière vers la mobilité douce. - Dispositifs d'aide à l'achat/réparation du vélo urbains/cargo
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation</u> :	Développement du vélo
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	Agissons pour le climat (AC2GR)
<u>Commentaires</u> :	

FA n°3	Maitriser et développer les énergies de mobilités alternatives sur le territoire.
<u>Descriptif :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les besoins de transports (moins de consommation d'objet de faible qualité par exemple, développer les productions locales) - Développer le Fret ferroviaire et fluviale - Verdissement du parc de transports en communs, le parc véhicules des collectivités, installation de station gaz pour les véhicules. - Déploiement des bornes électriques (voitures).
<u>Résultats attendus/ objectifs de réalisation :</u>	
<u>Pilote</u>	
<u>Partenaires</u>	
<u>Commentaires :</u>	Station de gaz en lien avec la production de bioGNV local

5 CONTRIBUTIONS LIBRES

Voici les contributions reçues via le formulaire du site interne de l'Agglo :

Thématique	Contenu	Nom du contributeur	Partenaire	Date
Mobilité	Nous sommes plusieurs personnes et associations dans la région a souhaité voir se développer les pistes cyclables . Le vélo est un moyen sportif et surtout écologique de se déplacer sur le territoire pour les loisirs certes, mais aussi pour se déplacer jusqu'à son lieu de travail en toute sécurité. Actuellement, très peu de pistes cyclables sont disponibles, et la route reste très dangereuse. Je pense notamment à des voies permettant de relier Bagnols-sur-Ceze, Laudun, Saint Victor Lacoste...avec Marcoule par exemple (quelques milliers de salariés) ou bien Laudun L'ardoise. Il y a bien sûr plein d'autres exemples.	Diane REBSICOUL	Particulier	29/04/2021
Modalité de concertation	il est dommage que ces consultations se fassent durant les journées de travail.	Diane REBSICOUL	Particulier	29/04/2021
Modalité d'élaboration du PCAET	<p>Je fais suite aux ateliers de concertation</p> <p>Un point essentiel qui transparaît dans la démarche, en tout cas ce qui a été rapporté ce mercredi matin quant aux objectifs de réduction de GES : "on fixera les objectifs après le plan d'actions". Sauf si je n'ai pas bien compris. C'est un peu fonctionner à l'envers = les enjeux auxquels nous sommes confrontés sont des enjeux qui ont une dimension bio-géo-chimique avec lesquels on ne peut pas "négocier".</p> <p>Pour participer à différents groupes de travail d'organisations (établissements d'enseignement supérieur, entreprises) qui se mettent en transition, le premier point est comprendre le sujet, pour ensuite comprendre le niveau d'ambition à atteindre et ensuite déployer les actions requises. Evidemment, tout cela se fait en rebouclant tout au long du processus entre ce qu'on souhaite, ce qui est possible et ce qu'on réalise effectivement pour corriger au mieux et au plus vite la trajectoire.</p> <p>La 1ère étape de la démarche est donc celle d'une (in)formation un peu poussée de celles et ceux qui en ont la responsabilité. Autrement formulé, il est essentiel qu'un maximum d'élus soient formés sur les questions de réchauffement climatique, biodiversité, ... et qu'ils sachent en parler. Si non, on va aboutir à des choses certes</p>	Jacques-Olivier Garda	Particulier	12/05/2021

	<p>intéressantes mais probablement pas au niveau des enjeux qui nous engagent vis à vis de nos enfants et petits-enfants. Pour intervenir également auprès d'étudiants sur les questions globales de transition, le retour d'expérience que j'ai est que, quand ils ont compris et intériorisé les enjeux, ils s'y mettent naturellement.</p> <p>A votre disposition si besoin d'éclaircir tel ou tel point</p> <p>Merci de votre attention et de votre écoute (et encore merci pour les ateliers de concertation)</p>			
<p>Adaptation au changement climatique / Ressources en eau</p>	<p>Les deux documents de planification du niveau bassin Rhône Méditerranée dont les préconisations en termes d'adaptation au changement climatique qui peuvent nourrir le volet adaptation de vos PCAET sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée, dont les 3 axes majeurs pour se rendre moins vulnérable sont la lutte contre les gaspillages, retenir l'eau dans le sol et redonner un espace de bon fonctionnement aux milieux, tout en graduant l'effort, s'accordant sur la progressivité et la pertinence économique et l'efficacité sur le long terme. Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique propose un panel de mesures destinées à éliminer les causes sous-jacentes de la vulnérabilité et développer les capacités à faire face aux incidences du changement climatique qui ont été caractérisées. Ce plan se concentre sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques pour permettre à tous les territoires du bassin de faire face aux évolutions à venir. Vous trouverez ce document sur le site de l'agence : https://www.eaurmc.fr/jcms/dma_40408/fr/plan-de-bassin-d-adaptation-au-changement-climatique-bassin-rhone-mediterranee <p>Vous avez également à votre disposition un livret "Eau et changement climatique - agir pour ne pas subir" élaboré par les 6 agences de l'eau afin de permettre aux élus et décideurs économiques de s'engager sur l'adaptation dans le domaine de l'eau : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_91619/fr/agir-pour-ne-pas-subir-face-au-changement-climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> le SDAGE Rhône Méditerranée et son orientation fondamentale 0 qui invite les territoires à s'adapter au changement climatique, la disposition 0-01, qui mobilise les acteurs pour la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique et la disposition 0-04 qui demande à élaborer et mettre en œuvre ces actions de façon concertée, en respectant la solidarité territoriale entre usages au sein même des bassins versants mais également entre ceux-ci. https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion-de-leau/sdage-2016-2021-en-vigueur/les-9-ofs/0-sadapter-aux-effets-du-changement-climatique 	<p>Anahi BARRERA</p>	<p>Agence de l'eau</p>	<p>18/05/2021</p>

Adaptation au changement climatique	Le point fondamental d'adaptation au changement climatique, au sens de l'impact limitant de la disponibilité de la ressource en eau et de l'enjeu de maintien de l'humidité sur le territoire, doit bien évidemment être affirmé. Il est ainsi indispensable de prendre en compte systématiquement les risques existants ou à venir liés au changement climatique et proposer des mesures en conséquence d'adaptation et atténuation au changement climatique intégrant des analyses coût-bénéfice, avec une attention particulière aux mesures de mal-adaptation. Eviter toute mal-adaptation implique d'éviter toute atteinte aux enjeux de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides et toute augmentation de pression sur les milieux sensibles.	Anahi BARRERA	Agence de l'eau	21/05/2021
Gestion de la ressource en eau	<p>Dans l'élaboration du plan d'action du PCAET, il pourrait ainsi être important de retrouver des actions permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de lutter contre les gaspillages, de développer les économies d'eau et une gestion vertueuse de la ressource : • sur l'habitat, une diminution des ratios de consommation d'eau par habitant, la mise en place de systèmes hydro-économiques • pour les collectivités, une ambition plus forte et affichée sur les rendements des réseaux d'eau potable ; concevoir des espaces verts économes en eau, adaptés aux conditions climatiques • les changements de pratiques agricoles (choix des végétaux et cultures dans le cadre de la raréfaction de la ressource), • de mettre en œuvre les actions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la Cèze et des Gardons • la promotion de la désimperméabilisation des sols sur les surfaces artificialisées, de l'aménagement urbain ou agricole conservant les services gratuitement rendus par la nature, de la rétention à la parcelle des eaux pluviales, • de réduire les pollutions aux milieux aquatiques (adéquation des rejets avec les capacités des milieux récepteurs à recevoir les effluents traités - dimensionnement des stations d'épuration et capacité des milieux récepteurs – supprimer les rejets directs et déversement par temps sec ou temps de pluie des réseaux d'assainissement). • la promotion de producteurs bio et la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires qui permet de préserver les ressources en eau et les milieux. Ces pratiques sont particulièrement à encourager dans les secteurs sensibles : zones de sauvegarde des nappes délimitées ou à délimiter, aires d'alimentation des captages prioritaires, • la promotion de la résilience des milieux aquatiques, de la restauration et protection des fonctionnalités des zones humides et cours d'eau 	Anahi BARRERA	Agence de l'eau	22/05/2021
Gestion de la ressource en eau	Bonjour,	Jean Christophe Campredon	Agent Agglo Gard Rhodanien	01/06/2021

<p>Jean Christophe Campredon, je travaille au service "eau" de l'agglomération et en particulier autour des problématiques "ruissellements".</p> <p>Cette question se trouve "fractionnée" autour de 3 structures locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ruissellements "collinaires" sur les zones agricoles, forestières (espace de compétence communal) - ruissellement "urbains" sur les zones U et AU (espace de compétence Agglomération) - ruissellements « globaux » qui génèrent les réactions des bassins versants des cours d'eau et leurs débordements et inondations (espace de compétence EPTB) <p>Au-dessus de cette répartition, les services de l'Etat vont "contrôler" les actions d'aménagement.</p> <p>Mais, on peut se demander si la "gestion globale pluviale" existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en milieu "rural", les associations corporatistes ou ch. agriculture ou SAFER ne sont pas des bras de levier pour une gestion des EP - en milieu "urbain", les communes restent maîtres de leurs voiries, de leurs projets d'aménagement que les agglomérations peuvent "tempérer/orienter" (PLU via leur SCOT, les schémas Directeurs EP et règlements spécifiques de gestion pluviale...). - en milieu "aquatique", l'EPTB gère "la vie de la rivière" et plus "l'aval". <p>En caricaturant on dirait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les communes "produisent" des eaux de ruissellement - les agglomérations "acheminent" des eaux pluviales (via le patrimoine Eaux Pluviales Urbaines- essentiellement des tuyaux- dont elle doit prendre en charge l'entretien...) - les EPTB "reçoivent" les eaux pluviales <p>L'EPTB vit sur la fiscalité GEMAPI (gestion de l'eau des milieux aquatiques et prévention des inondations) mais son regard sur "les inondations" se concentre sur celles liées au DEBORDEMENT de Cours d'eau et pas inondations de RUISSELLEMENT.</p> <p>L'Agglomération vit sur les participations des communes à qui on a enlevé la compétence "gestion des ouvrages EPU" dans un paquetage "eau potable/eau usées/eaux pluviales urbaines" souvent amalgamé en "eau potable/assainissement" sous-entendu assainissement des eaux pluviales et usées (mais la facture d'assainissement des EU ne peut payer les dépenses fonctionnement/travaux en EPU...)</p>			
---	--	--	--

	<p>Les communes sur leur budget général, au travers de leurs travaux de voirie, support et axes des écoulements de ruissellement des terrains privés (tout zonage confondus), des fosses, des talwegs essaie au mieux, de proche en proche tente de "gérer" selon son relief, la nature de ses sols les évènements de pluie, d'orages...</p> <p>Qui harmonise entre les territoires, entre domaines naturels/agricoles/urbains, entre "administrations » ?</p> <p>Qui suscite des idées innovantes de gestion des eaux pluviales (passer du "tout tuyau" vers des techniques dites « alternatives" comme les bassins de retentions, noues, tranchées filtrantes, toutes les dynamiques de "ralentissement/infiltration comme la sagesse paysanne le faisait avec les "faïsses"...) ?</p> <p>Qui croise "espaces dédiés aux gestions des eaux pluviales » avec agriculture urbaine, biodiversité, zones humides, lessivages des sols, pollutions/dépollution...</p> <p>Qui porte le lien Eaux pluviales/Climat (les trop inondations érosions et les trop peu non réapprovisionnement des nappes)</p> <p>L'Etat et la loi Notre ne le demande pas.</p> <p>La Région et les Agence de l'eau sont "moteurs" dans la mesure de leurs possibilités pour subventionner</p> <p>Le département du Gard est dans une dynamique "eau et climat" mais de quel argent dispose-t-il ?</p> <p>L'EPTB par sa " GEMAPI à minima" ne "peut" pas le faire</p> <p>Donc... la dynamique globale pluviale sur le territoire a lieu d'être portée par l'Agglo, rotule entre les communes et les autres territorialités ou structures (ex parc naturel des garrigues...)</p> <p>Les changements climatiques nous rappellent que pour sa ressource en eau, l'homme malgré ses moyens technologiques ne pourra pas compter sur les ressources de nappes ou les eaux de surface.</p> <p>D'autres idées sur le dessalement se heurtent à son cout/impact énergétique et les "devenir" des eaux de saumures.</p> <p>-3% des eaux sur la planète sont "douces" et seulement 1.5% sont "libres" les autres en théorie conservées au "congélateur"... or les congélateurs montagnes s'échauffent et les glaciers et la neige disparaissent et avec eux les "débits d'étiage" des systèmes hydrographiques associés, et les glaces des pôles fondent et avec eux le rôle d'amortisseur « thermique ».</p> <p>Notre territoire du Gard Rhodanien et ses eaux de pluies c'est la base (le SOCLE ...Schéma d'organisation et de cohérence local de l'eau).</p> <p>En commençant par-là, on envisage les ruissellements et leur gestion :</p>		
--	---	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • ralentissement/réinfiltration (gérer l'eau au plus près, limiter l'érosion, favoriser infiltration) • la "désimperméabilisation" des sols car béton / bitume créent des masses de chaleur en zones urbaines denses qui diffusent leur chaleur accumulée la journée pendant la nuit + limitent infiltration + augmentent ruissellements et inondations+ augmentent potentiels biodiversité et échanges + dépollution + minimisation "cout énergétique" des matériaux et travaux.... • travailler avec le monde agricole et rendre au sol "son sol" partie humique, véritable épiderme éponge qui retient l'eau et est siège de "la vie faune / flore" + adaptation de cultures + adaptation aux techniques culturales (agroforesterie/couvert végétal,) • coupler ouvrages pluviaux et agriculture + coupler ouvrages pluviaux et végétalisation ville... • dynamiser le secteur économique des fournisseurs, constructeurs, paysagistes, travaux publics, archis BE et concepteurs autour de la gestion pluviale globale. <p>La gestion des ruissellements, la gestion globale pluviale, c'est pour moi LE regard à adopter pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • changer en profondeur notre rapport à nos modes de vies (habitats, vivre ensemble, circulation, nourriture, production, économie, symbiose humain/planète...) • trouver notre stratégie de territoire adaptée au changement climatique. 			
--	---	--	--	--

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

ANNEXE : DELIBERATION LANCEMENT PCAET DE L'ETUDE PCAET _26 MARS 2018



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°51/2018 du Conseil communautaire Séance du 26 mars 2018

Date d'envoi de la convocation = 20 mars 2018
Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 65
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9
Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de monsieur Jean Christian REY, président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Ulrich BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Yves CAZORLA, Jessica ABATE, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, , Stéphane CARDENES, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Ghislaine DE VERDUZAN, Marie-Anne OUVRIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jacqueline LINDER, Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Vincent POUTIER à Denis RIEU, Rémy SALGUES à Emmanuelle CREPIEUX, Karine GARDY à Maxime COUSTON, Ghislaine PAGES à Jean-Yves CHAPELET, Serge ROUQUAIROL à Claudine PRAT, Christian ROUX à Gérald MISSOUR, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Luc SCHRIVE à Josiane PAUTY, Gilbert BAUMET à Didier BONNEAUD.

Absent : Stéphane PEREZ, Michèle HOOGE, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Bruno TUFFERY

**Objet : Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)-
Lancement de la démarche.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précisant le contenu attendu, les modalités d'élaboration et de publicité

Vu le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET qui précise les secteurs d'activités à prendre en compte, la liste des données à verser sur le centre de ressources de l'ADEME et leur modalité de dépôt

Vu l'ordonnance du 3 août 2016 et décret du 11 août 2016 sur les règles applicables à l'évaluation environnementales et des plans et programmes

Considérant que cette question a été présentée en Commission Environnement le 12 mars 2018,

Considérant l'exposé ci-après :

Depuis, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECV) du 17 août 2015 a placé les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant « coordinateurs de la transition énergétique ». La loi a également élargi le périmètre des PCET en y intégrant la thématique Air devenant ainsi des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un outil stratégique et opérationnel qui prend en considération l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

- La réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables
- L'adaptation au changement climatique

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien se lance dans l'élaboration de son PCAET. La délibération qui est prise, et l'information qui s'en suivra, déclencheront l'envoi du porter à connaissance des services de l'Etat nécessaires à la bonne conduite de la démarche.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 définit le contenu attendu, les modalités d'élaboration et de publicité du PCAET.

- Article R 229-53 du Code de l'Environnement, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien définit les modalités d'élaboration et de concertation pour son PCAET. Elle en informera ensuite les Préfets du département du Gard et de la région Occitanie, les présidents du conseil départemental et du conseil régional, les maires des communes concernées, les représentants des autorités organisatrices mentionnées à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales présentes sur son territoire, les présidents des organismes consulaires compétents sur son territoire, les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur son territoire.
- Article R 229-51 du Code de l'Environnement, les grandes étapes d'élaboration du PCAET sont :

✓ La réalisation d'un diagnostic territorial

Ce diagnostic comprend :

- Un état des lieux complet de la situation énergétique
- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction
- Une estimation des émissions de polluants atmosphériques et leur potentiel de réduction
- Une estimation de la séquestration nette de CO2 et son potentiel de développement
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Un diagnostic de l'état initial de l'environnement

✓ L'élaboration d'une stratégie territoriale

Elle doit permettre d'identifier les priorités et les objectifs de la collectivité et de prendre en compte du coût de l'action et d'une éventuelle inaction

✓ La construction du programme d'actions

Il définit des actions à mettre en œuvre par la collectivité et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris actions de communication, sensibilisation et animation en direction des différents publics et acteurs

Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions

✓ La construction d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Ce dispositif portera sur la réalisation des actions et le pilotage adopté

Une évaluation environnementale stratégique (ESS) sera réalisée tout au long de l'élaboration du PCAET, elle s'articule à chaque étape du projet et participera à l'aide à la décision.

L'élaboration du PCAET de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien sera réalisée avec l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé.

La concertation

L'élaboration et la mise en œuvre du PCAET constitue une opportunité de mobiliser les acteurs publics et privés et de créer un dynamique autour de la transition énergétique.

Afin de faire participer activement les acteurs du territoire, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien communiquera autour du PCAET par l'intermédiaire de plusieurs canaux d'information : information sur son site Internet, dans son magazine mensuel distribué dans l'ensemble des foyers du territoire communautaire, dans la presse locale, sur les réseaux sociaux...

La gouvernance

Un Comité de pilotage sera constitué. Il réunira des élus de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et de nombreux acteurs institutionnels, notamment ceux mentionnés à l'article R229-53. Son rôle sera de valider les propositions du Comité technique.

Le Comité technique réunira des techniciens de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, des partenaires institutionnels, des partenaires économiques et de la société civile. Son rôle sera d'assurer la transversalité et la cohérence des propositions de travail.

Des groupes de travail thématiques et ponctuels pourront également être mis en place.

Les avancées des travaux du PCAET pourront faire l'objet de présentations en Conférence des maires.

Le conseil communautaire décide, à la majorité ; (1 opposition et 1 abstention)

- **D'approuver** le lancement et l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien selon les modalités exposées
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée à l'élaboration du PCAET

Fait et délibéré à Chusclan, le 26 mars 2018.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 27 mars 2018

Le Président,
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 16/04/2018*



AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

**ANNEXE : DECLARATION D'INTENTION _ MODALITES
DE LA CONCERTATION _ 10 février 2020**



Plan Climat Air Energie Territorial

DECLARATION D'INTENTION

(Article L-121-18 du Code de l'environnement)

Article 1^{er} – Art.r.229-53 du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 « l'EPCI qui s'engage dans un PCAET définit ses modalités de concertation et en informe :

- le préfet, le préfet de région, le président du conseil départemental et le président du conseil régional;
- les maires des communes concernées,
- les représentants des autorités organisatrices (...) mentionnées à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales présentes sur son territoire;
- le président de l'autorité ayant réalisé le schéma de cohérence territoriale le cas échéant;
- les présidents des organismes consulaires compétents sur son territoire;
- les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur son territoire »

1) Motivations et raisons d'être du PCAET de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Le PCAET est une démarche territoriale de développement durable à la fois stratégique et opérationnelle. Il comprend quatre volets : un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

A travers les objectifs et actions qu'il définit, le PCAET doit contribuer sur le territoire à :

- Maîtriser les consommations énergétiques, en particuliers les énergies fossiles ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Préserver la qualité de l'air ;
- Développer le stockage carbone ;
- Développer la production d'énergie renouvelable et de récupération ;
- S'adapter au changement climatique.

A travers l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien souhaite engager une démarche d'actions concrètes, ambitieuses mais réalistes, sur la maîtrise de l'énergie et sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques sur son territoire, au travers de 3 entrées :

- La volonté de participer au **développement économique** du territoire, notamment par la création d'emplois sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, en lien avec l'association publique-privée **CleanTech Vallée**, dans le domaine de l'écologie

industrielle (économie circulaire, énergies renouvelables, gestion des déchets, résilience du territoire aux inondation, ...)

- La volonté d'agir pour redonner du **pouvoir d'achat** aux habitants de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, touchés par la question de la hausse du coût des charges de logement (chauffage, électricité ...) et des déplacements (prix des carburants), et d'agir pour leur **qualité de vie** (en lien notamment avec la qualité de l'air)

L'implication de l'ensemble des partenaires du territoire (élus, agents de la collectivité, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et associatifs, citoyens...), nécessaire à la mise en œuvre d'actions et de projets concrets dans une dynamique partenariale, sera facilitée par la mise en place d'une démarche participative (voir § 5. Modalités de concertation préalable).

2) Plans ou programmes dont découle le PCAET

Le PCAET s'inscrit dans la lignée de l'Accord de Paris, ratifié par la France le 4 novembre 2016, et qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 2°C à l'horizon 2100.

Au niveau européen, des objectifs précis pour 2020 sont traduits dans le Paquet énergie climat (ensemble de directives, règlements et décisions), tandis que le Conseil européen a entériné en octobre 2014 de grands objectifs pour 2030. Ils concernent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables. Ces objectifs sont déclinés de manière différenciée pour chaque pays membre de l'Union Européenne.

En matière de qualité de l'air, la directive de 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe (2008/50/CE) et la directive-cadre de 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant (96/62/CE) fixent des valeurs limites d'émissions et de concentration pour certains polluants dispersés dans l'air : les particules fines, les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, etc.

Au niveau national, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs globaux aux horizons 2030 et 2050, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;

- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030.

Au niveau régional, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Occitanie constitue le cadre de référence de l'élaboration du PCAET. Dans l'attente de son adoption en 2020, le PCAET doit prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

3) Liste des communes correspondant au territoire concerné

Le territoire concerné est celui de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, composée des 44 communes de : Aiguèze, Bagnols-sur-Cèze, Carsan, Cavillargues, Chusclan, Codolet, Connaux, Cornillon, Gaujac, Goudargues, Issirac, La-Roque-sur-Cèze, Laudun-L'Ardoise, Laval-Saint-Roman, Le Garn, Le Pin, Lirac, Montclus, Montfaucon, Orsan, Pont-Saint-Esprit, Sabran, Saint-Alexandre, Saint-André de Roquepertuis, Saint-André d'Oléragues, Saint-Christol-de Rodières, Saint-Etienne-des-Sorts, Saint-Génies-de-Comolas, Saint-Gervais, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Marcel-de-Careiret, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Nazaire, Saint-Paul-les-Fonts, Saint-Paulet-de-Caisson, Saint-Pons-la-Calm, Saint-Victor-la-Coste, Salazac, Tavel, Tresques, Vénéjan, Verfeuil.

4) Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Les objectifs généraux qui encadrent l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie du Territoire sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, la préservation des ressources naturelles locales, l'anticipation et l'adaptation au changement climatique.

Ces objectifs vont globalement dans le sens de l'environnement et du respect du cadre de vie des populations. Pourtant, certaines orientations pourraient avoir des incidences directes ou indirectes sur l'environnement :

- Tout projet d'aménagement (par exemple déploiement d'installation pour la production d'énergies renouvelable, ou encore aménagements en lien avec les évolutions de pratiques de transports) peut impliquer une modification du paysage et/ou des infrastructures existantes (voire notamment), ainsi que d'éventuelles pollutions liées aux travaux et/ou à l'exploitation (déchets, nuisances, ...).
- L'exploitation des ressources locales, et en premier lieu le développement du bois énergie peut avoir des conséquences sur la qualité de l'air.
- Les effets rebond notamment sur des actions d'exploitation et de création d'activité locale sont également à anticiper : augmentation du transport de marchandises, des déplacements de personnes, type de déchets générés...

- Enfin, les actions en lien avec l'augmentation du stockage carbone ne doivent pas faire entrer en concurrence surfaces boisées et préservation des ressources agricoles.

5) Modalités de concertation préalable du public

En vertu de l'article L 121-17 du Code de l'environnement, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités librement fixées et dans le respect des articles L 121-16 et R 121-19 et suivants du même code.

Une concertation préalable d'une durée minimale de deux mois est prévue. Elle a pour objectif la co-construction du PCAET afin d'assurer une mise en œuvre partagée de son programme d'actions avec l'ensemble des acteurs identifiés.

Le dispositif de concertation prévu s'articule a priori autour des outils et animations suivants :

- Des entretiens semi-directifs avec les partenaires locaux (associations telles que Clean Tech Vallée, CAUE, ATMO..., gestionnaires de réseaux : ENEDIS, GRDF, les partenaires institutionnels, les chambres consulaires, les syndicats) pour préciser les constats et enjeux du territoire, mais également identifier les premières pistes d'actions et marge de manœuvre des acteurs ;
- Deux séminaires stratégiques à destination des élus visant à définir la stratégie énergie climat ;
- des ateliers de concertation, de construction du plan d'actions avec élus, agents, citoyens, partenaires et acteurs locaux sur les thématiques du PCAET – les thématiques seront ciblées plus précisément avec le diagnostic, permettant d'identifier les secteurs à enjeux prioritaires, même si l'objectif des ateliers est de traiter l'ensemble des sujets, plus ou moins finement.

Un « Livre Blanc de la concertation » sera constitué et mis à disposition du public.

Les modalités précises (lieux, horaires, ...) des animations de concertation seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et par voie d'affichage.

La présente déclaration d'intention est publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien www.gardrhodanien.fr

A Bagnols-sur-Cèze, le 10 février 2020
Le Président,



4